

Principium

Mensuel de Feprabel

Activités de
FEPRABEL - P.46

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Activités du
BIPAR - P.68

bipar

DIGITALISATION

BILAN
& PERSPECTIVES



Principium N°9
Octobre 2015

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

TWIN PEAKS II

CONTRÔLES

CONTRÔLES

ASSURANCES

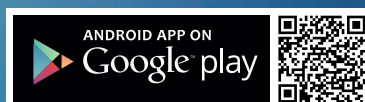
RÉGLEMENTATIONS



Bien armé avec « (Car) Assistance » l'application gratuite de Fidea



Une panne ou un accident de voiture ou de vélo ?
Nous pourrions ainsi aider vos clients encore plus rapidement,
24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Besoin d'aide pour l'installation de l'appli ? Rendez-vous sur www.fidea.be pour toutes les infos.



www.fidea.be

Soyez plus fort.



Sommaire - Rapport annuel 2014-2015

RÉDACTION :

- Rédacteur en chef :
Patrick CAUVERT
- Rédacteur en chef adjoint :
Ivan HALLEZ
- Secrétaire de rédaction :
Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be
- Comité de rédaction :
Denis GOUZEE
Pierre HENS
Jean DEVILLE
Emmanuel DE HARLEZ
Florence BILLE
Valéry LAMOTTE
Pascal LASSERRE
Olivier RUYSSSEN
Paul VERDBOIS
Jean-Luc SCHVARTZ
Dimitri PSALIDAS
Alain WINAND
- Annonceurs : Aedes, AG Insurance,
Allianz, AXA, Dela, DKV, Fidéa, Euromex,
Ibis Insurance, Kluwer, Portima, Vivium
- Couverture :
Sabine GANTOIS
- Photographe :
Pierre HENS

PUBLICITÉ & PRODUCTION GRAPHIQUE :

Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

ILLUSTRATION :

Chris LAMQUET

IMPRESSION :

Imprimerie DEREUME
1, Rue Golden Hopestraat
1620 Drogenbos

EXPERT GRAPHIQUE :

James HUGHES - james.hughes@skynet.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Patrick CAUVERT
40, Avenue Albert Elisabeth
1200 Bruxelles

Principium vous présente ce mois :

- P.4 Éditorial
- P.6 Mot du Président
- P.10 Conseil d'Administration
- P.12 L'équipe de FEPRABEL
- P.14 Organigramme
- P.16 Adhésion à FEPRABEL
- P.18 Liste des nouveaux membres 2014-2015

Informations

- P.20 Chambres syndicales (*Brabant Wallon, CHABRA, FEPRABEL DG, Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur, Union professionnelle des courtiers de crédits (UPCC), Union professionnelle des intermédiaires bancaires (UPIB)*)
- P.31 Commissions techniques (*Commission paritaire 307, Commission Vie, Commission Professionnelle technique n°30, Commission communication, Commission mixte de suivi & Groupe de travail normalisation*)
- P.38 Compte-rendu des activités des Cercles et Bourses de l'assurance de Wallonie et Bruxelles
- P.46 Activités de FEPRABEL (*Ligne du temps 2014-2015, Rétrospectives 2014-2015 « Les mots de l'année », TTIP : quel impact sur les PME ?, Les fiches pratiques de FEPRABEL, Rencontres avec les Compagnies*)
- P.58 Formation (*Bachelors en assurance, « Se former, c'est vivre et travailler avec son temps », Centres de formation des classes moyennes : une alliance gagnante !*)
- P.64 Brocom : faits marquants 2014-2015
- P.68 Europe : Quelques sujets clés du BIPAR en 2014-2015 (mai)

Chiffres

- P.74 Chiffres et rapports (*Portima fait le point sur l'année écoulée, Activités de l'Association des Juristes de l'Assurance (AJA), Les accidents du travail en baisse de 5,7 % dans le secteur privé, Rapport annuel 2014 de la FSMA, Wikifin a soufflé ses deux bougies, Nette progression de l'e-commerce en Belgique, De nouvelles check-lists et vidéos sur ABCassurance.be, Les mesures du gouvernement réduisent de moitié le coût du vieillissement, PLCI : la croissance se poursuit en 2014, Près de 33.000 contrôles réalisés par l'Inspection économique en 2014, Risque de surcharge, d'informations... Étant donné le doublement attendu des exigences de l'UE en matière de fourniture d'informations, Le nombre de tués sur les routes en légère baisse en 2014, Rapport annuel 2014 du CSIPME, Quelques brèves*)

Annexes

- P.100 Législation (*Codification : un concept en vogue*)
- P.102 Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2014-2015
- P.107 Lexique
- P.111 Renseignements FEPRABEL/Principium



Le changement est nécessaire et salutaire



Cette constatation n'est pas neuve, déjà les anciens l'avaient constaté, tel Héraclite : « Rien n'est permanent, sauf le changement » ou Euripide : « Le changement est toujours agréable », mais aussi Machiavel : « Un changement en prépare un autre ».

La vague d'innovations quotidiennes qui nous submerge dépasse tout ce que Jules VERNE ou HERGÉ auraient pu imaginer et ce n'est sans doute qu'un début. Du téléphone portable en passant par les smartphones et les objets connectés, tout change, tout bouge et cela impacte le comportement des consommateurs. Cela permet l'intrusion de nouveaux acteurs et de nouvelles théories, l'économie partagée notamment.

Adaptabilité

Comme le disait DARWIN : « Les espèces qui survivent ne sont pas les espèces les plus fortes, ni les plus intelligentes, mais celles qui s'adaptent le mieux aux changements », nous voilà prévenus.

FEPRABEL doit donc tout mettre en œuvre pour donner au courtage les armes et les outils du changement, informer, former et permettre une mise en œuvre qui laissera nos concurrents actuels ou futurs à quai, car nous aurons pris une telle avance qu'il sera impossible de nous rattraper.

Solidarité

La survie de notre canal de distribution est à ce prix et doit concerner TOUT le monde, car les moins actifs risquent d'entraîner les autres dans leur chute.

Ce rapport vous plongera dans tout ce qui a été réalisé et lèvera le voile sur tout ce qui reste à faire.

Heureusement, nos autorités de contrôle, en imposant plus de transparence, de reporting et d'informations poussent tous les bureaux à s'équiper (Site Web, Paper less, espace client, etc.) pour mieux répondre aux attentes des clients ou tout simplement répondre aux exigences légales imposées par les nouvelles règles Twin Peaks.

Humanité

Sans oublier que notre force est la proximité, la connaissance et le contact humain avec le client et ni Google, ni Facebook, ni Internet ne pourront nous battre sur ce terrain.

Cette vague de réglementation surabondante que nous tentons de juguler ne sera-t-elle pas l'adjuvant qui fait que le courtage passera le cap des défis technologiques ?

Et pour conclure sur une note d'humour, citons Francis BLANCHE : « Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement » ceci fera le lien vers notre Congrès 2016, au programme très dense et au cœur des sujets qui vous préoccupent, mais enrobé d'humour, pour que le 13 avril 2016 soit une journée importante, instructive et agréable. C'est le rendez-vous à ne pas manquer.

Patrick CAUWERT
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be



**ENSEMBLE,
DROIT
AU BUT!**

**FEPRABEL
CONGRES 2016**

13.04.2016

Aula-Magna, Louvain-La-Neuve

Réservez déjà cette date dans votre agenda !

www.feprabel.be/congres2016

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance



« Le courtier nouveau est arrivé ! Il est membre de FEPRABEL ! »

« Un été de porcelaine! »

Après l'été « meurtrier » de 2013, qui nous a imposé 2 années de travail acharné pour essayer de venir à bout de ce que la législation « Twin Peaks II » a déversé sur le secteur de l'assurance, l'été 2015 nous laisse une impression que tout reste à faire ou à refaire et que tout cela est encore très fragile ! Un été de « porcelaine » en quelque sorte !

D'un côté, nous avons le sentiment de sortir enfin du tunnel et d'apercevoir un coin de ciel bleu. De l'autre, nous avons le sentiment que cette embellie sera de courte durée, car un autre tunnel nous attend déjà.

Faire et défaire, c'est toujours faire ! Mais trop is te veel !

« L'avenir vous intéresse ? »

N'est-il pas primordial de vous parler de l'avenir du courtage et en particulier de l'avenir des membres de FEPRABEL plutôt que de vous assommer, une fois de plus, avec « Twin Peaks II » qui, durant ces 2 dernières années, nous a occupé quasi « jour et nuit » sans pour autant apporter la moindre valeur ajoutée à la protection d'un consommateur de plus en plus noyé par des informations qu'il ne prendra pas la peine de lire ? « Trop d'informations tue l'information » !

Notre congrès 2015 « Sortez du Cadre », organisé à Mons, a mis l'accent sur 3 points importants pour l'avenir des métiers de l'intermédiation de l'Assurance, de la Banque et du Crédit, à savoir :

- La nécessité pour nos membres de s'adapter aux changements ;
- À la vitesse du changement ;
- Mais aussi, à la nécessité de se remettre en question rapidement pour faire face aux 4 grands défis qui nous attendent :

1. Faire face aux règles du marché particulièrement contraignantes ;
2. Repenser et revoir sa propre organisation ;
3. Repenser et adapter sa communication et son approche client ;
4. Renforcer les relations « Win-Win » avec nos partenaires.

Ce qui est certain, c'est que nous avons ressenti un immense besoin auprès des membres. Besoin d'être soutenus, aidés, défendus, coachés... Par ailleurs, vous êtes de plus en plus nombreux à rejoindre FEPRABEL ! Plus 20 % en 2014 et très probablement plus 10 % en 2015 (+11 % à fin juillet) soit une progression de plus de 30 % en 2 ans !

Pourquoi cette performance ?

Bien évidemment, les craintes liées aux exigences de « Twin Peaks II » sont à la base de cette performance, mais aujourd'hui, ce n'est plus la seule raison ! En effet, nous avons le sentiment que les attentes des membres et futurs membres de FEPRABEL ne sont plus seulement défensives. Elles sont aujourd'hui plus offensives et orientées vers l'avenir. Ils ont besoin de connaître le cap, la route à suivre, d'aller dans la bonne direction et, au final, d'adopter un comportement gagnant capable de les conduire sur la route du succès !

« Le courtier nouveau est arrivé ! Il est membre de FEPRABEL ! »

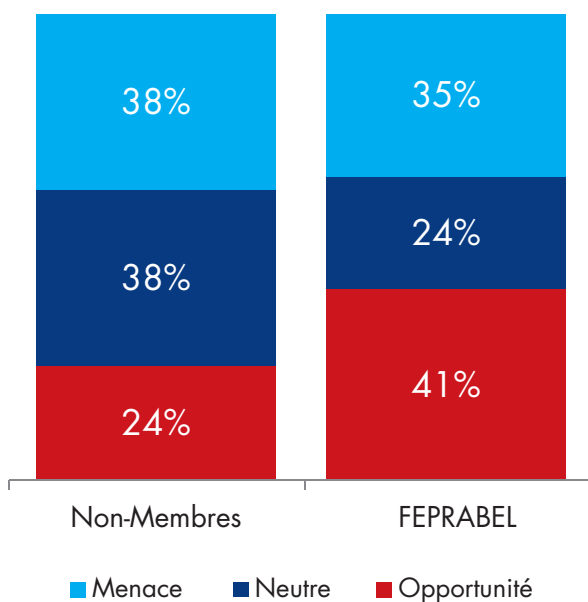
Jusqu'à présent, nous n'avions pas d'indication précise sur le comportement des membres dans la conduite de leur bureau respectif et dans l'énergie qu'ils mettent à motiver leurs collaborateurs afin de relever les grands défis auxquels ils sont confrontés.

Les chiffres que nous ont transmis Benthurst et Portima, en mai 2015, sont très intéressants de ce point de vue puisqu'ils détaillent la différence d'attitude ou de comportement entre « Membres de FEPRABEL » et « Non-Membres ».

Nous avons pu ainsi détailler l'enquête « BROKER SURVEY » que Bernthurst a menée fin 2014 sur base de cette distinction entre « Membres » et « Non-Membres » de FEPRABEL.

COMMENT LES COURTIERES RESSENTENT-ILS TWIN PEAKS II ? LES NON-MEMBRES LE RESSENTENT PLUS COMME UNE MENACE. 41 % DES MEMBRES DE FEPRABEL LE VOIENT COMME UNE OPPORTUNITÉ

La vision du courtier Twin Peaks II



Source : Enquête Bernthurst & Co

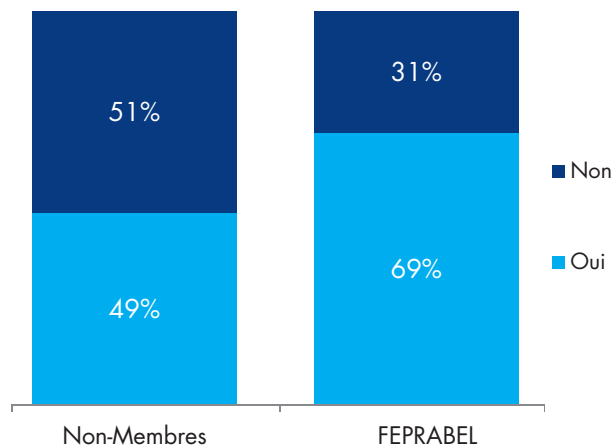
Premier constat, les membres appréhendent plus positivement « Twin Peaks » ! Ils sont plus de 40 % au sein des membres de FEPRABEL à considérer Twin Peaks comme une opportunité (contre 25 % pour les non-membres).

C'est principalement le travail d'information, de formation et la mise en place d'outils performants qui ont permis à nos membres de se faire une opinion et de bien mesurer l'impact de Twin Peaks.

Tout ce travail a porté ses fruits et a induit des comportements appropriés tels que la création de sites web et l'utilisation du « Sector Catalog ». Je rappelle qu'il s'agit d'une enquête menée en 2014 et que depuis lors, les choses ont probablement encore bien progressé !

LES MEMBRES ONT PLUS DE SITES WEB PROPRES...

Courtiers avec un site web propre: Petits bureaux (< 500 k €)



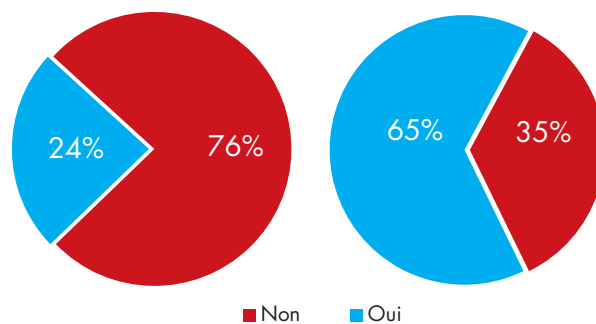
Source : Enquête Bernthurst & Co

Les membres de FEPRABEL sont nettement plus actifs dans la mise en place de leurs sites web que les non-membres. Pour les petits et moyens (<500K €) bureaux, ils sont 70 % à disposer d'un site propre (contre 49 % pour les non-membres).

Pour les bureaux plus grands (>500K) , ils sont 89 % à avoir un site web.

65 % DES MEMBRES DE FEPRABEL UTILISENT LE « CATALOGUE SECTORIEL », ALORS QU'ILS NE SONT QUE 24 % À L'UTILISER PARI LES NON-MEMBRES !

Non-Membres FEPRABEL



Source : Enquête Bernthurst & Co

Pour ce qui concerne l'utilisation du « Catalogue Sectoriel », la différence est encore plus flagrante puisque 65 % des membres l'utilisent contre seulement 24 % pour les non-membres !



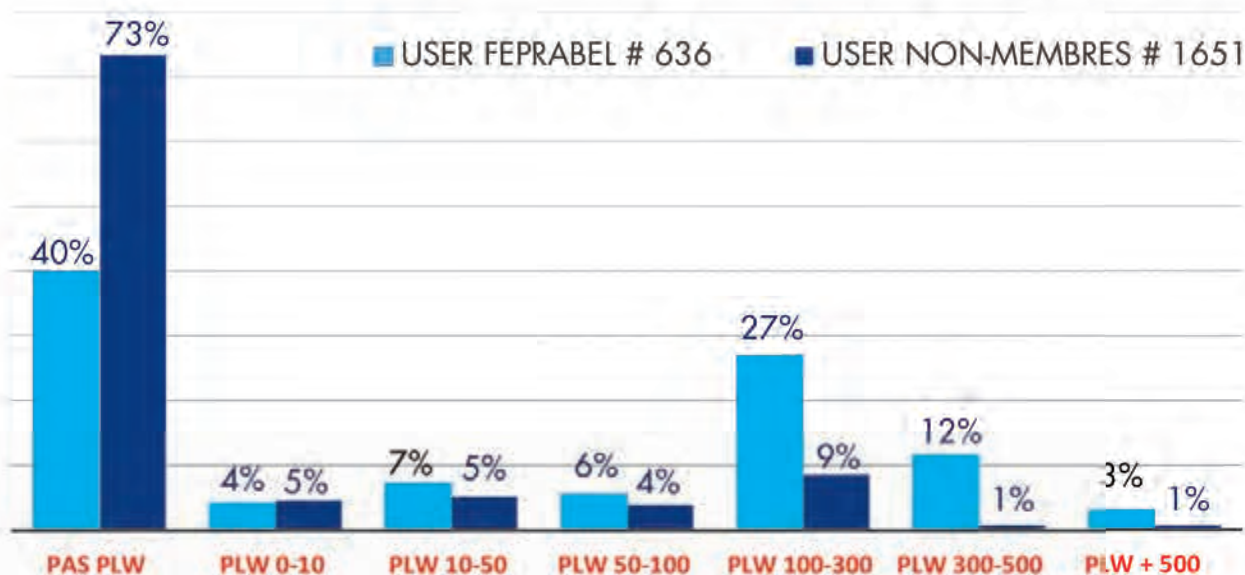
>>> Des interviews menées par Portima auprès des courtiers qui sont passés au Paperless Working (PLW), il ressort que la dématérialisation des documents permet non seulement de réduire les coûts de gestion de manière significative (20 à 30 % selon les situations), mais aussi de modifier fondamentalement l'organisation interne et d'augmenter sensiblement l'efficacité des collaborateurs !

Parmi les users AS/WEB francophones non-membres de FEPRABEL (1615 sur 2251), près des ¾ ne sont pas « Paperless working » alors que parmi les users AS/WEB

francophones membres de FEPRABEL (636 sur 2251), 60 % le sont ! Les membres de FEPRABEL adoptent clairement une attitude plus dynamique dans l'utilisation du PLW d'autant plus qu'il s'agit de chiffres qui concernent la période allant du 01 janvier 2015 au 30 avril 2015.

Les obligations AssurMifid n'entrant en vigueur qu'au 01/05/2015, suite au recours introduit par FEPRABEL, il faut s'attendre à voir ces chiffres évoluer rapidement vers le 100 % « Paperless » !

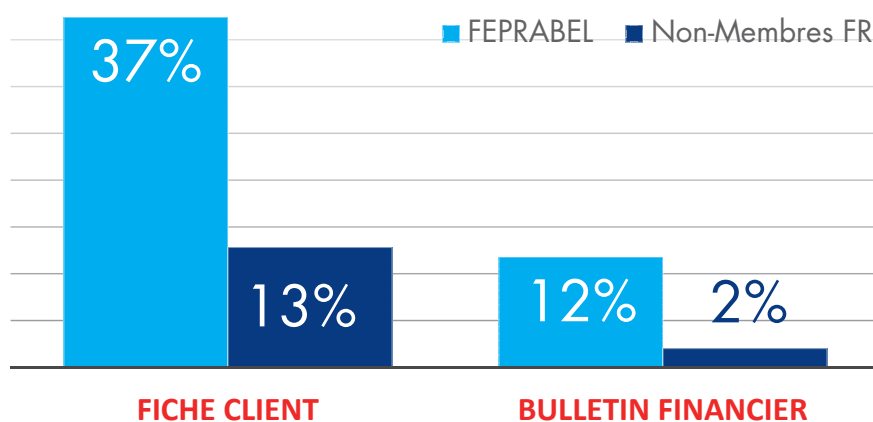
PLW : NOMBRE DE DOCUMENTS CHARGÉS/USER/MOIS



Source : Portima-Statistique pour la période du 01/01/2015 au 30/04/2015

UTILISATION OUTILS TWIN PEAKS : NOMBRE DE COURTIERS FR (TOTAL COURTIERS FR: 2251)

FICHE CLIENT	BULLETIN FINANCIER
238/636 SOIT 37 %	75/636 SOIT 12 %
207/1615 SOIT 13 %	35/1615 SOIT 2 %



Source : Portima-Statistique pour la période du 01/01/2015 au 30/04/2015



En ce qui concerne l'utilisation des outils Twin Peaks mis à la disposition des 2251 users AS/WEB francophones, nous pouvons faire un constat quasi identique. Fin avril 2015, près de 40 % des membres de FEPRABEL utilisent la « Fiche Client » alors qu'ils sont moins de 15 % parmi les users non-membres. Bien sûr, il reste beaucoup à faire, principalement dans le développement des modes de communication avec une clientèle « hybride » qu'il faudra approcher d'une manière spécifique.

Si nous voulons entrer en contact, en matière d'assurances, de finances et de crédits, avec toutes les générations qui font et feront la qualité d'un « portefeuille de clientèle solide et durable », il est indispensable de s'ouvrir aux réseaux sociaux et aux Nouvelles Technologies de la Communication et de l'Information (NTIC).

Au cours de notre séminaire stratégique, rassemblant les présidents des Chambres qui constituent FEPRABEL, nous avons clairement mis en avant que nous ne pouvions pas « louper » cette révolution digitale et qu'il était indispensable de convaincre nos compagnies partenaires à faire ensemble ces développements. En effet, n'est-il pas normal d'attendre de nos partenaires qu'ils favorisent les solutions sectorielles et le développement d'outils conçus pour le courtage dans une logique win-win avec nos partenaires ?

« C'est une belle chose d'être honnête, mais il est également important d'avoir raison. »

Je me dois, plus que jamais, de remercier toutes celles et ceux qui nous apportent leur soutien, dans cette mission de défense permanente, plus que jamais nécessaire, des intérêts des membres de FEPRABEL.

Merci à Brocom et à Portima qui favorisent le développement d'outils sectoriels et collectifs adaptés à l'évolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le défi du digital nous attend ! Le défi pour le maintien et le renforcement de la compétitivité du courtage est lancé et nous pensons, là aussi, que Portima et Brocom peuvent jouer un rôle moteur à condition de ne pas perdre de temps dans des discussions stériles.

Merci au Cepom pour ses programmes de formation et son aide dans les nombreuses formations « Twin Peaks ». Merci aussi à toutes les personnes qui ont travaillé d'arrache-pied dans les « groupes de travail » relatifs à la classification des rémunérations, la répartition des tâches, la convention d'intermédiation, etc.

Merci à toutes les Chambres pour les combats qu'ils mènent bénévolement sur le terrain pour dynamiser nos membres à aller de l'avant en mettant en place les bonnes pratiques qui leur seront utiles pour se libérer de toutes ces tâches administratives et souvent inutiles qu'a généré Twin Peaks.

Merci à toute l'équipe « FEPRABEL » pour leur travail durant cette période particulièrement exigeante en terme de disponibilité, de mobilité et d'énergie. Merci à Isabelle, Sabine, Fleur, Virginie, Yves, et Michel qui permettent, chaque jour à Patrick de prendre en charge la myriade de choses qui sont à faire au sein d'une fédération !

Merci à nos conseillers, Michel et Denis, ainsi qu'à tous les membres du CA pour le soutien unanime qu'ils nous apportent même lorsque nous décidons de délier notre bourse, pour aller au combat et s'opposer aux règles inutiles, antiéconomiques et particulièrement contraignantes que Twin Peaks veut nous imposer. C'est grâce à cette décision courageuse, que certains qualifiaient d'inutile ou de téméraire, et au talent de ceux qui ont mis en musique nos arguments juridiques, en particulier Maîtres Pauline LAGASSE et Denis GOUZÉE, que tout le secteur a bénéficié d'un « délai raisonnable » jusqu'au 30/04/2015 (au lieu du 30/04/2014) pour mettre en place les obligations « Assur-MiFID » sans risquer d'être pénalisé avant même d'avoir pu se mettre en ordre !

Quoi de plus normal pour notre secteur de pouvoir bénéficier, comme le secteur bancaire lors de la mise en place des règles MiFID, d'une période transitoire minimale par ailleurs nettement moins longue que celle obtenue à l'époque par les banques.

Je suis convaincu qu'un grand « ouf » a été prononcé par tous les intermédiaires, mais aussi par toutes les compagnies d'assurances y compris ceux et celles qui ont pratiqué la « politique de l'autruche » avec beaucoup de zèle tout en profitant, à moindre coût, des avancées de ceux qui croient qu'il est indispensable de défendre fermement leur métier. Il me reste à remercier le Bipar pour le travail effectué au niveau européen. Au niveau belge, Twin Peaks a occulté une grande partie de leurs efforts alors même que le prochain défi sera de mettre en place la nouvelle législation européenne « DIA2/IDD ».

Comme l'avenir vous intéresse, j'ai le plaisir de vous inviter à notre prochain congrès « Ensemble, DROIT AU BUT » qui se tiendra le 13 avril 2016 à l'Aula Magna (voir p. 5) et je compte fermement sur votre présence en grand nombre ! En attendant ce grand rendez-vous, je mettrai toute mon énergie à soutenir le travail de Patrick, de toute son équipe ainsi que celui de toutes les chambres de FEPRABEL.

Philippe MUYS
Président FEPRABEL
philippe.muys@feprabel.be



PRÉSIDENT
Philippe MUYS
philippe.muys@feprabel.be



CHIEF EXECUTIVE OFFICER
Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Pour les chambres (Unions Professionnelles), seuls les présidents ont le droit de vote.)

CHABRA



PRÉSIDENT
Laurent CHODA
laurent@live-in.be



VICE-PRÉSIDENT
François JACOBS
info@fjacobs.be



VICE-PRÉSIDENT
Frédéric COOLS
cools@vanduynen.be

CHAMBRE DU HAINAUT



PRÉSIDENT
Marc DOSSCHE
marcdossche@portima.be



VICE-PRÉSIDENT
Henri-Philippe DINCQ
dincassur.goss@portima.be

CHAMBRE DE LIÈGE



PRÉSIDENT
Grégory CORMAN
gregory.corman@coandcoassurances.be



VICE-PRÉSIDENT
Selim EL-HANI
selim@warupa.be

CHAMBRE DG (OSTBELGIËN)



PRÉSIDENT
Raymond LEISTEN
info-ova@skynet.be



VICE-PRÉSIDENT
Armand KOCH
info@akoch.be

CHAMBRE DU LUXEMBOURG



PRÉSIDENT
Pierre LAMOTTE
pierre.lamotte@figass.be



VICE-PRÉSIDENT
Rudy BAUVIR
rudy.bauvir@cgc.be

CHAMBRE DE NAMUR



PRÉSIDENT
Jean-François MARTIN
martin.jf@primemartin.be



VICE-PRÉSIDENT
Maurice BURTON
m.burton@burtonbierme.be



VICE-PRÉSIDENT
Armand KOCH
info@akoch.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-Marc BOCCART
jean.marc.boccart@rbgroupe.be



VICE-PRÉSIDENT & TRÉSORIER
Henri-Philippe DINCQ
dincassur.goss@portima.be



VICE-PRÉSIDENT
Valéry LAMOTTE
vl@groupassur.be

**UNION PROFESSIONNELLE COURTIERS
DE CRÉDIT : UPCC**



PRÉSIDENT
Bernard de MALEINGREAU
b.de.maleingreau@portima.be



VICE-PRÉSIDENT
Pascal LASSERRE
pascal.lasserre@excelandco.be



VICE-PRÉSIDENT
Jean-Claude LIVEMONT
jcl@groupejcl.be

CHAMBRE DU BRABANT WALLON



PRÉSIDENTE
Martine GILSON
martine.gilson@assurancesgilson.be



VICE-PRÉSIDENT
Michel PIRSON
michel@apicinsurance.be



VICE-PRÉSIDENT
Patrick DELHAYE
patrick.delhaye@portima.be

**UNION PROFESSIONNELLE INTERMÉDIAIRES
BANCAIRES : UPIB**



PRÉSIDENT
Alain WINAND
alain.winand@awinand.be

**PRÉSIDENT SECTION
RECORD BANK**



VICE-PRÉSIDENT
Pascal APPELDOORN
pascal.appeldoorn.13508@axa-bank.be

**PRÉSIDENT SECTION AXA
BANQUE**

PRÉSIDENTS HONORAIRES



Vincent MAGNUS
vincent.magnus@sa-magnus.be



André LAMOTTE
al@groupassur.be



Réginald VAN INGELGEM
reginald@van-ingelgem.be



Alain de MIOMANDRE
mioconsult@skynet.be



L'équipe de FEPRABEL



De gauche à droite : Patrick CAUWERT, Fleur JASOIGNE, Sabine GANTOIS, Philippe MUYS (Président FEPRABEL), Isabelle DASTOT, Virginie SCOHY et Yves COLPAERT.
(Absent sur la photo : Michel OBBIET)

Chief Executive Officer - Patrick CAUWERT - patrick.cauwert@feprabel.be

- Chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration
- Direction générale de la Fédération
- Chargé des négociations et des contacts avec la presse - Porte-parole
- Membre du Comité des directeurs du BIPAR (dossiers Européens)
- Rédacteur en chef de Principium
- Suivi Commission des Assurances
- Suivi des relations avec les Chambres, les membres et les directions générales des Entreprises d'Assurances
- Suivi des relations sectorielles (FVF, UPCA, Assuralia)

Assistante de direction - Virginie SCOHY - virginie@feprabel.be

- Coordination et suivi des chambres
- Gestion administrative affiliations
- Suivi Conseil d'Administration
- Gestion de la comptabilité FEPRABEL et David
- Responsable de projets administratifs
- Gestion base de données
- Coordination et assistance de la direction

Juriste d'entreprise - Isabelle DASTOT - isabelle@feprabel.be

- Traitement des dossiers juridiques de la fédération (demandes individuelles ou collectives des membres et dossiers de la fédération)
- Observation des activités ministérielles et des assemblées législatives dans une perspective de lobbying actif
- Analyse et suivi des nouvelles législations intéressant le secteur
- Coordination et suivi administratif de la commissions Vie
- Administrateur de l'AJA
- Administrateur de l'asbl Service Ombudsman des Assurances

Responsable production graphique - Sabine GANTOIS - sabine@feprabel.be

- Responsable graphique du Principium (Création et mise en page)
- Responsable de la production graphique des publications et événements (PAO)
- Régie publicitaire du Principium
- Coordinatrice événements
- Co-webmaster
- Coordination du comité de la commission communication
- Administration des ressources humaines

Assistante de communication - Fleur JASOIGNE - fleur@feprabel.be

- Secrétariat de rédaction Principium
- Webmaster
- Gestion base de données (suivi développement technique)
- Assistance communication
- Gestion de projet RSE
- Assistance graphique Principium et PAO

Responsable logistique - Michel OBBIET

- Manutention générale
- Responsable des expéditions
- Entretien (machines, locaux...)
- Support administratif
- Gestion des archives



Michel OBBIET

Responsable support informatique - Yves COLPAERT - informatique@feprabel.be

- Au service des membres FEPRABEL pour l'amélioration de l'organisation interne des bureaux de courtage grâce à l'utilisation de la normalisation et de l'outil de gestion
- Coordination et suivi de la commission informatique

FEPRABEL c'est :

UNIONS PROFESSIONNELLES

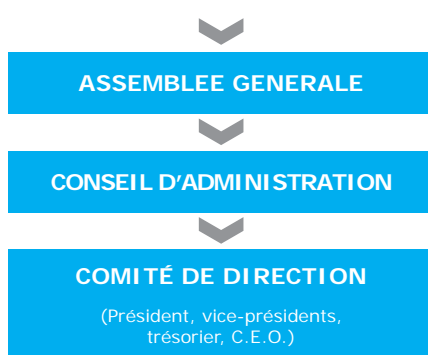
BRABANT WALLON
CHABRA (BXL + BW)
DG (OSTBELGIEN)
HAINAUT
LIEGE
LUXEMBOURG
NAMUR



COURTIERS DE CREDIT (UPCC)


INTERMEDIAIRES BANCAIRES (UPIB)
(2 sections : Axa Banque et Record Bank)

AGENTS EXCLUSIFS



**IMMOBILIÈRE
FEPRABEL**
Membres, chambres et FEPRABEL

DAVID SC
100 % FEPRABEL



BROCOM (sc et asbl)
25 % FEPRABEL,
25 % FVF,
50 % Compagnies-membres

REPRÉSENTATIONS et MANDATS

- AJA | Association des juristes d'assurance | www.aja-vvj.be
- ALTIS | www.ifapme.be
- ANPI | Association Nationale de Prévention Incendie et Vol | www.anpi.be
- BIPAR | Bureau International des Producteurs d'Assurances et de Réassurances | www.bipar.eu
- CEPOM | Courtier Education Paritaire Opleiding Makelaar | www.cepom.be
- CIFORM | Centre Interdisciplinaire de Formation à la Médiation
- Commission des assurances | www.fsma.be
- Commission mixte de normalisation | www.telebib2.org
- Commission mixte de suivi
- Commission paritaire 307 | www.emploi.belgique.be
- Commission professionnelle ALTIS | www.ifapme.be
- Conseil supérieur des classes moyennes (Commission intersectorielle n°15) | www.csipme.fgov.be
- FNUCM => Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes de Belgique | www.ucm.be
- IFAPME/IAWM => Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et petites et moyennes Entreprises | www.ifapme.be
=> Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU | www.iawm.be
- Jury des trophées de l'assurance | www.decavi.be
- POI | Partners of Insurance Intermediaries | www.poionline.org
- PORTIMA | www.portima.be
- Service Ombudsman des assurances | www.ombudsman.as
- Organe de concertation 3 fédérations : FEPRABEL - FVF - UPCA/BVVM (NOUCONEC)
- WFII | World Federation of Insurance Intermediaries | www.wfii.net



une assurance sur mesure pour chaque type de building



En fonction du type d'immeuble, **AXA** vous permet d'obtenir une offre pour l'assurance 'charges de copropriété' en partenariat avec **Atradius**.



plus d'info sur notre gamme d'assurances
pour building sur www.axa.be/building

www.axa.be

AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) Siège social: boulevard du Souverain 25 B-1170 Bruxelles (Belgique) - N° BCE: TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles

réinventons / l'assurance



Être membre de FEPRABEL, c'est :

DÉFENSE SYNDICALE

- Une défense syndicale active vis-à-vis de tous les acteurs du secteur (Entreprises d'assurances, fournisseurs du secteur, FSMA...);
- Une représentation nationale et internationale (BIPAR) de votre profession ;
- La garantie de voir vos intérêts défendus au niveau politique ;
- Une réflexion stratégique sur l'avenir de la profession et bien entendu la mise en oeuvre en actions ;
- Une vision active des développements informatiques et les outils futurs pour le courtage ;
- Un réseau de contacts entre confrères ;
- Une défense individuelle dans les problèmes quotidiens.

INFORMATIONS ET FORMATIONS

- Une information complète et indépendante via le Principium ;
- Des séances d'informations sur des sujets d'actualité qui touchent à l'assurance ;
- Des flashes info et des dossiers de fond ;
- Des fiches process ;
- Des lettres d'info : « Assurances News » vie et non vie (20 x/an) (analyse comparée de produits et/ou garanties) ;
- Des études de marché et d'image de notre profession ;
- Un accès à une mine d'informations sur : www.feprabel.be et sur l'espace membre ;
- Un congrès annuel ;
- Des prospectus et dépliants (Jeunes Conducteurs, Bonus Malus, Prévention, Formations IFAPME/EFP, Devenir Courtier, etc.) ;
- L'accès à des formations de haut niveau, notamment dans le cadre de la formation permanente obligatoire ;
- L'accès gratuit aux formations du CEPOM pour votre personnel ;

AVANTAGES

- Reprabel : une prise en charge de la taxe de reprographie par FEPRABEL ;
- Un service juridique et des experts à votre écoute ;

- Service Ombudsman Assurances : affiliation automatique et gratuite ;
- Garantie gratuite « Médiation All-in » LAR.

AFFILIATION GRATUITE À BROCOM



*Tout membre est automatiquement partenaire BROCOM.
(Adhésion pour les non membres de FEPRABEL : 599 € en 2015)*

De manière concrète, l'offre de BROCOM inclut entre autres :

- Des campagnes de promotion d'une valeur totale de plus d'un million d'euros ;
- Un support effectif de la promotion individuelle de chaque courtier ;
- Un portail consommateur, LA réponse en assurance ;
- Un moteur de recherche de courtiers partenaires via internet ;
- Une page d'identification et un site courtier individuel personnalisable (pour 146 € en 2015) pour vous aider à répondre aux obligations AssurMiFID;
- Le référencement de ses courtiers partenaires dans le moteur de recherche de l'application d'immatriculation BROCOM-DIV et la possibilité d'immatriculer des véhicules en ligne (0,25 € htva par immatriculation) ;
- Un Portail à Grande Vitesse (PGV) offrant un accès horizontal à toute l'information sectorielle et des compagnies ainsi que divers services d'utilité quotidienne ;
- Une revue de presse quotidienne ;
- Une enseigne lumineuse gratuite et indispensable.

=> DEMANDE D'AFFILIATION DISPONIBLE SUR
www.feprabel.be/affiliation



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

VIVIUM S.A., Siège Social - Rue Royale 153 - 1210 Bruxelles - Entreprise d'assurances agréée sous le numéro de code 0051 - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.500.094



* Elu meilleur produit PLCI de l'année 2012 et 2014.


VIVIUM | Ensemble, c'est sûr.
ASSURANCES

< VIVIUM PLCI* >

Pension Libre Complémentaire pour Indépendants

VIVIUM, votre soutien pour le 2^e pilier !

Vous le constatez au quotidien : vos clients sont de plus en plus exigeants. Heureusement, la gamme étendue des solutions VIVIUM pour indépendants est idéale pour répondre totalement à leurs attentes : PLCI, assurance Chiffre d'Affaires Garanti, Revenu Garanti et Top-Hat Plus Plan. Nos services spécialisés mettent à votre service leur expertise et leur expérience.

C'est parce que nous savons qu'un client bien informé est la clé du succès que VIVIUM vous aide à bâtir une relation durable avec ce dernier.

Voulez-vous en savoir plus ?


Prenez contact avec votre inspecteur Vie ou surfez sur www.vivium.be.




Liste des nouveaux membres 2014-2015

FEPRABEL est heureuse d'accueillir les nombreux nouveaux adhérents qui ont rejoint ses chambres syndicales entre septembre 2014 et septembre 2015. La liste ci-dessous reprend les membres en ordre de cotisation (et pour certains, sous réserve d'acceptation des candidatures par les assemblées générales responsables).

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Brabant Wallon	
BUREAU (SOCIÉTÉ)	
BRUNO GERMIAT S.P.R.L.	Bruno GERMIAT
INADCO S.P.R.L.	YVES RIGAUX
OP SIS S.P.R.L.	Philippe LAPERCHE
ASSURANCES A. DELVAUX S.A.	Jean-François DELVAUX
VELLUT - NAMECHE & ASSOCIES S.A.	Olivier NAMECHE
HERBAIS ASSURANCES S.A.	Vincent VANBEVER
BELGASSURA S.P.R.L.	Nicole LINTERMANS
ADD CONSEILS S.C.R.L.	Patricia DERWEDUWEN
TWENTY ONE INVEST S.A.	Emmanuel DUBOIS
SEGASSUR S.P.R.L.	Olivier DEGRAEVE
ODPH	Olivier DEGRAEVE
BPO CONSEILS & GODEFROID S.P.R.L.	Olivier POLLART

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> CHABRA	
BUREAU (SOCIÉTÉ)	
ASSUREMENT S.P.R.L.	Xavier SCUTNAIRE
ANDRE HOVENT & FILS S.P.R.L.	André HOVENT
PELLERIAUX, PUTTEMAN & GASPARD	Rolf PUTTEMAN
ASSU CORDIER S.C.S.	Christophe CORDIER
ASSIDIS S.P.R.L.	Christos GOUDETSIDIS

BRYM CONSULTING GROUP S.P.R.L.	Samuel BRYM
WYR INSURANCES S.C.R.L.	PATRICK WAYEMBERCG
BRAET&CO S.P.R.L.	Michel BRAET
KEYM FINANCES S.P.R.L.	Pierre-Yves BOVY
TROYA S.P.R.L.	Mukadi TSHIANGALA
ASINCO & VELLUT S.A.	Alec DUESBERG
GERALD MASSIN	Gérald MASSIN
Geoffroy STEYT	PROGENTIS S.A.
Elona ZHANA	ELONA ZHANA
DECAT PATRICK S.P.R.L.	Patrick DECAT

 <small>Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique</small> Hainaut	
BUREAU (SOCIÉTÉ)	
DEGAUQUIER-ASSUFINANCE S.A.	Bernard DEGAUQUIER
ASCOASS S.P.R.L.	Manuel MOUTOY
ASCOASS - EVR ASSURANCES S.P.R.L.	Manuel MOUTOY
ABVS ASSURANCE S.P.R.L.	Vincent SAVELSBERG
DVM81 S.P.R.L.	Denis VAN MAERCKE
DC-ASSUR	Jonathan DEL CONT
COGEPPA S.P.R.L.	Jean-Michel REHEUL
ABM ASSURANCES S.P.R.L.	Olivier BRAECKMANS
ASSUGIL S.P.R.L.	Denis GILLES
DOCINVEST S.P.R.L.	Olivier DOCLLOT
STEPHANE DEMOULIN C/O S.D.	Stéphane DEMOULIN
ASSURANCES BAUMAL-REVIERE	Paul BAUMAL
FISCOMAS-POTIE S.C.R.L.	Jean-Marie POTIE

CMAI S.P.R.L.	Grégory KAGAN
BUREAU D'ASSURANCES BAILLY JEAN	Jean BAILLY
FOSSET-LIVEMONT ASSURANCES S.P.R.L.	Patrick FOSSET
MD SERVICES	Patrick FOSSET

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Liège

BUREAU (SOCIÉTÉ)	
BEUKEN-COLIN S.P.R.L.	Serge CHARBON
BUREAU MICHEL BODSON S.P.R.L.	Michel BODSON
DE VLIÉGER ASSURANCES S.A.	Michel DEVLIEGER
PATRICE TIMMERS S.P.R.L.	Patrice TIMMERS
L.S. CONSEILS S.P.R.L.	Laurent SCHMIDT
GROUPE PROFINANCE S.P.R.L.	Grégory DE RUDDER
CREDIOR S.A.	Evangelos KASKARIS
BUREAU D'ASSURANCES DUFAYS S.P.R.L.	Vincent DUFAYS
RITUAL INSURANCE S.P.R.L.	Thomas BARBIER
MAGNITUDE 9 S.P.R.L.	Xavier HEYNS
BUREAU ROËL S.P.R.L.	Philippe RENIER
BUREAU D'ASSURANCES REMACLE S.P.R.L.	Laurent REMACLE
SOLIDAS ASSURANCES S.P.R.L.	Romain CABAY
ESPACE CREDIT S.P.R.L.	Serge CERRO LEONOR
BUREAU SEN S.P.R.L.	Yaver SEN

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Luxembourg

BUREAU (SOCIÉTÉ)	
ASSURANCE DE LA WAMME S.P.R.L.	Baudouin CAPELLE
GILLET & CO S.A.	Olivier COLLIN
LA TRENTAINE S.C.R.L.	Freddy DE CEULAER
BUREAU BECHOUX S.C.R.L.	Francis BECHOUX
ANALIS ASSURANCE & FINANCE S.P.R.L.	Olivier BORCEUX
BUREAU D'ASSURANCES MICHEL S.P.R.L.	Christian MICHEL

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Namur

BUREAU (SOCIÉTÉ)	
BOUVIER ASSURANCES S.P.R.L.	Jean-Pierre BOUVIER
MOSANE PATRIMONY S.P.R.L.	Philippe BIHAIN
FIVE INSURANCE COMPANY S.A.	Philippe DENIS
LEROY ASSURFINANCE S.P.R.L.	Jean-Luc LEROY
LEJEUNE-ASSURANCES S.P.R.L.	Pierre LEJEUNE
LIMAGE KORALYNE	Koralyne LIMAGE
BOULANGER-PONETTE HEBETTE ET PIRLOT S.A.	Pierre BOULANGER
GIOT-HOUZIAUX S.A.	Géraldine GIOT
JMA ASSURANCES S.P.R.L.u	Jean-Michel ADANT
AGENCE D'ETUDES ET CONSEILS MUST FINANCE S.P.R.L.	Fabienne JENNAR

FEPRABEL

Berufsverband der Versicherungsmakler und Finanzvermittler Belgiens

DG (Ostbelgien)

BUREAU (SOCIÉTÉ)	
BUREAU RITA PELZER	Rita PELZER
S. LEMAIRE ASSURANCES S.P.R.L.	Sébastien LEMAIRE
ASSURANCES WILFRIED MASSON S.P.R.L.	Wilfried MASSON

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

UPIB

Union professionnelle des intermédiaires bancaires

BUREAU (SOCIÉTÉ)	
MICHEL GUILIN S.P.R.L.	Michel GUILIN
AAA FINANCE S.P.R.L.	Alexandre MARTIN

Membres (autres intervenants)

BUREAU (SOCIÉTÉ)	
VANDER HAEGHEN & C° S.A.	Frédéric DE HAAN

Brabant Wallon

ACTIVITÉS 2014-2015

Cette période a vu un renouvellement partiel et important du comité. Nous avons plusieurs fois porté notre attention sur les modifications législatives. Ce n'est que normal au vu de la pluie de règles qui nous sont imposées.

Notre Président, fondateur de la Chambre, a quitté ses fonctions de Président au 1^{er} janvier 2015. Si constituer une chambre régionale est un travail, la faire grandir et évoluer en est un autre. L'ensemble des membres le remercie d'avoir pu veiller à une croissance saine et certaine de cette dernière.

Les impacts législatifs ont largement été au centre des discussions de l'année passée. Toutefois, nous n'avons pas négligé les outils à disposition des courtiers pour tenter de répondre à la pression législative.

Tant les sujets abordés (voir ci-dessous) que le suivi des diverses Lois et arrêtés ont intéressé les nombreux membres de la chambre. Ces sujets nous ont aussi permis de porter notre communauté à plus de 70 membres à ce jour.

- Novembre 2014, notre attention s'est portée sur l'information aux clients par le biais des sites internet et les réseaux sociaux.
- En janvier 2015, nous nous sommes penchés sur les offres d'assurance dans le cadre des marchés publics.
- En mars 2015, notre attention s'est portée sur les activités de l'Ombudsman et la communication positive.
- En juin 2015, nous avons revu l'usage de certains outils à votre service et Patrick CAUWERT, CEO FEPRABEL, est revenu sur l'actualité du secteur en ce compris les premiers contrôles de la FSMA.
- En septembre 2015, nous avons également distillé une formation sur les échanges électroniques, sur l'immatriculation des cyclos et sur l'actualité sectorielle.
- Les sujets du 19 novembre 2015 ne sont pas encore fixés mais nous faisons d'ores et déjà appel à vos candidatures pour le renforcement du comité.

COMPOSITION 2015

Présidente : Martine GILSON

Vice-présidents : Patrick DELHAYE et Michel PIRSON

Secrétaire et trésorière : Nathalie WATERSCHOOT

Membres : Vincent BORLEE, François GILLARD et Jean-Marc LAMBERT

OBJECTIFS 2015-2016

- L'objectif premier de notre chambre est de répondre aux attentes des membres. À cette fin, nous vous questionnons sur vos souhaits après chaque réunion. Complétez le formulaire, il est le vôtre.
- Nous mettrons toujours l'accent sur l'information et la formation complémentairement aux informations de la fédération au niveau national.
- Nos activités seront basées sur 2 axes :
 - ✓ Nos assemblées générales de novembre et mars.
 - ✓ Nos journées de formation de juin et septembre.

ACTIVITÉS 2014-2015

Notre barbecue annuel de juin 2015 a été l'occasion de présenter les résultats de l'enquête sur les besoins de nos membres en matière d'aide à l'utilisation des programmes de gestion et de mieux répondre à leurs attentes sur l'évolution digitale des courtiers en assurances.

Cette enquête nous a permis de fixer les différents objectifs qui seront suivis pour 2015-2016 au sein de la CHABRA.

Plus que jamais nous serons attentifs à l'évolution du marché en apportant une attention particulière à l'utilisation des nouveaux outils technologiques. Cette avancée ne peut se faire que via une collaboration efficace entre les différents acteurs : Courtiers - Compagnies - Portima.

Nous pensons que les outils du digital qui seront développés doivent répondre à une normalisation précise, et ce afin d'éviter de se retrouver face à une multitude de programmes à utiliser, en fonction de la compagnie d'assurances avec laquelle le courtier travaille, tant en production qu'en gestion de sinistres.

Cette année deux assemblées générales ont été organisées :

L'assemblée générale du 25 novembre 2015, au cercle du lac de Louvain-La-Neuve, a abordé les sujets suivants :

- Patrick CAUWERT et Philippe MUYS ont répondu aux différentes questions de nos membres sur l'actualité du secteur
- Conférence sur la prévention incendie qui a été suivie par une visite du laboratoire de l'ANPI.

Lors de notre réunion du 3 mars 2015 à la maison de l'automobile à Bruxelles, nous avons accueilli le Ministre Didier GOSUIN qui nous a présenté la politique de la région bruxelloise en matière d'aides aux indépendants et aux PME.

La deuxième partie de l'assemblée générale fut quant à elle consacrée à la réforme des cotisations sociales et à la présentation de l'UCM.

COMPOSITION 2015

Président : Laurent CHODA

Vice-présidents : François JACOBS et Frédéric COOLS

Secrétaire : Christine STIL

Trésorier : Bernard DE GUCHTENEERE

Membres : Geneviève LISSENS, Evelyne LOMBARD, Michel DE MAN, Jessica TERRASI, Philippe VAN INGELGEM

OBJECTIFS 2015-2016

- Notre chambre souhaite apporter aux courtiers une aide « pragmatique » touchant notamment aux problèmes de gestion de bureaux, à l'évolution du métier et des outils de nouvelles technologies.
- Renforcer l'implication des jeunes courtiers.
- N'oublions pas non plus d'être le porte-parole de nos membres au sein de FEPRABEL pour tout ce qui concerne leur quotidien dans leurs relations avec les compagnies.
- Développer les relations avec les autres chambres qui composent FEPRABEL.

FEPRABEL DG (Ostbelgiën)

ACTIVITÉS 2014-2015

Notre Chambre a poursuivi le rajeunissement du bureau exécutif annoncé en 2013 : depuis janvier 2014, Raymond LEISTEN est notre président et Johnny DEBEY notre secrétaire.

Nos remerciements tout particuliers et très chaleureux vont à Josef SCHMATZ, le Président sortant, et Herbert HECK, qui nous a représenté auprès de Brocom. Ils ont été d'excellents ambassadeurs de notre Chambre durant un nombre d'années considérable dans les différentes instances. Il s'agit de véritables « dinosaures » de l'assurance et nous avons le privilège de pouvoir continuer à les compter parmi les membres actifs de notre Comité de Direction, même s'ils ont respectivement quitté leur fonction « exposée ».

Dans le cadre de l'application de la législation récente, le respect de la langue allemande reste l'une des priorités. Notre Chambre a organisé la traduction du cours Twin Peaks II ainsi qu'une séance de formation en langue allemande en région germanophone ; la collaboration avec le CEPOM, que nous remercions, fut précieuse. Une centaine de personnes étaient agréablement surprises par le travail réalisé dans un contexte difficile.

Les lacunes existantes pour servir la clientèle d'expression allemande en toute conformité sont considérables ; c'est pourquoi nous avons créé une commission « particularités de notre chambre germanophone » qui œuvre avec application depuis janvier 2015.

COMPOSITION 2015

Président : Raymond LEISTEN
Vice-président : Armand KOCH
Secrétaire : Johnny DEBEY
Trésorier : Manfred STADLER
Membres : Danny BALTER, Daniel HAUSEUX, François STOFFELS, Herbert HECK, Josef SCHMATZ

OBJECTIFS 2015-2016

- Travailler à une bonne intégration des nouveaux membres qui ont rejoint FEPRABEL en 2014 et 2015.
- Trouver les ressources pour rencontrer avec dynamisme les défis d'une minorité linguistique dans le contexte d'une évolution de la législation qui influence sensiblement notre métier.
- La nouvelle commission « particularités de notre Chambre germanophone » identifiera les problèmes significatifs propre à notre Chambre et cultivera les contacts avec les instances et acteurs concernés et compétents.

Hainaut

ACTIVITÉS 2014-2015

Notre chambre s'efforce de tenir ses membres le plus précisément possible informés sur l'activité de notre secteur et ses décisions pertinentes.

Lors de notre assemblée générale du 25 septembre 2014, nous avons fait notre sortie annuelle au musée MAHY.

Le 27 novembre 2014 a eu lieu notre seconde assemblée générale, avec la nomination de Caroline DOSSCHE en tant que secrétaire, qui vient remplacer Florence BILLE à qui nous souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles fonctions au sein de l'association « Make A Wish ».

En 2015, nous avons tenu un comité de direction en mars afin d'organiser l'année.

Nous avons également assisté au Congrès national de FEPRABEL le 25 mars au MICX. Suivi de nos 2 assemblées générales du 16 avril et 25 juin.

Le 13 juillet, nous avons eu un comité de direction pour organiser notre sortie du 24 septembre 2015.

COMPOSITION 2015

Président : Marc DOSSCHE

Vice-président : Henri-Philippe DINCQ

Secrétaire : Caroline DOSSCHE

Trésorier : Frédéric CLAEYSSENS

Membres : Jean-Marie DELFOSSE, Jacques KEPPERS, Renaud PERON, Maxime DEMARET, Amaury LEJEUNE, Frédéric KEPPERS, Bruno DECLEYRE, Benjamin GILBERT et Florence BILLE

OBJECTIFS 2015-2016

- Trouver un successeur pour le changement de présidence en 2016.

ACTIVITÉS 2014-2015

Notre assemblée générale du 27 novembre 2014 avait pour thème principal l'outil informatique commun de tarification.

C'est devant une assemblée de plus de 120 personnes que notre chambre, avec l'aide de notre CEO, Patrick CAUWERT, a défendu ce projet auprès des plus hauts responsables de compagnies telles qu'AXA Belgium, Allianz, Baloise Insurance, Generali Belgium et Vivium.

Celle du mois de février fut également très chargée, car nous avons accueilli Willy BORSUS, Ministre des Classes Moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale afin qu'il nous présente sa politique relative aux indépendants. Nous l'avons interrogé sur des sujets brûlants, comme l'offre conjointe ou encore la nouvelle Loi Twin Peaks qui touchent notre secteur en alourdissant considérablement notre travail administratif sans réelle plus-value pour le consommateur. Nous avons également pu réunir 6 sociétés de souscriptions comme IBS Europe, Avise, IBIS, Vander Haeghen & Co, Verheyen et BDM qui ont chacune eu l'occasion de se présenter et de mettre en avant leurs atouts.

Pour finir cette assemblée de février, l'UCM était présent pour nous informer sur la thématique des aides financières en faveur des indépendants et PME et en particulier pour les courtiers en assurances en Région Wallonne.

En juin 2015, notre assemblée générale était dédiée principalement aux ateliers Twin Peaks. Ces 4 ateliers didactiques ont très certainement permis à nos membres de voir plus clair sur la mise en pratique des outils FEPRABEL au sein des bureaux de courtage. Claude RAPOPORT, Administrateur Délégué chez Portima, nous a informé sur le fonctionnement du catalogue sectoriel pour tous, sur les dernières modifications apportées à Brio et sur les prochaines nouveautés.

COMPOSITION 2015

Président : Grégory CORMAN
Vice-président : Selim el-HANI
Secrétaire : Monique CHARLIER
Trésorière : Fernande GALLER
Membres : Etienne LANGHOR, Renaud GASQUARD, Vincent BIXHAIN, Cédric THEATE, Valéry LAMOTTE, Vincent TOUSSAINT

OBJECTIFS 2015-2016

- L'objectif 2015-2016 sera de suivre de très près la mise en place de l'outil informatique commun de tarification (voir sujet de l'AG de novembre 2014). Nous avons 2 conseillers qui font régulièrement la route pour rencontrer les compagnies afin de les aider à prendre la bonne direction dans ce dossier.
- La lutte contre l'offre conjointe restera l'une de nos priorités et nous resterons en contact avec le Cabinet du Ministre Willy BORSUS afin de nous assurer de son suivi.
- Bien entendu, nous resterons à l'écoute de nos membres afin de faire remonter les problèmes rencontrés sur le terrain.

ACTIVITÉS 2014-2015

Pour la période allant de septembre 2014 à août 2015, la chambre a réuni ses membres à 4 reprises.

À chaque fois, une réunion de chambre a précédé la réception d'un/une invité(e) venu(e) nous entretenir d'un sujet d'actualité ou en rapport avec notre activité.

C'est ainsi que le 12 septembre 2014 nous avons reçu Monsieur Bernard COQUELLE qui est venu faire une conférence ayant comme thème « Gestion des nouvelles obligations Twin Peaks II et gestion du temps ». Cette conférence a été suivie d'un « question time » fort intéressant et bien fourni en échange d'idées et d'expériences.

Le 12 décembre 2014, après la réunion de chambre, nous avons reçu Messieurs Michel PIRSON et Philippe MUYS. Le premier a développé un sujet ayant pour thème « Du prospect au client en passant par Twin Peaks » et le second a développé le sujet « Dossiers FSMA et note d'instruction interne ». Ces deux sujets ont été illustrés par des exemples pratiques présentés par Messieurs Rudy BAUVIR et Pierre LAMOTTE.

La conférence du 06 mars 2015 avait pour thème « Comment développer une communication professionnelle efficace par le WEB et Focus sur les médias sociaux » par Madame Christelle ADANT et Monsieur Marc FRANCOIS, coachs en communication.

La réunion du 05 juin 2015 se voulait un peu plus récréative. Après une réunion de chambre, les membres ont pu participer à des activités sportives/récréatives proposées dans le cadre des activités des installations de la société Durbuy Adventures, avant de passer à table dans un des bons restaurants de Durbuy. À cela se sont ajoutées ponctuellement diverses formations en groupes plus restreints en relation avec l'actualité, les moyens de communication, etc.

COMPOSITION 2015

Président : Pierre LAMOTTE
Vice-président : Rudy BAUVIR
Secrétaire : Alain BOULANGER
Trésorier : Benoît JACQUES
Membres : Jean-Luc DIFFERDING et Alain BOSSICART

OBJECTIFS 2015-2016

- La prochaine année académique sera dans la continuité de la précédente et se fera sous forme de 4 réunions de chambre suivies d'une conférence.
- La prochaine est déjà prévue pour le 11 septembre 2015. Nous recevrons Monsieur Fred HAEMERLINCK qui nous entretiendra sur la façon de pouvoir développer une approche plus professionnelle de nos clients.
- Ensuite une réunion est prévue le 18 décembre 2015 avec un thème restant encore à déterminer.
- Il est bien entendu que le comité de direction reste à l'écoute des membres et de l'actualité et peut à tout moment envisager de nouvelles réunions d'informations.

ACTIVITÉS 2014-2015

Entre ses assemblées générales qui se tiennent tous les deux mois, l'organisation de sessions de formation pointue et ciblée en collaboration avec la CCI, la participation de plusieurs de nos membres dans différentes commissions techniques, la Chambre de Namur se veut toujours plus active et souhaite donner à ses membres des réponses concrètes aux problèmes rencontrés de manière quotidienne dans leur activité.

Lors de l'assemblée générale d'octobre, Pierre BERNARD, conseiller au Forem, nous a entretenus des différentes possibilités d'aide à l'emploi pour les bureaux de courtage.

Philippe MUYS et Patrick CAUWERT nous ont fait le plaisir d'être des nôtres en décembre. Ils nous ont dressé le bilan des actions menées en 2014 et des conséquences liées à la mise en place de Twin Peaks.

En février, Yves WERTZ nous a donné des solutions pour sécuriser et sauvegarder nos contacts, notre agenda et nos projets.

Maître Paul RENIER était notre invité d'avril. Il nous a invités à une réflexion sur la justice actuarielle.

Pour ceux qui l'ignorent, chaque assemblée générale de notre Chambre se termine par une table ronde où chaque membre peut prendre la parole pour exprimer un vécu professionnel, poser une question, faire part d'une expérience...

L'assemblée générale de juin, quant à elle, et comme le veut notre coutume namuroise, s'est vue précéder d'une après-midi récréative qui, cette année, s'est déroulée dans la principauté de Chimay. Ce fut l'occasion pour nos membres de se détendre et de mieux faire connaissance dans un contexte moins formel et plus convivial.

COMPOSITION 2015

Président : Jean-François MARTIN

Vice-président : Maurice BURTON

Secrétaire : Patricia VOUNCKX

Trésorier : Claude SOKAY

Membres : Paul BOONE, Christine ROLAIN, Jean-Pierre PINGET, Jean-Marc BOCCART, Olivier RUYSSSEN, Bernard SALIÈRES, Michel PICHON, Antoine DE BRIEY

OBJECTIFS 2015-2016

- Continuer à améliorer notre visibilité sur le marché.
- Choisir des sujets ciblés et des invités de qualité pour nos assemblées générales.
- Assurer le relai vers la base des actions en cours mais aussi remonter les problèmes rencontrés par nos membres vers Bruxelles.
- Trouver des solutions concrètes pour répondre aux exigences Twin Peaks.
- Préparer notre prochain séminaire « extra muros » et biennuel qui se tiendra en septembre prochain en Allemagne.



Développez votre propre marketing grâce à Starget **We Activate** !

- ✓ Créez une identité pour votre bureau en commandant un **logo**.
- ✓ Développez ou modernisez votre **site internet** pour répondre plus efficacement à la réglementation Twin Peaks II.
- ✓ Faites votre publicité sur Google, commandez une **campagne Google Adwords**.
- ✓ Soyez présent sur **Facebook**, demandez la création de votre page et des conseils pour l'alimenter.
- ✓ Sillonnez les routes en roulant aux couleurs de votre bureau. Commandez des **équipements cyclistes personnalisés**.
- ✓ Communiquez avec vos clients de manière groupée par **sms**. Rapide, facile, efficace !
- ✓ et encore bien d'autres initiatives à découvrir...

Visitez weactivate.aginsurance.be et découvrez les produits et services qui boosteront votre visibilité et votre business!

Offre réservée à nos courtiers partenaires

Union professionnelle des courtiers de crédits (UPCC)

ACTIVITÉS 2014-2015

Comme l'année précédente, l'Union Professionnelle des Courtiers de crédit, chambre de FEPRABEL, s'est régulièrement réunie pour traiter des questions relatives à la profession de courtier en crédits.

L'essentiel du travail effectué par l'UPCC a porté sur les diverses réformes législatives et réglementaires qui vont, radicalement et dans un avenir très proche, bouleverser la profession de courtier en crédits. Ils ont ainsi mis en évidence, auprès des acteurs politiques (présidents de parti, parlementaires, membres de cabinets ministériels et ministres), les lacunes et incohérences du Livre VII du nouveau code de droit économique adopté dans la précipitation par l'ancienne majorité gouvernementale.

L'UPCC a soutenu le recours contre la mise en place unilatérale de l'examen d'agrément des intermédiaires en crédit à la consommation. Ce recours en justice a eu pour effet le report, au 1^{er} novembre 2015, de la future réglementation en matière d'agrément et de contrôle des courtiers en crédits. Pour défendre la profession, les membres de l'UPCC ont aussi rencontré des représentants des acteurs du monde du crédit, tels l'UPC, Febelfin, Test-Achat ou encore des organismes de crédit. Leur souhait est de faire entendre la voix des courtiers au même titre que toute autre organisation professionnelle !

Plus récemment, l'attention de l'UPCC s'est portée sur les coûts que devront supporter les courtiers en crédits pour obtenir leur agrément et assumer les contrôles de la FSMA, du SPF Economie et de l'ombudsman compétent. L'UPCC s'inquiète, à juste titre, de la disparition de « petits » producteurs de crédits qui ne pourront supporter ces coûts exorbitants.

COMPOSITION 2015

Président : Bernard de MALEINGREAU
Vice-présidents : Jean-Claude LIEVEMONT et Pascal LASSERRE
Secrétaire : Lionel FRANC
Trésorier : Emmanuel DE HARLEZ
Membres : Patrick SEGERS et Pierre COLARD

OBJECTIFS 2015-2016

- En 2015, les membres de l'UPCC veulent poursuivre leur action d'information du monde politique quant aux difficultés rencontrées par les courtiers de crédit.
- Ils souhaitent aussi informer les courtiers en crédits de l'impact que vont avoir les nouvelles réglementations sur leur profession.
- Ils désirent poursuivre les diverses concertations menées avec l'ensemble des acteurs du marché du crédit.
- Ils réclameront, auprès des autorités compétentes, une réduction des coûts d'agrément et de contrôle imposés aux courtiers.

COLLOQUE « CRÉDIT »

SAVE *the* DATE !

21-01-2016
(de 9h à 17h00)

AULA MAGNA
SALLE « FOYER DU LAC »
LOUVAIN-LA-NEUVE



L'assurance hospitalisation : un must, également pour les PME.

Presque tous les habitants belges sont affiliés auprès d'une mutualité, et un bon nombre d'entre eux ont souscrit une assurance hospitalisation complémentaire, que ce soit à titre individuel ou via une assurance groupe conclu par leur employeur. Mais qu'en est-il au niveau des PME, les 'petites' entreprises avec moins de 20 collaborateurs ?



Les résultats d'une entreprise dépendent pour une grande partie de la fidélité et de la santé de ses collaborateurs. Il en est de même pour une PME.

Pour récompenser leurs efforts, une assurance hospitalisation complémentaire de DKV est la solution idéale.

Les grandes entreprises sont plus nombreuses à offrir une assurance hospitalisation complémentaire à leurs salariés. Les PME, en revanche, se montrent plus réticentes à l'octroyer. Et c'est bien dommage...

La notion qu'une assurance hospitalisation est devenue indispensable dans un paquet de rémunération attractif est bien acceptée depuis longtemps. De nos jours, une assurance hospitalisation fait partie d'un package salarial attrayant. Les PME, quant à eux, ont également pris conscience de l'importance des 'employee benefits' en tant qu'avantage social. Ainsi, DKV Belgium a développé le plan IS PME, une formule sur mesure pour les PME. Ce produit, adapté aux

besoins quotidiens des PME, rembourse intégralement les frais relatifs à une hospitalisation.

Par ailleurs, les collaborateurs bénéficient des avantages de la Medi-Card®. Grâce à cette carte, ils ne devront plus payer d'acompte à l'hôpital et DKV règle la facture directement avec l'hôpital.

Cette carte, unique en Belgique, est acceptée dans plus de 95% des hôpitaux belges. Le plan IS PME peut également être élargi au partenaire et aux enfants du salarié.

Vous êtes dirigeant d'une PME et souhaitez offrir une protection optimale à vos salariés ? Dans ce cas-là, la réponse est simple. Prenez contact avec votre intermédiaire d'assurances ou contactez DKV Belgium pour de plus amples informations ou une offre sans engagement.

DKV Belgium, Bd Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles.
Tél : 02 287 64 11, e-mail: sales.grp@dkv.be

Les meilleurs soins. Pour toute la vie.

www.dkv.be

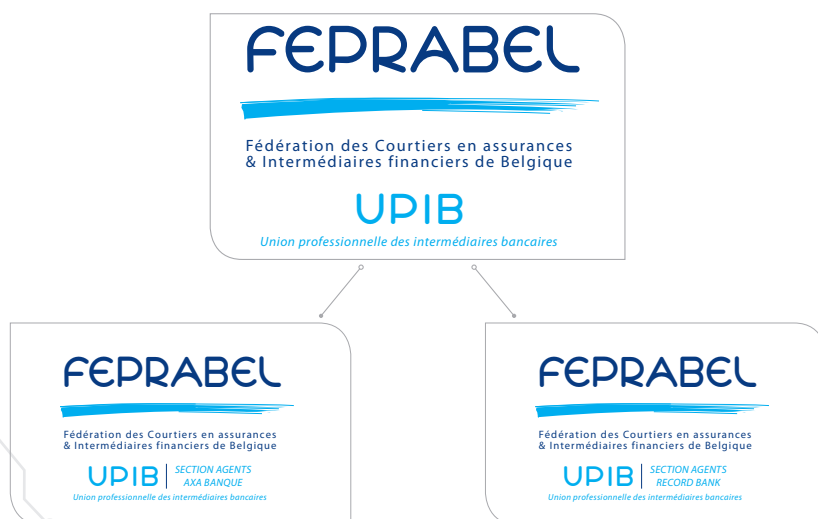
Union professionnelle des Intermédiaires bancaires (UPIB)

ACTIVITÉS 2014-2015

Pour la période 2014-2015, l'UPIB s'est réunie plusieurs fois.

- Mise en route de l'UPIB par la création de la structure et mise en place du Comité de Direction.
- Février 2015, modifications importantes suite aux démissions de Dirk JORIS et Florence BILLE.
- L'UPIB soutient activement les démarches de la section Record et force le commettant à procéder aux rectifications demandées dans le cadre de transferts de comptes au siège et ce, sans fondement juridique.

Rappelons que l'UPIB est composée actuellement de 2 sections, la Section Record Bank présidée par Alain WINAND et la Section AXA Banque présidée par Pascal APPELDOORN.



COMPOSITION 2015

Président : Alain WINAND
Vice-président : Pascal APPELDORN
Secrétaire : Emmanuel BODY
Trésorier : Vincent DELESTREE
Membres : Martine GILSON, Benoît LOISEAU, Jean-Marc BOCCART, José AMANT
Conseiller de déontologie : Stéphane RENARD

OBJECTIFS 2015-2016

- Maintenir et renforcer le soutien aux sections.
- Continuer le recrutement au sein des sections existantes.
- Créer d'autres sections (fondamental pour la représentativité de l'UPIB).
- Participer à l'évolution de l'arsenal législatif.
- Créer et favoriser les passerelles entre les sections et les Comités Paritaires.

Commission paritaire 307



ACTIVITÉS 2014-2015

À la demande du banc syndical, le groupe de travail constitué en vue de revoir la classification des fonctions dans le secteur a continué son dur labeur.

Tant la diversité des fonctions que les typologies de bureaux tellement diverses font qu'il est très délicat de définir des fonctions types. Au plus le bureau est petit, au plus la polyvalence est présente.

Une étude de la LBC démontre aisément que la différence de gestion du personnel est fort marquée entre les entreprises de moins de 15 ETP (équivalent temps plein) et les autres.

Nous nous sommes engagés à aboutir pour fin 2015, en sachant que le même exercice a été fait en CP 306 (Entreprises d'assurances) et que l'accord final n'a pas été possible.

La commission s'est aussi penchée sur le télétravail, ou travail à domicile qui se développe de plus en plus dans le secteur grâce à la performance des nouveaux outils digitaux.

OBJECTIFS 2015-2016

Le but sera d'atteindre un accord au niveau du cahier de revendications qui est actuellement mis sur la table par les syndicats.

Les principales revendications concernent :

- La sécurité d'emploi/volume de l'emploi (licenciement et assistance syndicale, récupérer le saut d'index, outplacement) ;
- Le pouvoir d'achat. Pour rappel les 0,50 % et les 0,30 % sont des enveloppes maximales. Chaque CP peut décider de son usage ou non, voire laisser la discussion au sein de chaque entreprise ;
- La qualité du travail ;
- Le fonds syndical ;
- Le statut syndical ;
- Le télétravail et travail satellite ;
- Le déplacement domicile-travail ;
- La formation ;
- Le RCC et Crédits-temps.

COMPOSITION 2015

Commission paritaire 307 pour les entreprises de courtage et agences d'assurances.

Organisations d'employeurs :

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

(Mandats effectifs 3 - suppléants : 3)



(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)

fvt

(Mandats effectifs 3 - suppléants : 3)

Organisations de travailleurs :

FGTB

(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)



(Mandats effectifs 4 - suppléants : 4)



(Mandats effectifs 2 - suppléants : 2)

Nos représentants effectifs sont :

Réginald VAN INGELGEM
et Patrick CAUWERT

Nos suppléants :

Nadine WYNSBERGHE,
Vincent MAGNUS et André LAMOTTE.

Commission Vie



ACTIVITÉS 2014-2015

La commission Vie a été particulièrement mobilisée dans le cadre des formations Twin Peaks II délivrées à plusieurs centaines de confrères et de collaborateurs de bureaux de courtage.

Par ailleurs, la commission Vie a participé en 2014 - et participera en 2015 -, en tant que membre du jury, aux Trophées Decavi de l'assurance vie. Ce trophée récompense les meilleures compagnies actives dans les différentes sous-branches de l'assurance vie. À ce titre, les membres du jury doivent étudier et comparer les conditions de la plupart des compagnies actives sur le marché (assurances décès, épargne et investissements, « fiscales », PLCI, EIP, assurance groupe...).

Par une présence régulière aux conférences organisées par la Chaire des Pensions de l'UCL et par Decavi, une attention particulière a été aussi portée à l'évolution des pensions dans notre pays et à la manière de mieux les organiser à l'avenir. Le courtage se doit de suivre cet épineux dossier de très près.

Enfin, last but not least, la commission Vie a aidé de nombreux confrères en répondant aux questions ponctuelles qui lui ont été posées.

COMPOSITION 2015

Président : Luc VERMEYLEN

Membres : Renaud PÉRON, Vincent BIXHAIN et Isabelle DASTOT

OBJECTIFS 2015-2016

- Présence aux conférences de la Chaire des Pensions de l'UCL.
- Jury DECAVI de l'assurance vie.
- Disponibilité vis-à-vis des membres pour les aider à résoudre les problèmes propres à l'assurance vie qu'ils rencontrent dans leur quotidien.
- Poursuite de formations Twin Peaks II.
- Rédaction d'articles dans Principium.

Commission professionnelle technique n°30



ACTIVITÉS 2014-2015

Durant la période scolaire 2014-2015, la commission CPT 30 a eu du pain sur la planche suite à la nouvelle législation du 04/04/2014 qui a eu comme répercussion la mise en place d'un examen unique dès le 1^{er} janvier 2015.

La FSMA a prévu une dispense pour les personnes disposant d'une expérience pratique d'un an et diplômées d'un Master avec minimum 5 unités d'études en connaissances techniques en assurances et 1 unité en gestion d'entreprises ou d'un Bachelor avec minimum 11 unités d'études en connaissances techniques en assurances et 3 unités en gestion d'entreprises.

La conséquence de cette Loi pour les centres tels que l'IFAPME, SFPME et IAWM est la non-reconnaissance de leurs examens à partir de l'année scolaire 2015-2016.

La commission CPT 30 a pris le parti de défendre la formation des Classes moyennes telle qu'elle est organisée en ce compris la méthodologie d'évaluation et demande qu'elle soit introduite dans la législation au même titre que les diplômes de Bachelier et de Master. Cette demande a été formulée début du mois de mai 2015 et nous espérons que les responsables politiques en tiendront compte rapidement.

COMPOSITION 2015

Président : Marcel SCHOONBROODT

Secrétaire : Charles HITTELET

Membres : Claude OLIVIER, Alphone TERRASI, Arman KOCH, Bruno DECLEYRE, Christine ROLAIN, Fabrice OLIVIER, François STOFFELS, Josef SCHMATZ, Bernard PHILIPPE, Philippe ROYER, Chantal FIJALKOWSKI, Grégory CORMAN

OBJECTIFS 2015-2016

- Notre objectif premier est de poursuivre la défense de la formation des Classes moyennes auprès du législateur.

Commission communication



ACTIVITÉS 2014-2015

FEPRABEL veille constamment à communiquer et transmettre au mieux les actualités bouillonnantes du secteur. Cette année nous avons mis l'accent sur l'interactivité avec nos pages Facebook, LinkedIn et notre tout nouveau compte Twitter. Nous vous avons également sollicité pour nourrir la réflexion sur le magazine Principium et son évolution.

En juin 2015, nos lecteurs ont eu la possibilité de s'exprimer sur le Principium, forme et contenu, et sur leurs habitudes de lecture. Il en ressort qu'une large majorité de nos abonnés lisent plus de la moitié des articles de presque tous les numéros. Merci !

Le top 5 des rubriques les plus appréciées est constitué de : Législation, Éditorial, Productivité & Informatique, Questions de Principium et Brocom.

Interactivité !

Le comité retient également l'attachement à la version papier avec une demande pour une version numérique sous forme d'un site d'information reprenant les articles du magazine et/ou des articles complémentaires. Actuellement, la version pdf du magazine est très peu consultée, souvent par ignorance de son existence.

Côté réseaux sociaux, nos pages Facebook et LinkedIn enregistrent une belle progression respectivement du nombre de « j'aime » (+ 36 %) et d'abonnés (+ 107 % !). Au-delà de l'actualité de la fédération, nous utilisons les réseaux sociaux afin de publier de l'information à destination du consommateur que vous pouvez utiliser pour alimenter vos propres réseaux sociaux.

Dans la même optique, un nouvel outil est désormais à votre disposition : « Scoop.it! ». Il s'agit d'une revue de presse depuis laquelle vous pouvez partager facilement les articles.

Enfin, depuis le 7 septembre dernier, nous sommes également présents sur Twitter.

COMPOSITION 2015

Rédacteur en chef : Patrick CAUWERT

Membres : Denis GOUZEE, Pierre HENS, Jean DEVILLE, Emmanuel DE HARLEZ, Florence BILLE, Valéry LAMOTTE, Pascal LASSERRE, Olivier RUYSSSEN, Paul VERDBOIS, Jean-Luc SCHVARTZ, Dimitri PSALLIDAS, Alain WINAND, Fleur JASOIGNE, Ivan HALLEZ et Sabine GANTOIS

OBJECTIFS 2015-2016

- Diversifier le contenu du Principium.
- Proposer une solution numérique complémentaire à la version papier.
- Augmenter l'interactivité via les réseaux sociaux.

Liens utiles

www.facebook.com/feprabel

www.linkedin.com/company/feprabel

www.twitter.com/feprabel

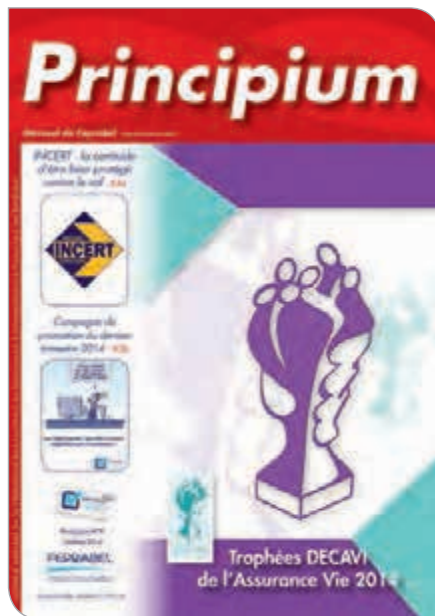
www.scoop.it/t/assurance-3

www.feprabel.be/principium

Liste des Principium pour la période de septembre 2014 à Août 2015.



Principium n°8 - Septembre 2014
(Rapport annuel)



Principium n°9 - Octobre 2014



Principium n°10 - Novembre 2014



Principium n°11 - Décembre 2014



Principium n°1 - Février 2015



Principium n°2 - Mars 2015



Principium n°3 - Avril 2015



Principium n°4 - Mai 2015



Principium n°5 - Juin 2015

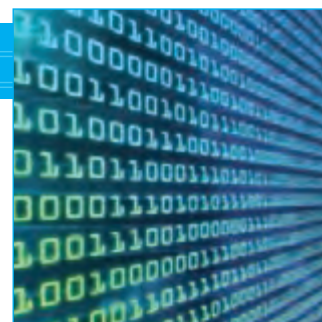


Principium n°6 - Juillet 2015



Principium n°7 - Août 2015

Commission mixte de suivi & Groupe de travail normalisation



ACTIVITÉS 2014-2015

La CMS (Commission mixte de suivi) est composée des fédérations d'intermédiaires, d'Assuralia et de deux représentants des assureurs. C'est cette commission qui supervise également les travaux du groupe de normalisation.

L'année passée fut fertile en discussions et travaux divers, souvent liés également à la mise en place de la législation Twin Peaks II, et d'autres dossiers arrivés à maturité (avis de changement d'intermédiaire par exemple). Outre le suivi des travaux de la commission de normalisation et la préparation du release effectif au 1^{er} janvier 2017, une attention particulière a été portée sur le suivi des versions précédentes du Telebib2.

Nous avons poursuivi la révision complète du recueil blanc qui reste la référence pour le secteur. Nous avons ouvert la publication de tous les documents légaux dans le catalogue sectoriel à l'ensemble du secteur. À vous de le rappeler aussi à vos fournisseurs.

En ce qui concerne la commission de normalisation, où sont présents les représentants des firmes de soft courtier, les travaux sont soutenus au rythme d'une réunion tous les mois et demi en moyenne. Force est de constater qu'un trop grand nombre de compagnies ne respectent pas leurs engagements. C'est regrettable pour l'ensemble du marché. En tant que Président du groupe de normalisation, je ne peux accepter de voir les accords pris depuis près de 10 ans, respectés à géométrie variable par nos compagnies partenaires. Ce point devient vraiment critique dans le cadre du respect des obligations légales.

L'évolution digitale devient également indispensable pour les courtiers et nombre d'entre vous ne traite pas tous les messages entrants. C'est un point qui retient notre attention, car un traitement continu des messages permet une information fiable aux clients et aide au respect des règles qui nous sont imposées.

COMPOSITION 2015

COMMISSION MIXTE DE SUIVI

Président : Gert DE WINTER
(Baloise Insurance)
Représentations : FVF, UPCA, Assuralia, diverses compagnies pour compte des autres

COMPOSITION 2015

COMMISSION DE NORMALISATION

Président : Michel PIRSON
Représentations : Centre Telebib2 (M. BORMANS), FVF, UPCA, Assuralia, fournisseurs de logiciels, diverses compagnies (Vivium, AXA, Allianz, AG Insurance, Baloise Insurance, GENERALI...). Les réunions sont ouvertes à toutes les compagnies et fournisseurs de logiciel.

OBJECTIFS 2015-2016

- Suivi des dossiers 2014-2015.
- Suivi de la mise en œuvre TP11 au point de vue technique.
- Attention à l'évolution à géométrie variable des divers intervenants.
- Assistance à ceux qui le demandent pour faciliter le travail de tous.



La signature électronique sur tablette via l'eID de vos clients ?



DISPONIBLE
— Android & iPad —
SUR TABLETTES



C'est possible, grâce à App4Broker !

App4Broker, c'est la nouvelle appli de Portima, destinée aux courtiers BRIO4YOU. Grâce à App4Broker, vous pouvez dorénavant faire aussi **signer directement à vos clients** les documents nécessaires **via leur eID et votre tablette** ! Simple, pratique, efficace et avec la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

Téléchargez gratuitement App4Broker.



Plus d'infos sur :
www.brio4you.be/fr/app4broker



Activités des Cercles & Bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles

BOURSE D'ASSURANCE DU BRABANT WALLON : B.A.B.W.

ACTIVITÉS 2014-2015



Nous avons commencé l'année en septembre avec Olivier VILLERS qui nous a présenté la société AFIESCA. En octobre 2014, Benoit MÜLLER nous a fait découvrir LOGIDRIVE : « La voie royale vers la comptabilité ». En novembre 2014, Eric BOMBÉY, (AR-CO) nous a fait découvrir cette compagnie spécialisée. Nous avons terminé l'année 2014, par la soirée récréative de décembre avec François PIRETTE. En janvier 2015, Thierry RONVAUX, CEO d'AEDES nous a présenté sa compagnie. Puis en mars, c'est Carlos MORA, formateur et souscripteur AT chez Baloise Insurance qui nous a fait découvrir les multiples aspects de cette police. En avril, Frédéric de HAAN nous a expliqué comment assurer un événement tel que Waterloo 2015. Ensuite vient le tour de Gaël de MIOMANDRE de IBS Europe, au mois de mai, qui nous a entretenus de diverses aides apportées à notre métier. Juin fut l'apothéose de notre année avec l'organisation de la Journée Wallonne de l'Assurance sur le site du Bicentenaire de la bataille de Waterloo.

Plus d'infos sur la B.A.B.W. : www.babw.be

COMPOSITION 2015

Président : Georges DESORBAY
Vice-Présidents : Michel PLETINCKX et Claudine DEPARADIS
Secrétaire : André BURAKAS
Trésorier : Dominique VANDERAVERO
Grand Chambellan : Marc MULLER

OBJECTIFS 2015-2016

- Développement d'une section jeunes courtiers au sein de la BABW.
- Renforcer la participation des membres aux réunions.
- Mise en place de réunion d'information avec des orateurs de renom et des sujets pertinents.

BOURSE DE L'ASSURANCE DE MONS ET DU CENTRE : B.A.M.

ACTIVITÉS 2014-2015



Comme chaque année, la B.A.M. organise des conférences-réunions dont voici un condensé :

- Octobre 2014 : séminaire D&O, TRC, décennale.
- Décembre 2014 : journée Haute École Condorcet (workshop pour les étudiants de dernières années en « Bachelor assurance »).
- Février 2015 : « Conséquences de l'oubli, l'erreur, l'omission dans la proposition ».
- Mars 2015 : symposium « Twin Peaks II ».
- Avril 2015 : séminaire « Assurance vie placement, outil pour la transmission patrimoniale ».
- Juin 2015 : déjeuner festif.

Plus d'infos sur la B.A.M. : www.labam.be

COMPOSITION 2015

Président : Pierre BERNARD
Vice-Président : Jean-Paul BUYL
Secrétaire : Pascal LEFEBVRE
Secrétaire adjointe : Angélique CARAVAGGIO
Trésorier : Jean-Claude LAHAYE
Trésorier adjointe : Christine LOISON
Protocole : Pierre FAVART, avocat, conseil juridique
Conseillers : Eric VANNIMMEN et Mehdi HASNI

OBJECTIFS 2015-2016

- Organisation de plusieurs séminaires et conférences agréées par la FSMA pour le recyclage obligatoire.

BOURSE DE L'ASSURANCE DE LA PROVINCE DE NAMUR : B.A.N.

ACTIVITÉS 2014-2015



L'année académique a commencé le 5 septembre 2014 avec l'exposé « L'Entreprise et les risques couverts en PJ par Etienne MPINGA, account manager chez Euromex. Le 3 octobre, nous avons reçu Monsieur Philippe LANDRAIN, Administrateur d'AG Insurance qui nous a présenté « Le paradoxe de l'assurance ». Le 7 novembre 2014, Ingrid VERHOEVEN, représentante officielle de l'autorité compétente de la police de Namur nous a présenté « Le plan d'urgence de la Ville de Namur ».

Le 5 décembre 2014, nous avons visité la Brasserie du Bocq suivi d'un repas au restaurant Le Terminus. Le 9 janvier 2015, Maître Albert HOTELET nous a exposé l'« Omission intentionnelle à la souscription d'un contrat d'assurance ». Le 6 février 2015, le thème était « Assurance solde restant dû, importance du libre choix du courtier » par Olivier VILLERS, Account manager chez AFI-ESCA. « Les fautes lourdes ou graves », tel était le thème de la réunion du 6 mars 2015, par François DENGIS, Formateur chez AG Insurance School suivi le 3 avril 2015 avec « La médiation, négociation raisonnée » par Fabienne CHRISTIANE, Juriste auprès de la DAS. Le 8 mai 2015, André THONARD, Executive coach - trainer, nous exposait la « Typologie clients et vous courtiers, un blocage ou un défi ? ». Nous avons terminé l'année le 12 juin 2015 par une après-midi débat-conférence sur deux thèmes imposés suivi d'un repas avec animation musicale.

Plus d'infos sur la B.A.N. : www.assurnam.be

COMPOSITION 2015

Président : Fabian DEMOULIN
Vice-présidente : Sandra JASPART
Secrétaire : Luc DEBOBBELEER
Trésorier : Renaud LEFEBVRE
Protocole : Jean-Paul FORTON
Relations publiques : Christian BOTTIN

OBJECTIFS 2015-2016

- Le cercle a pour ambition de rester sur sa lancée puisque nous sommes passés d'une moyenne de 35 à 45 membres par réunion avec un pic de 96 inscrits lors de notre débat-conférence du mois de juin.
- Viser une organisation des réunions encore plus constructive avec différentes interventions des membres du comité comme le mot du protocole ou du président relatif au sujet présenté.
- Trouver les orateurs de qualité pour garder un aspect professionnel bien qu'amical lors de ces rassemblements.

CERCLE DES ASSUREURS DE CHARLEROI : C.A.C.

ACTIVITÉS 2014-2015



En 2014-2015, le C.A.C. a organisé quelques conférences-réunions telles que :

En septembre 2014 : « L'assurance des chiens et chats » par Nicolas QUENON.

En novembre 2014 : « Le paradoxe des assurances » par philippe LANDRAIN.

En janvier 2015 : match basket au spiroudome.

En mars 2015 : « La médiation » par J.A. CHAUDRON de DAS

En juin 2015 : « Le bureau de courtage idéal en 2020 » par Stéphane SLITS d'AXA.

En septembre 2015 : « La faute lourde et le fait intentionnel » par F. DENGIS d'AG Insurance.

Plus d'infos sur le C.A.C. : www.c-a-c.be

COMPOSITION 2015

Présidente : Sonia FAES
Vice-président : Luc DEBOBBELEER
Secrétaire : Catherine DANDOIS
Secrétaire adjoint : Bernard GUILLAUME
Trésorier : Paul GOBERT
Trésorier adjoint : Mazouz TAYEB
Conférence : Jean-Luc MEUNIER

OBJECTIFS 2015-2016

- Organisation de conférences-déjeuners avec des orateurs de qualité.

CERCLE DES ASSUREURS DU HAINAUT OCCIDENTAL : C.A.H.O.

ACTIVITÉS 2014-2015



Le C.A.H.O. a le plaisir de voir se rassembler ses membres chaque mois autour d'un orateur de choix. En voici un bref résumé pour l'année 2014-2015 :

- 08 septembre 2014 : Déjeuner-conférence : « Le point actualisé sur TWIN PEAKS » par Bruno DECLEYRE, Courtier membre C.A.H.O., Agréé FSMA - formateur.
- 06 octobre 2014 : Conférence : « Les différentes conventions d'Assuralia » par Bruno DECLEYRE, membre actif du C.A.H.O., Vice-président, professeur émérite, instructeur patenté pour le nouveau feuillet « non » télévisé Twin Peaks.
- 03 novembre 2014 : Conférence : « Les divers systèmes d'évaluation des bâtiments » par Emmanuel HOUSIERE, Sales Manager AG Insurance.
- 1^{er} décembre 2014 : Conférence : R.C. des Administrateurs de sociétés par Jean NOEL, Sales Manager Allianz.
- 18 décembre 2014 : Conférence : « Formation Twin Peaks II » en collaboration avec FEPRABEL.
- 05 janvier 2015 : Exposés : « Assurance décès - problématique de la longévité » par Thierry D'HONDT, Sales Manager Life auprès d'AXA Belgium et « Les Assurances RISK - revenu garanti, complémentaires, etc. » Giacomo MARSON, chargé de formations auprès d'AG Insurance.
- 02 mars 2015 : Déjeuner-conférence « Le bureau de courtage : ses perspectives d'avenir... » par Luc VERHAERT (Advista Partners).
- 13 avril 2015 : Déjeuner-conférence « L'approche « Assurance » des placements et marchés financiers pour le particulier, client du courtier » par Bernard NICAISE, AXA Invest Management.
- 04 mai 2015 : Déjeuner-conférence : « La contamination et recall en souscription et en gestion sinistre avec leur impact sur la Perte d'Exploitation éventuelle » - « Contamination et fait d'un tiers, frais d'investigation de retrait de marché, de remise en production, perte de bénéfice - « Approche des marchés canadien et américain et leurs particularités » par Frank LINGUELET, Manager, Casualty - HDI-Gerling Industrie Versicherung AG - Branch for Belgium.
- 05 juin 2015 : Journée récréative : Visite du Mémorial de Ploegsteert et ses cimetières militaires internationaux.

COMPOSITION 2015

Président : Vincent FAVOT
Past-Président : René BILLE
Vice-Présidents : Bruno DECLEYRE et Philippe LEQUEU
Secrétaire : Jacques KEPERS
Secrétaire adjoint : Philippe DELEM
Trésorier : Philippe QUINTIN
Trésorier adjoint : Thierry D'HONDT

OBJECTIFS 2015-2016

- Organisation de conférences-déjeuners telles que :
 - ✓ 07 septembre 2015 : « La visio expertise » par M. DEMEULENAERE, expert gérant bureau VERSTICHELE et présentation d'un « blog mini-site » en conformité avec les exigences Twin Peaks par Cédric TIBERGHIE, informaticien.
 - ✓ 05 octobre 2015 : « La Nouvelle Protection Juridique » par Philippe DAMBLY (L.A.R.)... protection juridique du XXI^{ème} siècle : cyber-risks, e-réputation, droit intellectuel, innovation, droit de la concurrence, médiation, ADR et ODR... circulaire FSMA sur la P.J..
 - ✓ 09 novembre 2015 : « L'actualité 2015 du Monde de l'Assurance » par Patrick CAUWERT, CEO FEPRABEL.
 - ✓ 07 décembre 2015 : « Élection du Comité 2016 - 2017 » et conférence « UBER, JUM, Taxi social ».

CERCLE LIEGEOIS DES ASSUREURS : C.L.A.

ACTIVITÉS 2014-2015



Nous avons débuté l'année par une réunion de rentrée amicale et avons organisé au cours de l'année, 3 autres réunions statutaires, une assemblée générale, une soirée médecins/avocats/experts, une soirée ski à Landgraaf, visite de l'expo « J'avais 20 ans en 14 », un tournoi de tennis, un tournoi de golf national (nord du pays), ainsi qu'une initiation de golf (sud du pays). Les sujets abordés lors des réunions furent : Vademecum de l'expertise médicale ou « de l'art de la navigation en terrain hostile » par le Dr Larry NATOWITZ ; « Assurance vie et succession » par le Notaire Me Stéphane DELANGE ; « la Visio Expertise » par Stefan DHONT, Expert Chez VERSTICHEL & Associés. L'année se clôturant par le traditionnel repas de comité.

Note importante : le CLA a modifié ses statuts afin de « créer » la fonction de Past-Président, étant le Président sortant, en fonction pour 1 an, en vue d'assurer la succession dans les meilleures conditions pour les activités en cours p.ex..

Plus d'infos sur le C.L.A. : www.cla-liege.be

COMPOSITION 2015

Président : Philippe VERSTRAELEN
Vice-Président : Selim el-HANI
Secrétaire : Nicolas RENSONNET
Trésorier : Jean-Michel WOOS
Conseillers : Frédérique MARTIAL et Joseph FASSOTTE

OBJECTIFS 2015-2016

- Le CLA restera fédérateur, convivial, dans la joie et la bonne humeur.
- Il organisera prochainement : conférence par le Ministre des Pensions, voyage dans le désert marocain, traditionnelles réunions et activités sportives.
- Il commencera la préparation de la future JWA et célébrera les 50 ans du Cercle.

CERCLE LUXEMBOURGEOIS DES ASSUREURS : C.LUX.A.

ACTIVITÉS 2014-2015



Cette année a été riche en événements et conférences :

- Septembre 2014 : Journée Wallone de l'Assurance (J.W.A.) au château de RESTEIGNE organisée par notre cercle.
- Octobre 2014 : débriefing de la JWA.
- Novembre 2014 : « Transmission d'un bureau de courtage » par Monsieur GOURMET.
- Décembre 2014 : marché de Noël à DURBUY.
- Janvier 2015 : « Organisation d'un bureau de courtage suite à l'application de Twin Peaks » par Monsieur VERHAMME.
- Février 2015 : « Réforme des cotisations d'assurances sociales » par Monsieur MARCHAL de Securex.
- Mars 2015 : « Les pièges à éviter en Tous Risques Chantier » par Monsieur JACOBS.
- Avril 2015 : « Les 10 questions que vous avez toujours voulu poser au C.E.O. de FEPRABEL » par Patrick CAUWERT.
- Mai 2015 : assemblée générale et conférence sur les whiskies/keys par Monsieur DELHALLE.

Plus d'infos sur le C.Lux.A. : www.cluxa.be

COMPOSITION 2015

Président : Michel ZIMMER
Vice-Président : Philippe MOTQUIN
Secrétaire : Yves DELLICOUR
Trésorier : Daniel JACQUES
Trésorier adjoint : Guy LAROCHE
Protocole : Pierre LAMOTTE

OBJECTIFS 2015-2016

- Organisation de conférences sur le thème de l'assurance.

CERCLE VERVIETOIS DES ASSUREURS PROFESSIONNELS : C.V.A.P.

ACTIVITÉS 2014-2015



L'année a commencé en septembre, par notre réunion récréative avec les familles : baptêmes de l'air en planeur l'après-midi et barbecue le soir.

Ensuite, se sont déroulées les conférences mensuelles telles que : « L'avenir du courtage », par André LAMOTTE et Diederik MORIS « Le marketing et la profession de courtier », « Dégâts des eaux, incendie ou autre sinistre : que faire ? », « Les opportunités du marché de l'assurance en matière d'assurance vie et assurance soins de santé suite au vieillissement de la population », « L'expertise médicale », « Les nouvelles règles d'indemnisation en cas de versions contradictoires ».

Et enfin, en juin, nous avons terminé l'année académique par une réunion d'accueil de candidats nouveaux membres.

Plus d'infos sur le C.V.A.P. : www.cvap.be

COMPOSITION 2015

Président : Jean-Luc FUGER
(jusqu'au 31/12/2015)

Vice-président : Etienne LANGOHR
(jusqu'au 31/12/2015)

Secrétaire : Olivier SCHMATZ
(jusqu'au 31/12/2015)

Trésorier : Robert DE COUVE
(jusqu'au 31/12/2015)

Relations publiques : Cédric THEATE
(jusqu'au 31/12/2015)

OBJECTIFS 2015-2016

- Poursuivre les conférences mensuelles, avec l'une ou l'autre réunion plus originale, à déterminer par le futur président, au 01/01/2016 (pas encore désigné).

GROUPEMENT D'ASSUREURS CONSEILS INDEPENDANTS : G.A.C.I.

ACTIVITÉS 2014-2015



Une année sous la réorganisation du cercle, des réunions plus centrées sur les réalités rencontrées par nos membres : Mifid, les ventes de portefeuille... autant de sujets au cœur de l'actualité qui à l'aide d'orateurs spécialisés ont été mis sous la loupe.

Plus d'infos sur le G.A.C.I. : www.legaci.be

COMPOSITION 2015

Président : Patrick De WACHTER

Secrétaire : Etienne MPINGA

Trésorier : Serge CARREIN

OBJECTIFS 2015-2016

- Des réunions de travail qui deviendront bimensuelle, complétées par des réunions au sujet moins académique.
- La volonté d'être une source d'information et de formation.

Autres cercles et bourses

CERCLE ROYAL DES ASSUREURS DE BELGIQUE : C.R.A.B.

ACTIVITÉS 2014-2015



Nous organisons régulièrement des déjeuners-conférences auxquels sont conviés des orateurs de qualité. Voici une liste non exhaustive de ceux-ci :

- Dégustation vins avec la Maison De Coninck.
- Frank VANDENBROUCKE :
« Problématique des pensions ».
- Exposition « Man in the Mirror » Vanhaerents Art Collection.
- Philippe LIMBOURG : « Guide Gault et Millau ».
- Michel CLAISSE, Juge d'instruction : « Du Paradis fiscal à l'enfer pénal ».
- Eric HEMELEERS : « Prométhéa, le mécénat d'entreprise ».
- Frank KOSTER, CEO d'AXA et Hilde VERNAILLEN, CEO PV Group :
présentation de la fondation « Ceci n'est pas une crise »

Plus d'infos sur le C.R.A.B. : www.crab-kkvb.be

COMPOSITION 2015

Président : Réginald VAN INGELGEM
(jusqu'au 20/10/2015)

Président : Koen DEPAEMELAERE
(à partir du 20/10/2015)

Secrétaire : Oscar SCHELFOUT

Protocole : Gaëlle AURIEL

OBJECTIFS 2015-2016

- Organisation de déjeuners-conférences avec des orateurs de qualité.

ROYAL CLUB DES JEUNES ASSUREURS DE BELGIQUE : R.C.J.A.B.

ACTIVITÉS 2014-2015



La saison 2014-2015 a comme chaque année, permis à ses membres de se retrouver dans une ambiance conviviale et amicable. Cette année académique était rythmée de déjeuners-conférences avec des orateurs tels que :

- Déjeuner - Conférence : Madame Chantal CABUY : « Le changement dans le management ».
- Déjeuner - Conférence : Les frères BOSCHMAN : « Le changement dans la consommation ».
- Soirée de Gala - Little Dreams Foundation.
- Ski du R.C.J.A.B. au Club Med de l'Alpe d'Huez.
- Déjeuner - Conférence : Cédric CAUDERLIER : « Le changement dans les nouvelles technologies d'information et de communication »
- Dîner-spectacle : Compagnie Jeu d'impro !
- Déjeuner - Conférence : Henri BARTHOLOMEEUSEN « Le changement perpétuel ».
- Assemblée Générale au musée Autoworld

Plus d'infos sur le R.C.J.A.B. : www.rcjab.be

COMPOSITION 2015

Président : Bertrand VANDER HAEGHEN

Vice-Président : Frédéric KEPERS

Secrétaire-Trésorier : Benoît DESMEDT

Conseiller Compagnies : Laurent VERHEYEN

Conseiller Courtiers : Olivier DE NYS

OBJECTIFS 2015-2016

- Intensifier les contacts auprès des compagnies ainsi qu'auprès de bureaux de courtage non représentés au R.C.J.A.B..
- Renforcer la présence des membres aux différents événements en suscitant l'attrait.
- Partager des moments enrichissants tant sur le plan professionnel que sur le plan humain.



LES TROPHÉES
DE L'ASSURANCE



INNOVATEUR « CONTAGIEUX » D'ASSURANCES



**Vous voulez suivre l'évolution de votre production,
de vos sinistres, 24h/24 ?**

Vous voulez créer une police en moins de 3 minutes ?

**Vous voulez être indemnisés si vous ne recevez pas
une réponse à vos demandes endéans les 2 jours
ouvrables ?**

**Vous voulez de la créativité, des produits innovants,
des formations, des interlocuteurs polyvalents et
performants ?**

**Vous voulez les services d'une épicerie de luxe
dans une organisation de Compagnie ?**

Alors c'est simple, vous voulez Aedes, la première société d'assurances
certifiée ISAE 3402, PME de l'année 2015, prix DECAVI 2015 de la
meilleure campagne de pub en assurances non vie.

Mais au-delà de ces distinctions, il y a notre envie d'être à vos côtés.

CONTACTEZ-NOUS !



www.aedessa.be

Vous avez
entre **50 et 75 ans**
Vous êtes un bon
conducteur, une bonne
conductrice
(pas de sinistre lors
des 5 dernières années)

**... LA P50 EST
POUR VOUS !**

L'omnium
la plus attractive.

INTÉRESSÉ ?
Parlez-en à votre
courtier.

La P50

L'assurance des quinquas

**UNE RC
À UN PRIX CANON :**
305€ (max 139 kw)
360€ (à partir de 140 kw)

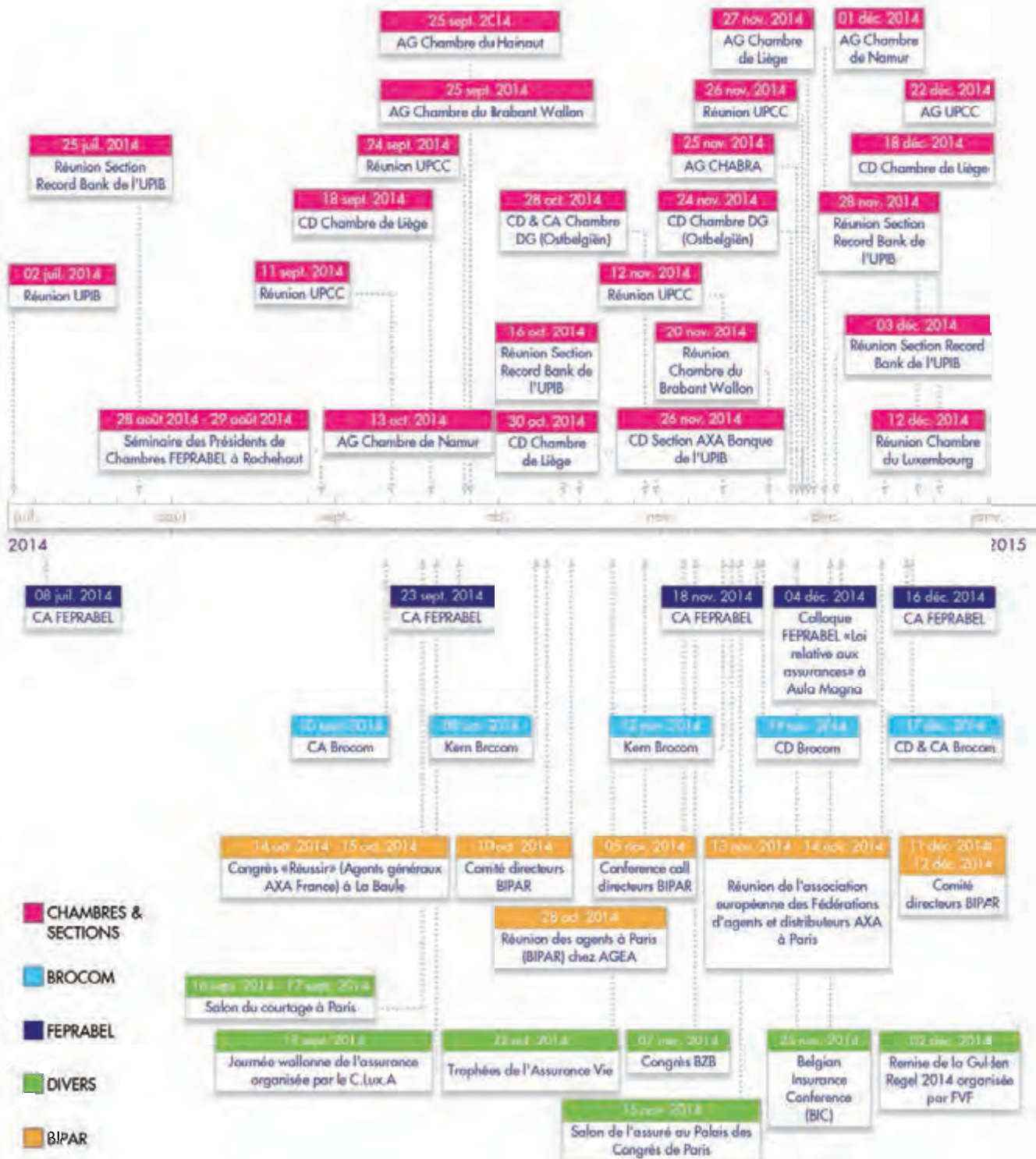
Un pack Tranquillité
incomparable à 140€

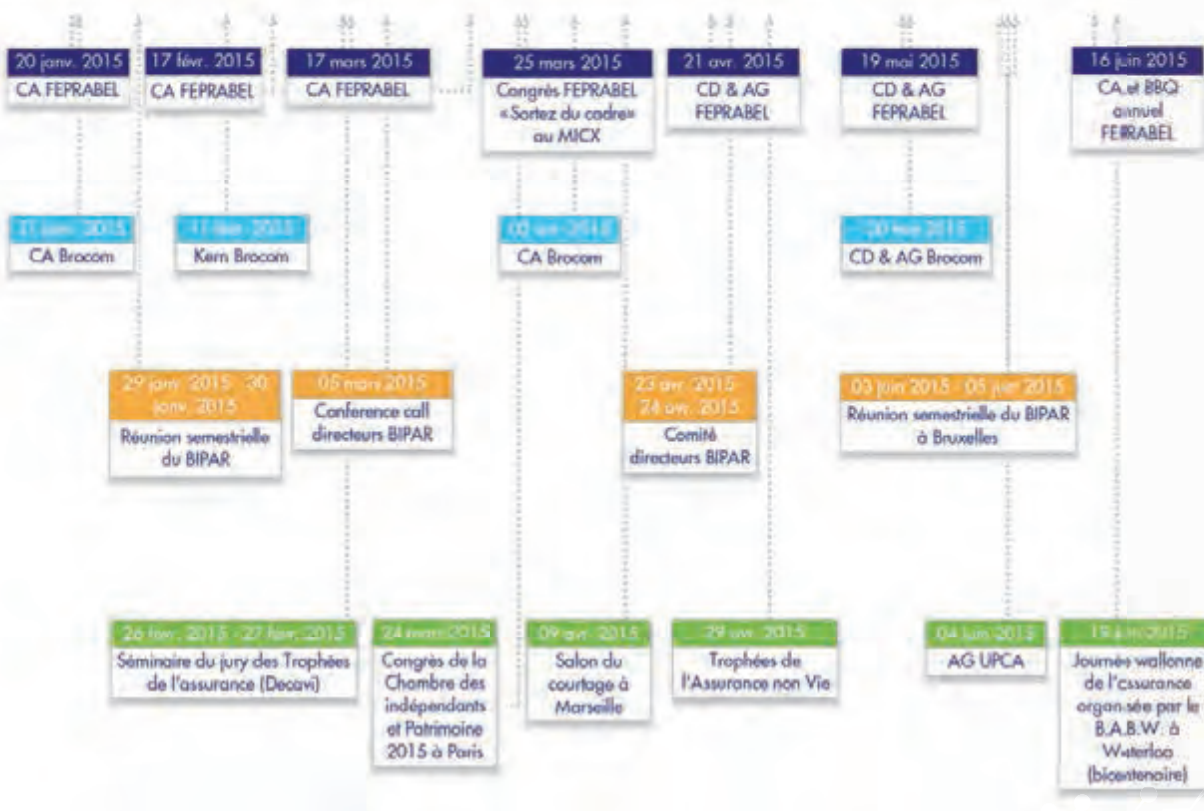
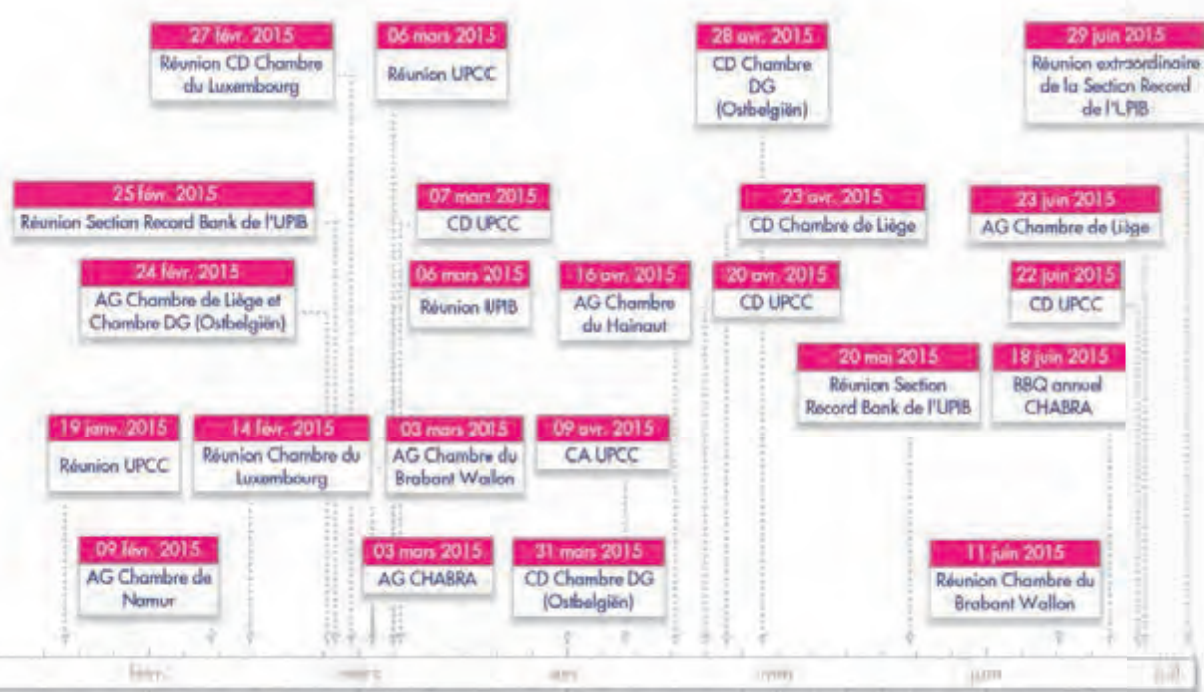


INNOVATEUR D'ASSURANCES

www.P50.be

Ligne du temps 2014-2015





RÉTROSPECTIVES 2014-2015

LES MOTS DE L'ANNÉE

Directive Assurance Contrôle
 formation Recyclage
Twin Peaks II
 Circulaire Europe Big data
 Intermédiation Outils
 Communication **Loi** Ombudsman
 Digitalisation
 Sector catalog Agents liés Règles
 Examen unique **AssurMiFID**

L'année dernière, en faisant le bilan de toutes nos actions, nous avons repris un jeu de l'oie pour symboliser le parcours du combattant que fût la mise en œuvre de Twin Peaks II. Certes le travail fut toujours intense, mais dans plusieurs domaines, nous avons pu terminer les dossiers.

Toutefois, vu la complexité des textes et des interprétations, le doute que fait planer nos recours en justice et certains textes qui tardent à être votés ou publiés, nous sommes

plutôt dans un labyrinthe. Nous espérons en trouver la sortie prochainement. En tout cas nous faisons tout pour vous guider vers la sortie et vous donner les moyens de survivre dans cet environnement changeant et instable.

Outre nos actions habituelles de défense de la profession, de défense individuelle des membres, et de communications, on peut relever les points suivants selon 3 axes :

AXE 1 : LEGAL - CONTRÔLES - EUROPE
 AXE 2 : BIG DATA - DIGITAL
 AXE 3 : EVENT - COMMUNICATION

Legal - Contrôles - Europe

TWIN PEAKS II & Cour Constitutionnelle

Malgré le fait que tout le secteur soit unanime pour dénoncer l'inapplicabilité de ces règles, en général et certainement dans des délais aussi courts, FEPRABEL est la seule organisation qui ait porté cette affaire devant la Cour Constitutionnelle. Et nous avons gagné une première manche fort importante puisque la Cour Constitutionnelle reconnaît que ces mesures ne pouvaient PAS entrer en vigueur avant le 1^{er} mai 2015 et **annule simplement les articles concernant l'entrée en vigueur.**

Cela a des implications importantes pour tous et pourrait vous éviter de coûteux procès dans l'avenir puisque, dorénavant, le consommateur qui s'estime lésé ne pourra invoquer ces règles (présomption réfragable de lien causal entre le dommage subi par un client et l'infraction à certaines règles de conduite) que pour des transactions qui ont été effectuées après le 1^{er} mai 2015 et non plus 2014.

Il nous reste quatre actions en justice en cours, une contre la Loi du 4 avril 2014 devant la Cour Constitutionnelle et trois devant le Conseil d'État contre les Arrêtés Royaux. Nos actions bénéficieront à tout le secteur.

TWIN PEAKS II & Formation

Nous avons répondu à l'attente du secteur pour informer et former la plupart des courtiers francophones et leur personnel. Cette mission accomplie, il nous reste à accompagner le changement dans les bureaux. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le système a été modifié et les intermédiaires ne doivent plus suivre avec fruit un cours agréé, mais « simplement » passer un examen.

TWIN PEAKS II & Outils

Comme vous le savez, FEPRABEL a décidé de mettre tous les outils Twin Peaks à disposition de tous sur son site public. Nous souhaitons en effet que ces outils deviennent des standards et éviter de multiples déclinaisons qui ne feraient qu'ajouter de la confusion sur le terrain.

TWIN PEAKS II & Mise en œuvre

Après les outils et la formation, il reste le cap délicat de la mise en œuvre en pratique, du suivi et de l'utilisation qu'un bureau peut faire de toutes ces informations données et/ou reçues. Nous y travaillons activement par des visites sur place dans les bureaux et par la rédaction d'un Vade Mecum.

TWIN PEAKS II & Contrôles

Les contrôles ont démarré en mai, pour s'arrêter en juin, étant donné la décision de la Cour Constitutionnelle qui reporte la date d'effet des mesures Twin Peaks d'UN AN. La prise en cours de toutes ces nouvelles règles a été fixée par la Cour au 1^{er} mai 2015 et non plus 2014 comme prévu initialement par le législateur. Ce qui implique que la FSMA ne peut contrôler les opérations qui se sont déroulées après cette date. Il est logique d'avoir une certaine masse d'opérations à contrôler, ce qui a entraîné une suspension des contrôles. Certes, ceux-ci vont reprendre prochainement.

Nous avons reçu les programmes de travail d'audit (inspection) et sommes en train de rédiger un guide du contrôle reprenant les points obligatoires, les informations à communiquer et les renseignements facultatifs. Nous serons prêts à vos côtés quand les contrôles reprendront (2016).

Convention d'intermédiation

Dans la foulée de la nouvelle réglementation, nous avons négocié avec Assuralia et nos compagnies partenaires, la mise en œuvre d'une convention d'intermédiation sectorielle « type ». Nous souhaitons que ce texte soit utilisé tel quel par toutes les compagnies. La seule manière d'y déroger est de le faire par une annexe, ainsi le courtier ne devra analyser que l'annexe et non relire toutes les conventions proposées. >>>



Répartition des tâches

Dans une deuxième foulée, comme la FSMA le suggérait, nous avons établi une répartition des tâches sectorielles « type ». En effet toute la réglementation Twin Peaks prévoit explicitement que TOUS les prestataires de services (intermédiaires et entreprises d'assurances) doivent suivre toutes les règles. Cela risquait de générer de nombreux doubles emplois et un travail redondant pour les canaux de distribution intermédiés. Dans la lignée de l'accord gouvernemental qui prévoit le « level playing field » entre tous les canaux de distribution, la FSMA a clairement préconisé une répartition des tâches entre courtiers et compagnies. De plus nous estimons que le courtier doit avoir un modus operandi pour TOUTES les compagnies afin d'éviter des erreurs, des doubles emplois et des pratiques non conformes.

Lexique des rémunérations

Et, dans une troisième foulée, et ce n'est pas un grand écart mais plutôt un triple saut, nous avons mis au point un lexique des rémunérations possibles dans le secteur qui reprend la nature et les modalités de celles-ci, ainsi que l'argumentation qui permet de déterminer que cette rémunération n'est pas contraire aux intérêts du client (afin de respecter les règles en matière de conflits d'intérêts) et aussi que cette rémunération permet d'améliorer la qualité du service offert aux clients (ceci afin de répondre aux exigences en matière d'inducement).

Contrôle des intermédiaires de crédit

Ce dossier qui n'est toujours pas finalisé à ce jour, a retenu toute notre attention. Le combat que FEPRABEL a mené, visait à obtenir pour les courtiers en assurances, les mêmes mesures transitoires que pour les agents bancaires. Ce ne fut pas simple, mais nous estimons qu'il était impensable d'imposer à de vrais professionnels qui pratiquent le crédit hypothécaire depuis de nombreuses années de devoir passer un examen.

Les dernières modalités sont en cours, malheureusement, comme bien souvent, les délais sont intenable puisque la date de prise en cours est théoriquement toujours prévue au 1^{er} novembre 2015. Il est dommage de terminer cela dans la précipitation alors que c'est une réglementation que nous réclamons depuis plus de 30 ans.

Nous vous fixons déjà rendez-vous à notre colloque qui fera toute la lumière sur ce sujet le 21 janvier 2016. (Voir p. 28)

Ombudsman & Crédit

Actuellement, ce sera l'Ombudsman des banques (OMBUDSFIN) qui sera compétent pour la gestion des plaintes contre les intermédiaires de crédit. Malheureusement, cette structure est autonome et, contrairement à l'Ombudsman des Assurances, nous n'y sommes pas représentés, ce qui ne simplifie pas le dialogue et l'adaptabilité du système à nos propres spécificités. Nous sommes particulièrement attentifs au financement et au suivi de cet organe.

Nous pensons d'ailleurs qu'il aurait été beaucoup plus judicieux que les plaintes au niveau des crédits pour les courtiers, soient gérés par l'Ombudsman des Assurances.

Ombudsman & Assurances

Après de longues discussions, nous sommes parvenus à un accord sur les modalités du financement de l'Ombudsman des Assurances par l'ensemble du secteur y compris les intermédiaires, ce qui n'était pas le cas auparavant. La solution choisie, à savoir l'intégration d'un montant destiné au financement de l'Ombudsman, dans la cotisation FSMA est la meilleure manière de gérer ces montants. De plus nous avons la garantie que la répartition de la charge sera proportionnelle à l'activité de chacun.

Sector catalog

La mise en œuvre du catalogue sectoriel et surtout la possibilité pour TOUS d'y placer les documents légaux (Conditions générales, fiche produit, etc.) sont fondamentales pour l'activité des courtiers. C'est une manière simple, efficace, juridiquement correcte de répondre à ses obligations Twin Peaks.

Agents liés

L'introduction de la sous-catégorie des agents liés dans la législation a suscité de nombreuses réactions et pose encore et toujours pas mal de problèmes. Il est regrettable de constater que le législateur veut ajouter des problèmes là où il n'y en avait pas. Certes les définitions de courtiers et d'agents qui existaient dans la Loi ne sont

pas extraordinaires, mais était-ce le moment de gérer cet épineux problème ? Rappelons qu'à l'origine (en 1995) FEPRABEL avait déjà dû porter l'affaire devant le Conseil d'État pour défendre ses membres qui selon des critères jugés non conformes par la Cour n'auraient plus pu porter le titre de courtier. On risque de tomber dans le même scénario 20 ans plus tard, à croire que l'Histoire repasse les plats.

Actuellement les discussions sont toujours en cours avec la FSMA pour trouver des définitions qui soient adaptées à la situation actuelle du secteur.

Nous regrettons vivement que ce problème soit mis en avant aujourd'hui alors que les tâches de mise à jour de Twin Peaks II sont déjà fort lourdes et que cette réglementation des statuts devrait se faire au niveau européen.

Formation

Expérience pratique volatile

Ce chapitre fait l'objet de plusieurs désillusions. Nous ne parlerons pas de défaites, car la bataille n'est pas finie. La disparition (potentielle) de l'expérience pratique : la FSMA estime que pour être inscrit à la FSMA, il faut que l'expérience pratique remonte à moins de 6 ans. Ce qui signifie que votre « stage » se périmera après 6 ans d'inactivité, ou plutôt après 6 ans sans être inscrit à la FSMA. Nous pensons que cette position, malheureusement validée par une Loi, va à l'encontre du bon sens et de l'éthique. L'expérience pratique et la formation de base permettent l'inscription comme intermédiaire à la FSMA,

c'est un tout comme n'importe quel diplôme. Ce n'est pas comme cela qu'on va créer de l'emploi dans le secteur. Trop de contraintes vont à l'encontre de l'activité économique et les effets risquent de se faire ressentir quand il sera trop tard.

Examen unique

Le lancement de l'examen unique au 1^{er} janvier 2015 fut l'objet de pas mal d'interrogations. En effet, si l'idée est séduisante et fonctionnelle pour avoir un niveau identique pour tous les intermédiaires, on constate rapidement que le système choisi (uniquement des QCM) est assez limité et répond peu aux spécificités du métier. Les questions ne portent que sur des textes de Loi et de la théorie. Vu la diversité du marché et des offres produits, aucune question ne peut être posée sur les produits et enfin le QCM ne permet pas de questions de réflexion ou d'études de cas qui est fondamentalement le vrai métier du courtier. Nous aurons donc des intermédiaires incollables en théorie, mais qui ne connaissent ni la pratique (gestion sinistre, approche client, solution aux problèmes...) ni les produits. Dommage.

IFAPME

La majorité des courtiers ont été formés dans le réseau de l'IFAPME pour la Wallonie ou EFP à Bruxelles. Malgré des promesses formelles lors de la préparation des textes, ces cours n'ont PAS été assimilés à des cours dispensés de l'examen unique. Nous espérons toujours obtenir une modification de la Loi qui rendrait à ces formations de qualité leur certification.

>>>

Souhaitez-vous vendre votre portefeuille d'assurances ?

Cher courtier,

Mon nom est Carl Wtterwulghe. Après 37 ans de carrière dans diverses compagnies d'assurances, j'occupe à présent comme consultant.

Pour l'un de mes clients, je suis à la recherche d'un portefeuille (surtout actif en PME) à reprendre en Wallonie. Ce bureau doit être bien structuré et disposer de plusieurs employés. L'objectif de cette reprise est de créer une antenne régionale pour ce client et de faire évoluer et grandir le portefeuille repris.

INTÉRESSÉ ? CONTACTEZ-MOI !

Carl Wtterwulghe
0473/89.19.03
carl.wtterwulghe@belgacom.net



Discrétion garantie !

>>> Avis de changement d'intermédiaire

Le 8 octobre 2014, nous sommes passés du mandat de placement à l'avis de changement d'intermédiaire. Ce dossier était en débat depuis de nombreuses années. C'est donc une grande satisfaction d'avoir pu aboutir à une solution beaucoup plus en harmonie avec la réalité. Nous avons relevé très peu de problèmes, ce qui signifie que l'opération est une réussite qui donne enfin une sécurité juridique au secteur en cas de changement d'intermédiaire.

De la DIA 2 à la DDA

Le 22 juillet 2015, le Comité des représentants permanents des États membres (COREPER) a approuvé, au nom du Conseil de l'UE, le compromis conclu avec le Parlement européen sur la Directive sur l'intermédiation en assurance, appelée désormais Directive sur la distribution d'assurances. Il s'agit d'une autre étape importante vers l'adoption finale de cette Directive.

Cette directive qui a élargi son champ d'application à toute la distribution en assurance (comme le prévoyait

déjà la législation belge) sera donc appelée DDA (Directive pour la Distribution des Assurances). Après des hauts et des bas, des craintes et des espoirs et pas mal d'inquiétudes, nous pouvons être satisfaits du résultat qui permettra au secteur d'évoluer sereinement. Nous reviendrons vers vous avec les modalités et les points qui devront faire l'objet d'une adaptation de la législation belge dans les 2 ans. En route vers Twin Peaks 3, en espérant que dans sa grande sagesse le législateur adapte notre Loi au niveau de cette DDA qui est une harmonisation minimale. Tous nos remerciements vont aussi au BIPAR et à tous ses représentants qui ont défendu notre métier avec justesse et efficacité tout au long du processus. (Voir p. 68)

Vente couplée ou offre conjointe

La directive prend des positions sur la vente couplée, ce sera l'occasion pour FEPRABEL de mettre en avant notre position qui tend à l'éradication pure et simple de toute vente conjointe de manière directe ou indirecte. Le consommateur d'assurances doit retrouver sa liberté.

Big data - digital

Le digital est de plus en plus présent dans notre vie quotidienne, l'assurance n'y échappera pas. Nous travaillons à vous donner les outils nécessaires pour rester compétitifs dans ce domaine.

Nous analysons les moyens de garder la spécificité du courtier par rapport à nos partenaires compagnies. (Voir p. 74-75)

En collaboration avec FVF, nous allons prochainement publier une charte du digital que ce soit pour les courtiers, les compagnies, les fournisseurs de logiciel et BROCOM.

Enfin nous avons suivi toutes les initiatives des compagnies en la matière, et elles furent nombreuses. Certaines comme Generali ont, grâce à FEPRABEL, abandonné leurs mauvaises manières et supprimé le « dual pricing ».



Event & Communication

Le moment de l'année à ne pas rater fut notre congrès au MICX du 1^{er} avril 2015. (Voir p.16, Principium n°4, Mai 2015).

C'est le moment de vous fixer rendez au congrès 2016, le 13 avril prochain. (Voir p. 5)

Vous avez aussi été nombreux à participer à notre colloque sur la Loi ASSURANCE du 4 décembre 2014.

En 2014, nous avons aussi pu analyser les résultats de l'enquête BENTHURST qui est toujours disponible sur le site de FEPRABEL : www.feprabel.be/dossiers/benthurst.

En 2015, nous avons procédé comme traditionnellement tous les 5 ans à une édition des élites du travail. Cette session se terminera le mercredi 21 octobre 2015 par la remise des médailles. (Voir Principium n°11, Décembre 2015).

Patrick CAUWERT
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be

PROGRAMME

Sous la présidence du professeur Jacques CLESSE
Sous la coordination scientifique de Steve GILSON

- 13H30** Accueil des participants
- 14H00** Introduction générale : l'attraction réciproque des lois de 1967 et 1971
lois de 1967 et 1971
Jacques Clesse, professeur à l'ULg, avocat
- 14H15** La réparation des accidents du travail dans le secteur public
Laurence Markey, avocate
- 14H45** La déclaration, la procédure administrative et la procédure de révision
Frédérique Lambrecht, avocate
- 15H15** Pause-café
- 15H45** Le rôle du Medex
Sophie Remouchamps, avocate, maître de conférences à l'ULB
- 16H15** Les rapports (de l'autorité et de la victime) avec le « réassureur » et le caractère impropre de ce terme
Laurent Massaux, juge au Tribunal du travail francophone de Bruxelles
- 16H45** Le recours de l'assureur dans le cadre des accidents du travail dans le secteur public
Jean-François Jeunehomme, avocat
- 17H15** Conclusions
Jacques Clesse
- 17H30** Clôture des travaux

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Anthemis – Geoffrey Dormal - Place Albert I, 9 à 1300 Limal
Tél. 010/42.02.95 – Fax. 010/40.21.84
geoffrey.dormal@anthemis.be - www.anthemis.be

A P R È S - M I D I D ' É T U D E

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR PUBLIC

Sous la présidence du professeur Jacques CLESSE
Sous la coordination scientifique de Steve GILSON

Mardi 10 novembre 2015
Bruxelles, de 14h à 17h30

120 €

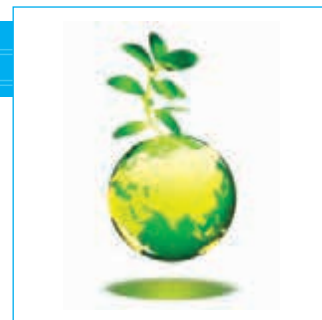
*pour les abonnés au Forum
de l'assurance.*

160 €

*pour les non-abonnés au Forum
de l'assurance.*

LES COLLOQUES DU
FORUM
de l'
assurance

ANTHEMIS



TTIP : quel impact sur les PME ?

L'UCM a dernièrement pris position contre le « Transatlantic trade & investment partnership » (TTIP), qui doit instaurer une forme de marché commun entre l'Europe et les États-Unis. Le CNCD, Centre national de coopération au développement, une plateforme qui regroupe plus de 80 ONG et associations, a publié une carte blanche pour le magazine Union & Actions. Principium vous la livre ci-après.

« Les PME font partie des principaux gagnants potentiels du traité transatlantique », affirmait en mars dernier la commissaire européenne au commerce, Cecilia Malmström. Vu l'ampleur grandissante de l'opposition au TTIP (partenariat de commerce et d'investissement entre les USA et l'Union européenne), un projet essentiellement soutenu par les lobbies des grandes firmes transnationales, on comprend aisément l'intérêt politique qu'il y a à convaincre les PME de rejoindre les rangs des supporters. Mais si on se penche sur les documents en négociation, qu'est-ce que le TTIP a réellement à offrir aux PME ?

Le mandat de négociation prévoit que « l'accord inclura des dispositions concernant les aspects liés au commerce des petites et moyennes entreprises. » La Commission a également développé une « factsheet » sur le TTIP et les PME. On y lit que les PME ont tout à gagner du TTIP, car l'élimination des barrières commerciales bénéficie aux PME qui veulent exporter davantage. On y apprend également qu'il y aura un helpdesk en ligne informant des réglementations et taxes américaines. Or un tel helpdesk existe déjà. La seule avancée concrète serait donc... un nouveau site internet ! Un représentant d'une association de PME britanniques a d'ailleurs fait remarquer qu'il n'était pas nécessaire d'attendre la mise en œuvre du TTIP pour développer ce type d'outils d'information.

Que pourrait engendrer le traité pour les PME tournées vers le marché local ? Aux États-Unis, le Buy American Act donne une préférence à l'achat de produits américains. En Europe, de nombreux pouvoirs ont pris des mesures pour renforcer l'économie locale, en donnant la priorité dans les marchés publics aux créateurs d'emplois du cru. Toutes ces dispositions pourraient être rendues illégales par le TTIP, qui rejette toute « discrimination » entre les entreprises locales et multinationales et vise à ouvrir les marchés publics à la concurrence transatlantique.

Les réglementations en vigueur sont généralement de nature à protéger les PME par rapport aux grandes entreprises. Or le TTIP favorisera la concentration du capital et du pouvoir économique au sein des plus grandes entreprises, au détriment des plus petites. Un traité qui permettra une importation accrue de produits américains en Europe, basés sur des standards moins exigeants, affectera particulièrement les PME. Celles qui basent leur business model sur des produits de qualité souffriront d'une concurrence accrue de produits bon marché.

L'exportation n'est pas la règle

Il est possible que certaines PME tournées vers la grande exportation puissent bénéficier du TTIP. Mais seulement 25 % des plus de vingt

millions de PME européennes (moins de 250 employés) exportent en dehors de leurs frontières nationales, et 13 % à l'extérieur de l'Europe. En Belgique, les PME de moins de 50 employés représentent 97 % du total des entreprises, mais moins de 1 % exporte aux États-Unis. Bref, peu de PME pourraient profiter du traité, alors qu'elles seront pratiquement toutes concurrencées par des produits moins chers, car basés sur des standards peu élevés.

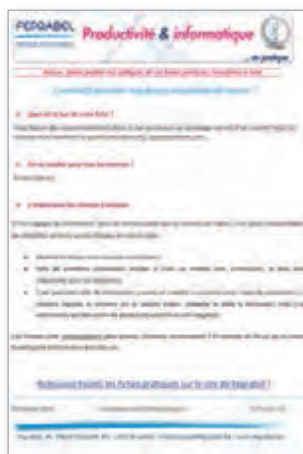
On comprend dès lors pourquoi de plus en plus de PME européennes se mobilisent contre le TTIP. En France, 94 % des PME interrogées pensent que les gains éventuels du TTIP iront exclusivement aux grandes entreprises. En Allemagne, des entrepreneurs ont lancé une alliance, « PME contre le TTIP », regroupant des centaines d'entreprises (kmu-gegen-ttip.de). Ce mouvement s'élargit à d'autres pays, comme l'Autriche. Quand on sait que 85 % des nouveaux emplois en Europe au cours de la décennie des années 2000 ont été créés par des PME, on ne peut que s'étonner du fait que la Commission européenne présente le TTIP comme sa principale initiative pour relancer l'emploi en Europe.

Michel Cermak, chargé de recherche au CNCD-11.11.11



... en pratique

Les fiches pratiques de FEPRABEL



Dans le but d'améliorer la performance de gestion des bureaux de courtage et d'aider ses membres, FEPRABEL étudie certains sujets liés soit à l'utilisation de l'informatique et de la normalisation, soit aux processus de gestion. La fédération

en informe régulièrement ses membres par des fiches pratiques qui sont envoyées par voie électronique. Elles sont bien entendu disponibles sur le site de FEPRABEL et sont publiées à échéance décalée dans Principium. www.feprabel.be/fiches-process.

Index des fiches pratiques :

A. Matériel

- A.01 : Choix d'un scanner dans le cadre de l'usage du PLW
- A.02 : Choix d'une imprimante
- A.03 : Les imprimantes logiques et fax électroniques

B. Les risques

- B.01 : Immatriculation d'un véhicule par l'entremise du module web de la DIV
- B.02 : Le risque et l'intervenant unique
- B.03 : A quel preneur attribuer les objets de risque ?
- B.04 : Regroupement des objets de risques multiples
- B.05 : L'accès à vos données par le client, à quoi faire attention !
- B.06 : Résoudre les transferts de véhicule entre clients

C. Conseils divers

- C.01 : Optimisation du processus VPS ou PDF
- C.02 : Avantages à utiliser l'outil courrier de votre logiciel de gestion
- C.03 : Reprise d'un portefeuille, comment l'intégrer dans votre logiciel de gestion ?

- C.031 : Reprendre un portefeuille
- C.04 : A quoi faire attention pour encoder un contrat vie (1) ?
- C.05 : Encoder un contrat vie (2) ?
- C.06 : Un suivi optimal
- C.07 : Comment encoder une assurance assistance ou une annulation de voyage ?
- C.08 : Comment encoder une police mandatée ?
- C.09 : Encoder un contrat INAMI ?
- C.10 : Comment encoder une police mandatée en faveur ?
- C.11 : Un client décède, comment adapter vos données ?
- C.12 : Devoir d'information
- C.13 : La gestion des utilisateurs de votre logiciel

D. Gestion sans papier

- D.01 : La gestion sans papier (1)
- D.02 : La gestion sans papier (2) des risques à assurer
- D.03 : La gestion sans papier (3) des contrats
- D.04 : La gestion sans papier (4) des intervenants
- D.05 : La gestion sans papier (5) des sinistres
- D.06 : La facturation électronique via Zoomit
- D.07 : La gestion sans papier... et l'évolution dans le temps de l'endroit de stockage des documents
- D.08 : Liste des documents à scanner
- D.09 : Passer à la gestion sans papier
- D.10 : Gestion des fiches clients

E. Prospection : optimisation de vos données

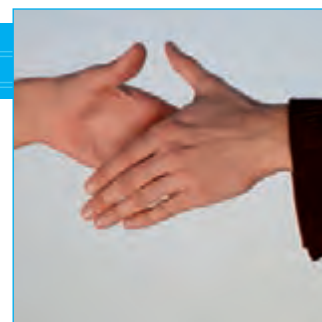
- E.01 : Quels champs faut-il encoder au niveau client ?
- E.02 : Quels champs faut-il encoder au niveau police ?
- E.03 : L'usage des agendas
- E.04 : Usage connexe de l'agenda au document lié
- E.042 : L'importance des notes personnelles
- E.05 : Perdre du temps pour en gagner au centuple ?
- E.06 : L'intégration des blocs retour ?
- E.07 : Pourquoi compléter certaines données ?
- E.08 : Rechercher facilement les données indispensables à votre gestion
- E.09 : Aides aux tarifications des prospects

F. Internet et e-marketing

- F.01 : Intégrer le catalogue dans votre site web
- F.02 : À quoi faire attention lors de la création de votre site web ?
- F.03 : Twin Peaks et les conditions générales

S. Sinistres

- S.01 : Comment encoder les débours en RC ?
- S.02 : Les communications sinistres



Rencontres avec les compagnies

Du 28/06/2014 au 25/06/2015

Nous rencontrons régulièrement les directions des entreprises d'assurances. Certaines de ces réunions sont provoquées suite à des problèmes ou des crises bien précises, d'autres sont plus structurelles et nous permettent de faire le point sur les actions et relations avec ces compagnies. Le dialogue et l'échange d'idées, de contradictions sont à la base de nos réflexions et actions. Pour mieux travailler ensemble, on doit se parler, mieux se connaître et ainsi mieux se comprendre.

	15/04/2015, 22/05/2015, 17/06/2015, 22/06/2015
	28/11/2014, 26/01/2015, 08/04/2015, 04/05/2015
	06/11/2014
	04/09/2014, 30/09/2014
	24/10/2014, 10/12/2014, 15/12/2014, 26/02/2015, 15/04/2015, 28/04/2015, 28/05/2015, 29/05/2015, 09/06/2015, 30/06/2015
	05/01/2015
	10/09/2014, 01/10/2014, 23/12/2014, 22/01/2015, 07/05/2015
	12/08/2014
	02/10/2014
	23/10/2014, 04/03/2015, 09/04/2015, 08/06/2015
	06/02/2015
	14/07/2014, 17/11/2014, 15/03/2015, 13/04/2015
	27/01/2015
	28/11/2014
	24/06/2015
	28/01/2015

Mise à part nos rencontres plus structurées avec les entreprises d'assurances, il nous arrive de rencontrer celles-ci à l'occasion d'événements, réunions, séminaires, etc du secteur. Ci-dessous une liste non exhaustive...

	24/02/2015 : Déjeuner-conférence de la Bourse d'Assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : « Aedes, tout un concept » par Thierry RONVAUX, C.E.O. d'Aedes
	30/09/2014 : Réunion de la Bourse d'assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : « La découverte d'AFI-ESCA, une compagnie pour la vie » par Olivier VILLERS account manager AFI-ESCA
	03/10/2014 : Réunion de la Bourse de l'Assurance de la Province de Namur (B.A.N.) : « Le paradoxe de l'assurance » par Philippe LANDRAIN, administrateur directeur Broker Channel chez AG Insurance 03/11/2014 : Réunion du Cercle d'Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « Les divers systèmes d'évaluation des bâtiments » par Emmanuel HOUSIERE, Sales Manager AG Insurance 17/11/2014 : Déjeuner-conférence du Cercle des Assureurs de Charleroi (C.A.C.) : « Le paradoxe des assurances » par Philippe LANDRAIN d'AG Insurance 05/01/2015 : Réunion du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : Exposés : « Assurance décès - problématique de la longévité » par Thierry D'HONDT, Sales Manager Life auprès d'AXA Belgium et « Les Assurances RISK - revenu garanti, complémentaires, etc. » Giacomo MARSON, chargé de formations auprès d'AG Insurance
	01/12/2014 : Réunion du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « R.C. des Administrateurs de sociétés » par Jean NOEL, Sales Manager Allianz 27/02/2015 : Déjeuner-conférence de la Bourse de l'Assurance de Mons et du Centre (B.A.M.) : « Inexactitudes, omissions... pour qui les tracas ? » par Monsieur Patrice GOYVAERTS (Spécialiste technique sinistre chez AXA), Monsieur Jan VAN HOVE (Responsable souscription - prévoyance chez Allianz) et Maître Pierre FAVART (Avocat - Cabinet d'Avocats Pierre FAVART à Mons)
	25/11/2014 : Déjeuner-conférence de la Bourse d'assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : « La RC Professionnelle des concepteurs dans la construction. » par Eric BOMBÉY, CEO de ARCO
	05/01/2015 : Réunion du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : Exposés : « Assurance décès - problématique de la longévité » par Thierry D'HONDT, Sales Manager Life auprès d'AXA Belgium et « Les Assurances RISK - revenu garanti, complémentaires, etc. » Giacomo MARSON, chargé de formations auprès d'AG Insurance 27/02/2015 : Déjeuner-conférence de la Bourse de l'Assurance de Mons et du Centre (B.A.M.) : « Inexactitudes, omissions... pour qui les tracas ? » par Monsieur Patrice GOYVAERTS (Spécialiste technique sinistre chez AXA), Monsieur Jan VAN HOVE (Responsable souscription - prévoyance chez Allianz) et Maître Pierre FAVART (Avocat - Cabinet d'Avocats Pierre FAVART à Mons) 13/04/2015 : Déjeuner-conférence du Cercle des Assurances du Hainaut Occidental (C.A.H.O.) : « L'approche « Assurance » des placements et marchés financiers pour le particulier, client du courtier » par Bernard NICAISE, AXA Invest Management 20/05/2015 : Déjeuner-conférence du Cercle Royal des assureurs de Belgique (C.R.A.B.) : « L'avenir de l'assurance ? Simple et connecté » par Frank KOSTER, CEO AXA Belgium 27/05/2015 : 11 ^{ème} Insurance CEO Event : Innovation et assurance, quelles pistes de réflexion ? » par Gert de WINTER (CEO Baloise Insurance) et Frank KOSTER (CEO AXA Belgium) 25/06/2015 : Garden Party 2015 du BECI chez AXA
	31/03/2015 : Conférence de la Bourse de l'Assurance du Brabant Wallon (B.A.B.W.) : « Accident du travail » par Carlos MORA, Souscripteur grandes entreprises chez Baloise Insurance 27/05/2015 : 11 ^{ème} Insurance CEO Event : Innovation et assurance, quelles pistes de réflexion ? » par Gert de WINTER (CEO Baloise Insurance) et Frank KOSTER (CEO AXA Belgium)
	03/04/2015 : Réunion de la Bourse de l'assurance de la Province de Namur (B.A.N.) : « La médiation, négociation raisonnée » par Fabienne CHRISTIANE, juriste de la DAS 11/05/2015 : Réunion du Groupement d'assureurs conseils indépendants (G.A.C.I.) : « MiFID : Toutes les informations » par Xavier de LAUNOIS, Risk Management & Internal Control Advisor Compagnie DAS
	20/02/2015 : Réunion-conférence du Cercle Verviétois des Assureurs Professionnels (C.V.A.P.) : « L'impact du vieillissement de la population sur les assurances Vie et Soins de Santé » par Yves FARDEAU, DKV
	05/09/2014 : Réunion de la Bourse de l'assurance de la Province de Namur (B.A.N.) : « Les produits qui permettent à vos clients indépendants de couvrir leurs risques convenablement » par Etienne MPINGA, account manager auprès de la compagnie PJ Euromex
	13/05/2015 : Petit-déjeuner Decavi : « Assurance auto et technologies embarquées : quels développements possibles ? » par Frédéric RONNEAU, Manager Market Development du Groupe P&V 17/06/2015 : Déjeuner-conférence du Cercle Royal des Assureurs de Belgique (C.R.A.B.) : « Ceci n'est pas une crise » par Hilde VERNAILEN, CEO P&V Group

Bachelors en assurance



Nous relayons ci-dessous les Hautes Écoles qui proposent un baccalauréat en assurances. Dans le cas de l'Ephec, il s'agit d'un cursus qui s'étale sur 4 ans en soirée.



EPHEC
4 ans en cours du soir.

Le bachelier en assurances est organisé sous forme modulaire et comporte un total de 180 ECTS (p. = périodes de 50 minutes).

www.ephec.be/promotion-sociale/nos-formations-2/assurances

Avenue Konrad Adenauer 3, 1200 Bruxelles,

Tél. : 02/775 97 01 - Fax : 02/775 97 03

E-mail : eps@ephec.be



Haute École Francisco Ferrer
3 ans en journée.

<http://www.he-ferrer.eu/formations/economique/bachelier-en-assurances>

Place Anneessens 11, 1000, Bruxelles

Tél. : 02/551 02 10 - Fax : 02/551 02 16

E-mail : heff.economique@he-ferrer.eu



HELMO - Haute École Libre Mosane
3 ans en journée.

www.helmo.be/CMS/Formations/Economique/Bachelier-en-Assurances/Formation.aspx

Campus Guillemins

Rue de Harlez 35, 4000 Liège

Tél. : 04/229 86 50 - Fax : 04/229 86 65

E-mail : campus.guillemins@helmo.be



Haute École Provinciale de Hainaut Condorcet
3 ans en journée.

www.condorcet.be/formations/le-bachelier-en-assurances-de-la-categorie-economique-de-la-haute-ecole-provinciale-de-hainaut-condorcet.html

Implantation de Mons

Chemin du Champ de Mars 15, 7000 Mons

Tél. : 065/88 12 26

E-mail : secr_mons.eco@condorcet.be

Se former, c'est vivre et travailler avec son temps¹



L'année 2014 a été tout à fait atypique pour le CEPOM : en dehors de son rôle habituel, il a dû faire face à de nouvelles exigences de son environnement : l'organisation d'examens et de sessions TWIN-PEAKS dans le cadre des obligations Assur-Mifid.

En remplissant cette nouvelle mission, il a fait preuve d'intelligence de situation, mais a aussi prouvé combien le CEPOM était à l'écoute des besoins du Secteur et a, dès lors, consolidé encore sa raison d'être.

Cette ouverture à une nouvelle mission d'envergure n'a cependant pas distrait le CEPOM de ses missions d'origine : les sessions de formation continuée ont été proposées et organisées avec le même soin que d'habitude. Elles ont d'ailleurs été suivies avec le même enthousiasme et le nombre de jours de formation (439) enregistre même une augmentation de 1 % par rapport à 2013.

La mission du CEPOM en matière d'outplacement a été, elle aussi, assurée avec la même qualité que précédemment. Le défi que représentait l'organisation supplémentaire de sessions TWIN PEAKS a été superbement relevé et gagné grâce à la bonne synergie entre le CEPOM et les chambres patronales. In fine, 1.017 personnes ont pu profiter de cette opportunité via le CEPOM.

Participants	Jours de formation	Heures de formation	Participations/jour
5.518	439	3.514	9,86

C'est en nourrissant notre réflexion de l'expérience accumulée lors des exercices précédents, mais aussi des composantes stratégiques du Cepom que nous avons décidé des bases suivantes pour notre projet d'entreprise 2015-2016 :

- Continuer de faciliter l'accès à la formation au personnel des Courtiers quelle que soit la taille du Bureau de Courtage et quel que soit leur niveau de formation initial.

- Mettre en place des sessions TWIN-PEAKS II afin de proposer des solutions appropriées aux collaborateurs souhaitant se mettre en ordre avant le 30 avril 2015 et ensuite tout mettre en œuvre pour réaliser des sessions de préparation à l'examen central (Assur-Mifid) remplissant ainsi notre rôle dans le cadre de la formation continuée et de la définition initiée par le législateur concernant le « personnel à risque ».
- Cibler et renforcer la formation de la population à risque(s) du Secteur du Courtage.
- Sensibiliser un nombre toujours croissant de courtiers-prescripteurs et de collaborateurs participants.
- Accompagner les personnes licenciées de plus de 45 ans en collaboration avec un bureau spécialisé – actuellement, RIGHT MANAGEMENT - de manière à ce qu'elles bénéficient de tout ce dont elles ont besoin pour mener à bien efficacement leur recherche d'emploi de la façon la plus efficace possible.
- Adapter notre offre en matière d'outplacement d'ici fin 2015 afin de répondre au mieux aux nouvelles obligations en la matière à partir du 1^{er} janvier 2016.
- Œuvrer de manière concrète à diminuer les risques psychosociaux dans les bureaux de courtage en augmentant la vigilance à ce sujet et en proposant des formations qui constituent de la prévention en la matière. « Ceci n'est pas une crise, mais un changement de monde » et le Secteur doit s'y préparer².
- Élargir et compléter notre offre de formations sur base de l'évolution constante d'un environnement sociétal, professionnel, fonctionnel et éducatif du Secteur.

À tous ceux qui ont des projets de formation pour leurs collaborateurs et collaboratrices : n'hésitez pas à consulter notre site www.cepom.be, à formuler vos demandes ou à marquer votre intérêt sur info@cepom.be ; nous vous répondrons rapidement dans les limites de nos moyens budgétaires et de nos règles de fonctionnement.

Daniel BRULLEMANS
Compétence & Administration Manager

1. Le Rapport annuel 2014 complet du CEPOM est disponible sur simple demande à info@cepom.be.
2. Michel Serres.

Centres de formations des classes moyennes : une alliance gagnante !



Pour vous garantir des collaborateurs formés en assurance et - cerise sur le gâteau - sensibilisés à l'esprit d'entreprendre, FEPRABEL roule en tandem avec les centres de formations des classes moyennes.

Ces centres sont regroupés sous l'égide de l'IFAPME en Wallonie, du ZAWM en Communauté germanophone

et de l'EFPME à Bruxelles. Chaque année, ce sont une cinquantaine de nouveaux confrères qui entrent dans le secteur porteurs du diplôme de candidat courtier.

Vous lirez ci-dessous, sous forme de tableau synoptique, les informations factuelles concernant chaque institut de ce réseau. En cette période de rentrée académique, la fédération s'enorgueillit de compter sur l'investissement et les compétences de nombreux enseignants-courtiers de FEPRABEL.

Plus d'infos ? www.ifapme.be, www.efp-bxl.be, www.zawm.be et www.feprabel.be/starter

WALLONIE : IFAPME



CENTRE IFAPME DE CHARLEROI

Chaussée de Lodelinsart, 417 - 6060 Gilly (Charleroi)
Tél. : 071 28 10 00 - Fax : 071 42 28 03 - www.charleroi.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au vendredi de 8h30 à 21h30 et le samedi de 8h30 à 12h
E-mail : accueil@centrepme.be



CENTRE IFAPME DE LIBRAMONT

Rue de la Scierie, 32 - 6800 Libramont
Tél. : 061 22 33 36 - Fax : 061 22 53 82 - www.luxembourg.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 22h, le vendredi de 8h à 16h30 et le samedi de 8h à 13h
E-mail : lux@ifapme.be



CENTRE IFAPME LIEGE (FORMATION PME LIÈGE « CHÂTEAU MASSART »)

Rue du Château Massart, 70 - 4000 Liège
Tél. : 04 229 84 10 (Apprentissage) ou 04 229 84 00 (Chef d'entreprise)
Fax : 04 229 84 49 - www.centrelhw.ifapme.be
Secrétariat : de 8h30 à 17h15 (Apprentissage) et de 8h30 à 20h (Chef d'entreprise)
E-mail : liege@formation-pme.be

WALLONIE : IFAPME (SUITE)



CENTRE IFAPME DE NAMUR

69, rue Henri Lemaître - 5000 Namur
Tél. : 081 74 32 14 - Fax : 081 73 62 14 - www.centrenbw.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h
E-mail : centre.namur@ifapme.be



CENTRE IFAPME DE GEMBOUX

Parc Scientifique Créalys, Rue Saucin, 66 - 5032 les Isnes
Tél. : 081 58 53 63 - Fax : 081 58 53 64 - www.centrenbw.ifapme.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 16h
E-mail : centre.gembloux@ifapme.be



CENTRE IFAPME DE TOURNAI (FOCLAM)

132, rue Guillaume Charlier 7500 Tournai
Tél. : 069 89 11 11 - Fax : 069 89 11 12 - www.tournai.ifapme.be
Secrétariat : Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h30, le vendredi de 8h30 à 12h
E-mail : foclam@ifapme.be

BRUXELLES : EFP



BRUXELLES : ESPACE FORMATION PME

292b, rue de Stalle - 1180 Uccle
Tél. : 02 370 85 11 - Fax : 02 370 85 10 - www.efp-bxl.be
E-mail : info@efp-bxl.be

REGION GERMANOPHONE : ZAWM



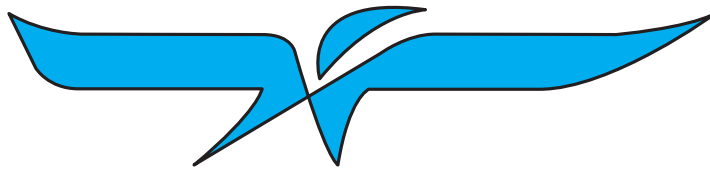
EUPEN : ZAWM (ZENTRUM FÜR AUSUND WEITERBILDUNG DES MITTELSTANDES IN EUPEN)

Vervierser Straße 73 - 4700 Eupen
Tél. : 087 59 39 89 - Fax : 087 55 27 95 - www.zawm.be
Secrétariat : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, le samedi de 8h à 12h
(durant l'année scolaire)
Email : zawm@zawm.be

DIPLÔMÉS 2014-2015 DE L'ÉCOLE DE COURTAGE D'AXA BELGIUM



Nicola VALENTINO, Sophie de PIERPONT, Thibaud FONCIER, Adrien LABRIQUE, Youri MOMS et Mélissa TILQUIN.
(Présents sur la photo Messieurs Pascal GASPARD, Trainer IARD & Ecole de courtage d'Axa Business Training et Philippe VANDENHOVE, District Manager de la Direction Commerciale d'Axa Belgium.)

I.B.I.S.

Independent Brokers Insurance Services



BAUA ? De quoi s'agit-il ? En mai dernier, les principales agences de souscription du pays ont fondé la « Belgian Association of Underwriting Agencies » (BAUA) dont l'objectif principal est d'obtenir une reconnaissance légale spécifique des agences de souscription, au même titre que les Compagnies d'Assurances.

Une des sociétés fondatrices de cette association est la société I.B.I.S. Insurance (IBIS pour Independent Brokers Insurance Services) très active sur le marché belge et bien connue du monde du courtage en assurances.

Comment est née IBIS ?

Fondée il y a une vingtaine d'années par des courtiers et des directeurs de Compagnies d'Assurances, I.B.I.S. a tenté d'apporter des solutions au monde du courtage. Notre professionnalisme nous a rendus complètement autonomes en matière de souscription de risques et gestion des sinistres.

Quels sont pour les courtiers, les avantages de travailler avec IBIS ?

En production, un contact direct et personnalisé avec les souscripteurs, remise d'offre dans les 48 heures, dialogue constructif au sujet des spécificités de chaque risque proposé, inspection des risques par nos propres forces technico-commerciales, contrats d'assurances clairs et précis !

En IARD nos produits sont parmi les leaders du marché ! Par exemple pour les villas, les co-propriétés, dégâts matériels camions, tous risques chantiers, grêle sur culture, etc.

Et en gestion sinistres, en quoi se distingue IBIS ?

La réputation d'IBIS en matière de gestion sinistres est bien connue sur le marché : rapidité dans les inspections après sinistres, approche humaine et compréhensive de chaque dossier.

Des solutions pour l'étranger ou les risques difficiles ?

Nous assurons les secondes résidences partout dans l'Union européenne et les risques difficiles à placer sur le marché belge sont traités par une société sœur, Bluestream, qui travaille notamment avec les Lloyd's (Londres).

Un mot sur le personnel qui compose IBIS ?

Nous avons une équipe dynamique, des personnes expérimentées et compétentes qui ne sont pas des robots mais qui analysent et étudient chaque risque proposé en fonction de leur spécificité propre.

Vos capacités sont assurées par des assureurs importants ?

Absolument, de grands groupes internationaux solides et fiables tels que Axa, Baloise, Helvetia, L'Étoile, Sovag avec qui nous avons créé une relation de confiance et de stabilité sur le long terme.

Un client peut-il venir en direct chez vous ?

Jamais au grand jamais. Il s'agit d'une règle fondamentale de notre fonctionnement. Nous traitons exclusivement par l'intermédiaire de courtiers d'assurances.

Cela nous intéresse beaucoup mais comment démarrer une collaboration avec IBIS ?

Prenez contact avec nous au 02/340.30.00 ou par mail : info@ibis-insurance et n'hésitez pas à consulter notre site www.ibis-insurance.be où vous trouverez toutes les informations sur notre société.

Cocoon



First



DM Transport



... + Incendie, Bris de machine, Grêle, ...

I.B.I.S.

**La certitude d'une solution assurances idéale
pour vos clients**

Exclusivement pour et avec les courtiers

Pour une offre sur mesure ou plus d'informations
Contactez-nous :



Avenue Brugmann, 24
B-1060 Bruxelles

Tel : 32-2-340.30.00
Fax 32-2-345.28.08

info@ibis-insurance.be
FSMA 105599A

IBIS, for sure !

www.ibis-insurance.be

Brocom : faits marquants 2014-2015



Le conseil d'administration Brocom du 18 juin 2014 a décidé de renforcer la campagne de promotion Brocom 2014 en augmentant les publications dans des médias toujours diversifiés et en optant pour un nouveau média.

La campagne de promotion

La campagne média 2^e semestre 2014

Des **cartoons enrichis de commentaires rédactionnels** ont été publiés dans plusieurs éditions de La Libre et la DH en septembre.



Exemple de cartoons pour la presse

Nouveau média : campagne Fillboard - publicité sur les pistolets à carburant en septembre

Le support de cette **campagne Fillboard** est constitué des pistolets à carburant de pompes de stations-services en Belgique. Lorsqu'il fait le plein, en prenant le bec verseur à la pompe et en le glissant dans l'ouverture du réservoir, l'automobiliste - consommateur d'assurances obligé - a minimum 5 occasions pour voir la publicité en faveur du courtier partenaire.



Exemple d'un visuel pour la campagne Fillboard

Actions supplémentaires axées sur la publicité online

Une **campagne de bannières en ligne** (Online-bannering) supplémentaire a été déployée en 4 vagues de communication en juillet/septembre et octobre/décembre 2014 sur les sites Lesoir.be et Sudinfo.be. Ces bannières se présentaient en format « halfpage » sur la page d'accueil (1 journée) et 6 jours répartis sur le site. Le « Halfpage Ad » s'inscrit dans la ligne contemporaine des formats permettant d'offrir d'entrée de jeu une très grande visibilité en ligne à la marque.

Une **action de Sponsoring** en ligne sous forme de publication en présence exclusive d'un large « leaderboard » 728x90 et d'une « halfpage » sur Monargent.be (partie guide de l'assurance) du 26/06 au 24/07/2014. Version agrandie du banner, tant en largeur qu'en hauteur, le « leaderboard » - aussi connu sous l'appellation Super Banner - s'est rapidement imposé comme un des formats pilier pour toutes les campagnes en ligne...



Exemple de visuels pour la campagne Sponsoring

La **campagne Truckvertising** s'est concrétisée par une campagne d'affichage à l'arrière de 150 camions circulant sur les routes nationales et autoroutes belges. Cette campagne a été bien visible pendant les mois de Juillet, Août et jusqu'au 19 septembre. De nouveaux cartoons ont été sélectionnés et mis en page pour permettre une meilleure lisibilité sur ces supports mobiles. Chaque fois y ajoutant une petite connotation de contenu relative à la profession pour intervenir sur un autre élément que la notoriété du logo. Les 3 cartoons retenus sur cette page ont bien sûr été mis à disposition des courtiers partenaires sur la page « Campagnes » de Brocom professionnel - www.brocom.be.



Exemple d'un cartoon sélectionné pour l'affichage Truckvertising

Une **nouvelle campagne d'affichage grand format** (8/10/20 M²) a été déployée sur 450 panneaux du 19 novembre au 2 décembre. Deux réseaux ont été utilisés : un réseau couvrant principalement le tissu urbain et un réseau focalisé sur les chemins de pénétration de villes importantes. L'image et le slogan sont explicites et s'adressent en premier aux automobilistes, nombreux clients des courtiers partenaires. Face à l'idée désagréable de l'accident, le mot « heureusement » évoque un sentiment, une sensation, une perception : la satisfaction de bénéficier des services d'un courtier pour en limiter les conséquences (de l'accident) ! En d'autres termes, heureusement, mon courtier est là !



Exemple d'un visuel pour grand affichage

La campagne média 1^{er} semestre 2015

Campagne Fillboards (pistolets verseurs de stations-services)

Cette campagne déjà déployée en septembre 2014 a été renouvelée en janvier 2015 pendant la période Salon de l'Auto.

La campagne Brocom s'est ensuite poursuivie sous forme de publication régulière du logo « Courtier en Assurances » dans la presse quotidienne (La Libre, La DH, les journaux du groupe L'Avenir) pendant l'étude du renouvellement de l'approche promotionnelle des courtiers en assurances.

Les fédérations (FEPRABEL & FVF) avaient en effet signalé fin 2014 leur souhait de renouveler cette approche promotionnelle. Un groupe de travail a longuement étudié les propositions de diverses agences de publicité et le choix d'une nouvelle agence - et de son projet - a été validé par le conseil d'administration Brocom de juillet 2015. Les principes de cette nouvelle approche promotionnelle vous ont été communiqués dans le Principium de septembre.

>>> Enquête 2015

Une enquête a été adressée aux courtiers en assurances pour mieux savoir comment ils considèrent BROCOM et connaître leur ressenti des campagnes. Les résultats de l'enquête auront bien évidemment un impact sur les campagnes futures préparées actuellement en concertation avec FEPRABEL.

La possibilité de commander des affichettes « Cartoons » est toujours en cours

Tous les partenaires ont été informés de la possibilité de commander gratuitement un kit de 3 affichettes (50x70). Ces affichettes reprennent des thèmes de la campagne cartoons et sont visibles via le menu « Campagnes » de Brocom professionnel (www.brocom.be).

Ces kits existent en 3 langues : FR - NL - DE et plus de 712 bureaux de courtiers partenaires ont commandé ces affiches à ce jour. En cas de commande, un kit est automatiquement envoyé vers chaque siège d'exploitation du partenaire. Les affichettes peuvent être commandées en ligne via Brocom professionnel Outils et Services/Promotion/Bulletin de commande posters.

La campagne de promotion permanente sur les points de vente : l'enseigne ou le poster lumineux

La campagne d'installation d'enseignes lumineuses s'est poursuivie et des posters lumineux en 3 dimensions (A1, A2, A3) sont également proposés aux courtiers partenaires qui ne peuvent installer d'enseigne lumineuse externe ou qui souhaitent dynamiser la vitrine de leur bureau. 1562 enseignes ou posters lumineux sont actuellement installés chez les courtiers partenaires.

Site web conçu par Brocom dans le cadre d'IBP (Internet Broker Project)

Ce site web poursuit son rôle de support à la promotion du courtier sur Internet. Plus de 452 courtiers partenaires - soit 18,8 % du total national - maintiennent leur site actif et le personnalisent toujours davantage. Beaucoup d'autres courtiers partenaires disposent bien sûr de leur propre site web et ont la possibilité d'y inclure les informations du Catalogue sectoriel.

Le nombre de sites actifs a augmenté progressivement à la suite de l'entrée en vigueur des règles de conduite AssurMiFID. Des courtiers partenaires trouvent dans cet outil une solution pour répondre à leurs nouvelles obligations et d'autres adhèrent à l'outil pour éviter d'engager des frais trop élevés dans la mise à jour de leur site personnel. Il faut bien sûr considérer le fait que des partenaires utilisateurs de la première heure ont opté entre-temps pour un site plus personnalisé après leur première expérience « site Brocom » satisfaisante. Sans oublier de prendre en compte de nouveaux utilisateurs convaincus par l'utilité de l'outil et son rapport prix/performance très intéressant (146 € TVAC en 2015).

Adaptation des sites conçus par Brocom à la législation Twin Peaks/MiFID

Le CA Brocom a décidé de modifier les sites conçus par Brocom en vue d'offrir une solution immédiate qui répond aux exigences de la nouvelle législation.

Début juillet 2014, tous les sites actifs conçus par Brocom ont été complétés automatiquement par une page « Code de conduite AssurMiFID » que le consommateur peut consulter. Il y accède en cliquant sur le lien « INFO JURIDIQUE - Code de conduite AssurMiFID » situé au bas de la page d'accueil ou en cliquant sur le lien qui se trouve dans le menu de gauche sous « Toujours utile ». Cette page AssurMiFID - gérée par FEPRABEL - fournit une information de base en cette matière au consommateur qui visite le site du courtier.

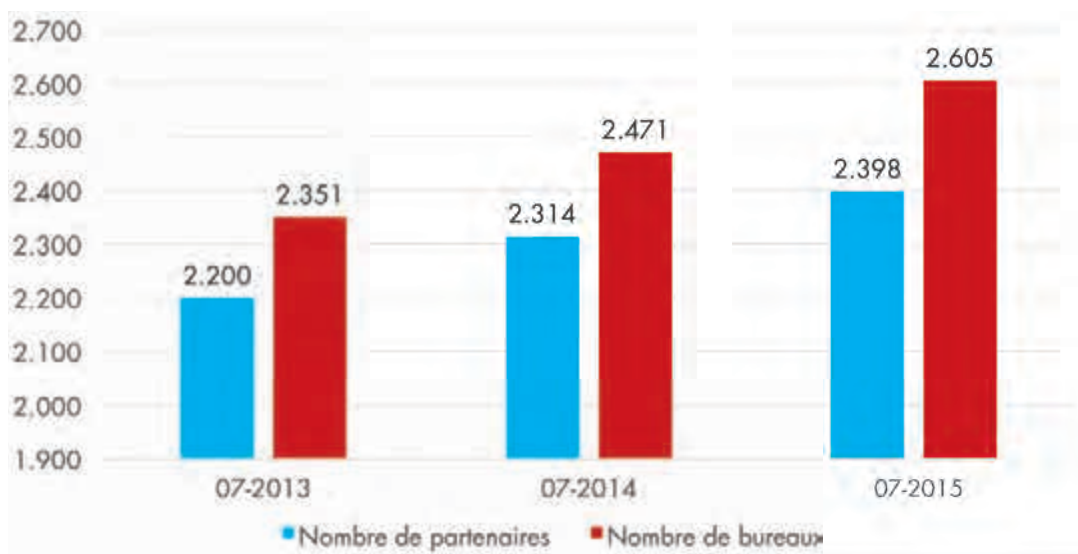
Les conditions générales sont également directement accessibles via « Conditions générales » dans le menu gauche. Un infolash a été adressé aux courtiers titulaires d'un site conçu par Brocom pour confirmer la date de l'activation de cette page.

Cette page « Code de conduite AssurMiFID » créée pour les sites conçus par Brocom est consultable sur Brocom professionnel - www.brocom.be dans Outils et services/Promotion/Mon site web.

Évolution du nombre de courtiers partenaires

Le nombre de courtiers partenaires est - entre autres - influencé par l'entrée en vigueur de la législation AssurMiFID et tout particulièrement par l'adhésion de nouveaux membres auprès des fédérations FEPRABEL et FVF.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COURTIER PARTENAIRES EN BELGIQUE



Décembre 2014 : Anniversaire de la fondation de Brocom

Le dernier conseil d'administration BROCOM a salué les 20 ans de Brocom qui rayonne de santé robuste et d'enthousiasme.

« Des assureurs arrivent, des assureurs s'en vont... mais le courtier existera toujours ! ». Ce doit être à quelque chose de semblable que les initiateurs visionnaires ont pensé exactement 20 ans auparavant quand ils ont tenu BROCOM sur les fonts baptismaux en décembre 1994.

Stéphane SLITS (AXA), Président BROCOM sortant, a été remercié pour son engagement dans sa mission.

Le premier conseil d'administration 2015 a été celui de l'accès à la présidence BROCOM d'Anne-Marie SEEUWS (Baloise).

Conclusion générale

Brocom a poursuivi sa mission de promotion du Courtier en Assurances et de son logo Check-box bleue plébiscité par le consommateur en mettant en œuvre des campagnes publicitaires originales de plus en plus adressées aux consommateurs surfant sur le web.

Fin 2014, les fédérations FEPRABEL et FVF ont demandé au CA Brocom une mise à plat de l'approche promotionnelle des courtiers en assurances afin de refixer des objectifs et d'évaluer les projets de différentes agences de publicité. En attendant les campagnes nouvelles, déjà en pleine préparation pour fin septembre, la campagne de ce premier semestre 2015 a donc été limitée à une campagne d'« entretien » par l'action « Fillboard » et la publication régulière du logo dans divers titres de la presse quotidienne.

Le site web courtier proposé par Brocom a évolué pour que les courtiers utilisateurs puissent apporter une réponse simple à l'obligation (AssurMiFID) d'information aux clients. Brocom continuera à se concerter avec FEPRABEL et FVF pour les évolutions futures.

L'évolution du nombre de courtiers partenaires est toujours positive et participe à l'extension de l'affichage du logo Check-box bleue sous toutes ses formes (enseignes, posters lumineux, affiches, signatures mail, courriers...) dans toutes les régions.

Jean DEVILLE
jean@brocom.be

Quelques sujets clés du BIPAR en 2014-2015 (mai)

Les travaux du BIPAR touchent essentiellement aux rouages du secteur de l'intermédiation en assurance et financière et aux différentes législations européennes qui peuvent l'affecter directement ou indirectement.

Depuis plusieurs mois déjà, **la révision de la Directive sur l'intermédiation en assurance (DIA II)** est le dossier phare du BIPAR. **La transposition de la Directive sur les contrats de crédit relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel et celle sur l'égalité de traitement entre femmes/hommes** sont également des dossiers clés pour l'association européenne.

Proposition de refonte de la Directive sur l'intermédiation en assurance (DIA II)

La Commission européenne a publié le 3 juillet 2012 une proposition de refonte de la DIA de 2002 avec pour objectifs « Une concurrence non faussée, la protection des consommateurs et l'intégration du marché ». Depuis la fin février 2015, la proposition de DIA II est discutée en trilogue sous la Présidence lettone de l'UE. Les discussions en trilogue sont les négociations entre le Conseil, le Parlement et la Commission visant à aboutir à l'adoption finale d'un texte. Il est prévu que la Directive soit adoptée d'ici la fin 2015. Une fois adoptée, la DIA II abrogera la DIA I. Elle sera complétée par des mesures de niveaux 2 et 3 concernant, par exemple, les produits d'investissement fondés sur l'assurance, la couverture RC, la vente croisée et les sanctions. Les États membres devraient avoir environ deux ans pour transposer le texte.

La proposition de DIA II de la Commission européenne est un texte d'harmonisation minimale. Elle élargit le champ d'application de la DIA I aux assureurs directs, aux acteurs du marché qui vendent des produits d'assurance à titre accessoire (polices d'assurance voyage vendues par les agents de voyage...). Elle introduit de nouvelles règles imposant aux intermédiaires la transparence de

leur rémunération avant la conclusion de tout contrat d'assurance. Des exigences supplémentaires sont également proposées pour les produits d'assurance avec des éléments d'investissement. Elles portent sur les normes de vente, les conflits d'intérêts et interdisent toute rémunération des prestataires qui fournissent des conseils indépendants. Des dispositions sur la vente croisée sont introduites et interdisent la vente liée. Quant à la vente groupée, le client doit être informé que les produits peuvent être achetés séparément.

En coopération avec ses associations membres, le BIPAR s'est réuni avec des représentants de la Commission, du Conseil et du Parlement pour leur communiquer ses positions sur toutes les questions politiques devant être discutées en trilogue, en soulignant l'importance d'un champ d'application large pour assurer la protection des consommateurs et une concurrence loyale entre tous les acteurs de la distribution d'assurance.

Positions du BIPAR sur les sujets politiques clés du trilogue

Champ d'application

Le champ d'application de la DIA II tel que défini dans les propositions de la Commission, du PE et du Conseil est soit trop limité soit ne couvre pas (et donc ne permet pas une régulation et une supervision appropriées) les activités de distribution d'assurance de nombreux intermédiaires exerçant à titre accessoire. Selon le BIPAR, pour garantir la protection des consommateurs, il est essentiel de limiter les exemptions aux cas dans lesquels la concrétisation d'un risque aurait un impact minimal sur le consommateur.

Exigences professionnelles

Le BIPAR promeut le principe de la formation professionnelle continue, mais estime qu'une Directive européenne ne devrait pas définir un nombre fixe d'heures en la matière ni un format officiel spécifique.

Informations générales fournies par les intermédiaires

Le BIPAR est favorable à la communication claire d'informations utiles qui permettront au consommateur de prendre une décision en connaissance de cause lors de l'achat de produits d'assurance. Afin d'éviter toute distorsion de la concurrence, il est essentiel que des conditions de concurrence justes soient fixées entre tous les distributeurs, en particulier concernant les exigences d'informations. Il est essentiel que les mêmes informations soient fournies aux consommateurs, quel que soit le canal de distribution choisi. Sans conditions de concurrence justes, les clients seront poussés à choisir le direct - où aucune commission n'est payée - car ils perçoivent le canal direct comme étant moins cher bien que d'autres coûts de distribution soient engagés.

Avant la conclusion d'un contrat d'assurance non-vie ou vie, le BIPAR est d'avis que les intermédiaires d'assurances devraient informer leurs clients de la nature de leur rémunération. La transparence de la nature de la rémunération des intermédiaires ne devrait s'appliquer que si des informations comparables sont requises des assureurs directs et des intermédiaires exerçant à titre accessoire. Un tel système garantirait des conditions de concurrence justes et permettrait un dialogue entre le client et l'intermédiaire sur le prix, la qualité, les services et les solutions. Si aucune information comparable des assureurs directs n'est requise, le consommateur pourrait être induit en erreur et focaliser toute son attention uniquement sur le prix.

Activités transfrontalières (LPS/LE)

L'un des objectifs de la proposition de DIA II est de clarifier les activités en LPS/LE des intermédiaires. Par souci de clarté juridique, il est important de décrire précisément les éléments déclencheurs des activités en LPS des intermédiaires, car ils pourraient devoir respecter les règles d'intérêt général et des exigences d'information plus strictes de l'Etat membre d'accueil lorsqu'il est établi qu'ils exercent des activités en LPS dans cet Etat membre. Le Protocole de Luxembourg développé par CEIOPS (actuel EIOPA) propose la solution suivante et simple : « Un intermédiaire d'assurances opère en LPS s'il a l'intention de fournir à un preneur d'assurance, qui est établi dans un Etat membre différent de celui où est établi l'intermédiaire, une police d'assurance pour un risque situé dans un Etat membre différent de celui où l'intermédiaire est établi. » Il est également important, par souci de clarté juridique, de décrire l'élément déclencheur des activités en LPS d'un intermédiaire.

Prochaines étapes

Il existe une volonté politique forte d'adopter la DIA II d'ici la fin de la Présidence lettone de l'UE, à savoir d'ici la fin juin 2015. Le BIPAR informera ses associations nationales, dont FEPRABEL de l'adoption du texte final.

Rapport de la Commission concernant l'application de la Directive sur l'égalité de traitement entre femmes/hommes - Évaluation prévue de l'application de conditions différenciées selon le sexe aux pensions

Le 1^{er} mars 2011, la Cour de justice de l'UE a rendu son arrêt sur **le cas Test-Achats**, en statuant que dans le secteur des services d'assurances, la dérogation à la règle générale sur le critère du sexe concernant les primes et prestations unisexes, ne serait plus valable à partir du 21 décembre 2012.

En juin 2015 La DG Justice et Consommateurs de la Commission européenne a adopté son premier rapport sur l'application de la Directive sur l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes (Directive 2004/113/CE mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services). Ce rapport traite également de **l'arrêt « Test-Achats »**.

Dans son rapport, la Commission note que certains États membres ont décidé d'appliquer la règle des primes et prestations unisexes également aux régimes de retraite professionnelle. Cette situation ainsi qu'un arrêt récent de la Cour de justice de l'UE (déclarant qu'une différenciation des prestations sur la base de données actuarielles liées au sexe est interdite dans le cadre du régime légal de sécurité sociale) ont amené la Commission à devoir évaluer dans le futur l'application de conditions différenciées selon le sexe aux pensions professionnelles et examiner si des mesures doivent être prises pour assurer l'application générale de la règle des primes et prestations unisexes à tous les piliers du système de pensions, qu'il s'agisse d'un régime complémentaire ou volontaire, d'un régime de pension professionnelle ou du régime légal.

>>> Quant à l'impact économique de l'arrêt Test-Achats, la Commission précise qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions et qu'il s'agit d'un exercice complexe, mais que de manière générale, « l'incidence sur le marché semble avoir été plutôt neutre ou très limitée et, en tout état de cause, rien ne semble indiquer une évolution des prix injustifiée ».

Le BIPAR suivra attentivement l'évaluation annoncée en matière de pensions par la Commission

Directive sur les contrats de crédit relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel

La Directive sur les contrats de crédit relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel a été publiée le 28 février 2014 au Journal Officiel de l'UE.

Dispositions clés de la Directive

Les intermédiaires de crédit (et prêteurs) devront respecter des règles de conduite et des règles relatives aux connaissances et compétences du personnel, fournir des informations générales précontractuelles et des informations précontractuelles personnalisées via la fiche d'information standardisée européenne (FISE) ainsi que des explications adéquates sur les contrats proposés.

Les intermédiaires de crédit doivent respecter des **exigences** supplémentaires **en matière d'informations**. Ils doivent les fournir en temps voulu avant de commencer leur activité d'intermédiation avec le client, ils doivent notamment dire s'ils fournissent des conseils, donner le montant de leurs honoraires (ou méthode de calcul), dire l'existence et le montant des commissions ou d'autres avantages (si pas encore connus, référence doit être faite au FISE). Sur demande du consommateur, les intermédiaires non liés doivent préciser la variation dans les niveaux de commission (le consommateur doit être informé qu'il a le droit de le demander). En cas d'honoraires et de commissions, il faut indiquer s'ils sont perçus en amont. Le montant de l'honoraire est communiqué au prêteur pour le calcul du taux annuel effectif global (TAEG).

Les prêteurs et les intermédiaires doivent informer le consommateur de manière explicite s'ils fournissent ou peuvent fournir des conseils. Avant que le conseil ne soit fourni, les informations doivent être fournies, s'il y a lieu, sur la gamme de produits conseillés et sur les éventuels honoraires (ou méthode de calcul).

En outre, les prêteurs et les intermédiaires doivent dans le cas de conseils :

- recueillir du consommateur, sur la base des informations mises à jour et d'hypothèses raisonnables quant aux risques pour la situation du consommateur sur la durée du contrat de crédit, les informations nécessaires sur sa situation personnelle et financière, sur ses préférences et ses objectifs (adéquation),
- agir au mieux des intérêts du consommateur,
- donner une copie de la recommandation.

Les prêteurs et les intermédiaires de crédit liés doivent prendre en considération un nombre suffisamment important de contrats de crédit de leur gamme de produits afin de recommander un ou plusieurs contrats de crédit adaptés aux besoins du consommateur, et les intermédiaires non liés doivent prendre en considération un nombre suffisamment important de contrats de crédit sur le marché afin de recommander un ou plusieurs contrats de crédit adaptés aux besoins du consommateur.

Les États membres peuvent interdire l'utilisation du mot « conseil » ou « conseiller » ou termes similaires pour les prêteurs et intermédiaires liés. Les termes conseil ou conseiller indépendant ne peuvent être utilisés qu'aux conditions suivantes: - analyser un nombre suffisamment large de propositions disponibles sur un marché donné et - quand le nombre de prêteurs pris en considération ne représente pas la majorité des prêteurs de ce marché, impossibilité d'être rémunéré par l'un ou plusieurs de ces prêteurs. Les États membres peuvent imposer des exigences plus strictes par rapport à l'utilisation du terme « indépendant », y compris l'interdiction de recevoir toute rémunération d'un prêteur.

La Directive prévoit des règles sur l'**admission** des intermédiaires (assurance en responsabilité civile professionnelle, bonne réputation et niveau de connaissances et de compétences suffisant dans le domaine des contrats de crédit, conformément aux principes énoncés dans l'annexe de la Directive), sur les activités transfrontalières ainsi que sur la surveillance. La Directive régit également la **vente croisée** : les États membres peuvent autoriser la vente groupée, mais doivent interdire la vente liée, sauf sous certaines conditions. Il y a une disposition spécifique en matière de vente croisée avec de l'assurance : les États membres peuvent autoriser le prêteur à exiger du consommateur une police d'assurance appropriée liée au contrat de crédit, mais le prêteur doit accepter la police d'assurance d'un fournisseur qui est différent de son fournisseur préféré, lorsque cette police a un niveau de garantie équivalent à celui qu'il a proposé.

Niveaux 2 et 3

L'Autorité bancaire européenne (EBA) effectue actuellement des travaux sur les mesures de niveau 2 (Évaluations de solvabilité, les retards de paiement et saisies, activités transfrontalières...) ainsi que sur la transposition de la Directive. C'est dans ce contexte qu'elle a publié l'année dernière ses Normes Techniques de Réglementation (NTR) **sur le montant minimum de l'assurance RC ou garantie similaire pour les intermédiaires de crédit hypothécaire** (460.000 € pour chaque sinistre individuel et un montant global par année calendrier pour tous les sinistres de 750.000 €).

Prochaines étapes

La Directive sera d'application à partir du 21 mars 2016. Il est généralement prévu une période de transition de trois ans, qui commence dès l'entrée en vigueur (c.-à-d. du 21 mars 2014 au 21 mars 2017), pour les prêteurs, les intermédiaires et les représentants désignés déjà actifs afin que ceux-ci puissent se conformer au droit national transposant la Directive.

Un réexamen de la Directive est prévu cinq ans après l'entrée en vigueur (21 mars 2019). Dans le cadre de ce réexamen, la Commission européenne évaluera l'efficacité et la pertinence des dispositions concernant les consommateurs et le marché intérieur. Le réexamen portera, entre autres, sur l'analyse des informations précontractuelles obligatoires et du développement de l'activité transfrontalière des intermédiaires de crédit et des prêteurs.

Autres sujets européens clés du BIPAR

- Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II)
- Règlement sur les documents d'informations clés relatifs aux PRIIPs
- Directive sur les fonds de retraite professionnelle - Révision
- Produits de retraite personnelle
- Directive Solvabilité II et les intermédiaires
- Pools d'assurance et Règlement d'exemption par catégorie pour le secteur des assurances
- Fiscalité
- Droit européen du contrat d'assurance
- Directive sur la responsabilité environnementale et catastrophes d'origine naturelle et humaine
- Protection des données
- Lutte contre le blanchiment de capitaux
- Affaires sociales

Isabelle AUDIGIER
Directrice juridique du BIPAR

euromex

Votre meilleure **protection juridique**
pour **PARTICULIER** et **ENTREPRENEUR**



www.euromex.be



Conseil d'Administration 2015-2016

COMITÉ DE DIRECTION



PRÉSIDENT

André LAMOTTE

Courtier belge et Président honoraire de FEPRABEL



ATTACHE AU COMITE DE DIRECTION DU BIPAR ET PRESIDENT DE LA COMMISSION UE DU BIPAR

Paul CARTY

Courtier irlandais



PRÉSIDENT SORTANT

Alessandro de BESI

Courtier italien et membre du Conseil d'administration d'AIBA



ATTACHE AU COMITE DE DIRECTION DU BIPAR ET PRESIDENT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DU BIPAR

Jaap MEIJERS

Courtier néerlandais



PRÉSIDENT ENTRANT

Ulrich ZANDER

Agent allemand et Vice-Président du BVK



ATTACHE AU COMITE DE DIRECTION DU BIPAR ET PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AGENTS DU BIPAR

Jean-François MOSSINO

Agent italien et membre du SNA



SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Juan Ramon PLA

Courtier espagnol et Vice-Président d'ADECOSE



DIRECTEUR PERMANENT DU BIPAR

Nic DE MAESSCHALCK



TRÉSORIER

Dominique SIZES

Courtier français et membre du Conseil National de la CSCA

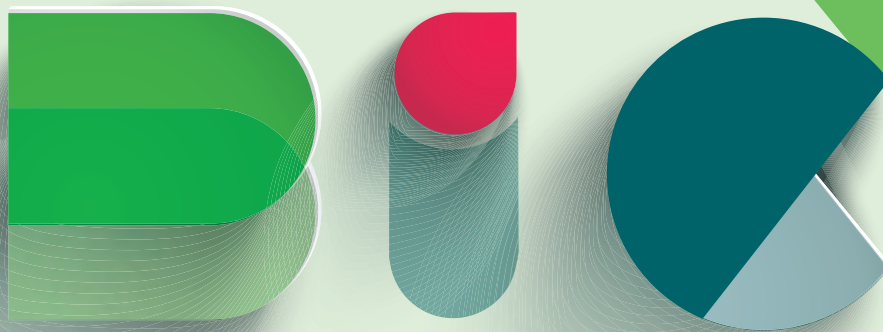
AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Alfio BORDOLI, Frank de JONG, Patrick EVRARD, David HOUGH, Hans-Georg JENSSEN, Yossi MANOR, André VAN VARENBERG (Président de la Commission des Courtiers du BIPAR), Elie ZIADE.

MEMBRES HONORAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Alain de MIOMANDRE, Gérard LEBEGUE, David HARARI et Manuel VILA.

Nombreux sont les représentants belges actifs au sein du BIPAR. Citons, par exemple, André LAMOTTE (ancien Président FEPRABEL) qui est actuellement le Président du BIPAR. Patrick CAUWERT, CEO FEPRABEL, actuellement membre du Comité des Directeurs du BIPAR. André VAN VARENBERG, ancien Secrétaire Général de l'UPCA, actuel Président de la Commission des Courtiers du BIPAR.



Belgian Insurance Conference

24 novembre 2015

Aula Magna, Louvain-la-Neuve

Belgian Insurance Conference 2015

Future-proof your Business

'Compliant' – 'mobile', le plus possible – ouvert aux technologies – pour offrir à des clients exigeants, online & offline, des produits & services traditionnels et innovants.

Programme

- 9 h 30 **Accueil**
- 10 h Make the web work for insurances - Google Belgium
Comment les voitures sans volant vont-elles changer le monde ? - McKinsey & Company
- 11 h **Débat** réunissant les assureurs auto :
Comment assurerons-nous la mobilité de demain ?
- 12 h - 12 h 30 **Lunch**
- 13 h 30 - 16 h 50 Ateliers répartis selon les thèmes suivants : **entreprendre** (pour les intermédiaires et les compagnies), **mobilité** (y compris les poids lourds, les vélos et les drones), **assurances des familles** (et autres formes de vie en commun), **voyages, bien-être** et détente (y compris au travail).
*Vous sélectionnez les ateliers de votre choix.
Une pause est prévue de 15 h 20 à 16 h.*
- 17 h - 19 h **Drink** de clôture, restauration légère et networking

Bientôt le programme complet pourra être consulté sur : www.belgianinsuranceconference.be

Pour les courtiers, agents, compagnies et autres acteurs du secteur des assurances

Astuce : certains sponsors vous sont-ils familiers ? Renseignez-vous : peut-être pourrez-vous obtenir une entrée gratuite.



La Belgian Insurance Conference est une initiative de Wolters Kluwer. Le programme est élaboré en concertation avec un comité composé de spécialistes du secteur. Nous remercions nos sponsors & partenaires :

Premium cover



Full cover



Standard cover



Avec le soutien de



Portima fait le point sur l'année écoulée

En 2014, les nouvelles règles Twin Peaks II ont été introduites et elles constituent un des plus grands défis pour la distribution de l'assurance.

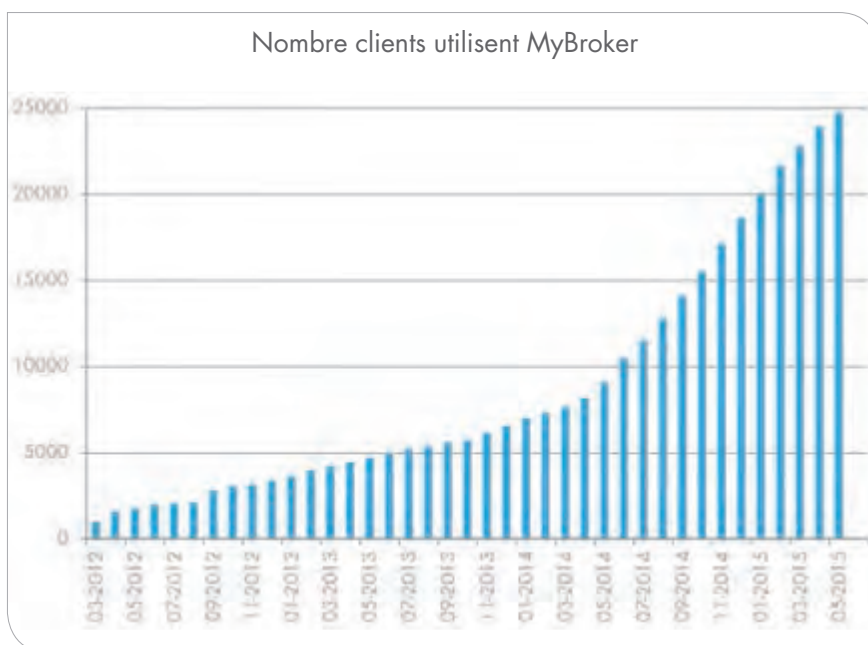
Les courtiers doivent prendre de nombreuses mesures pour respecter les nouvelles exigences. Portima a dès lors fait beaucoup d'efforts pour adapter les fonctionnalités existantes de BRIO4YOU et pour intégrer aussi vite que possible de nouveaux outils dans BRIO4YOU et MyBroker.

Ceci a été rendu possible grâce aux nouvelles technologies qui sont chaque année intégrées en BRIO4YOU : le journal d'activités, le bureau sans papiers, l'espace client sur PC et tablette (MyBroker) et la signature électronique.

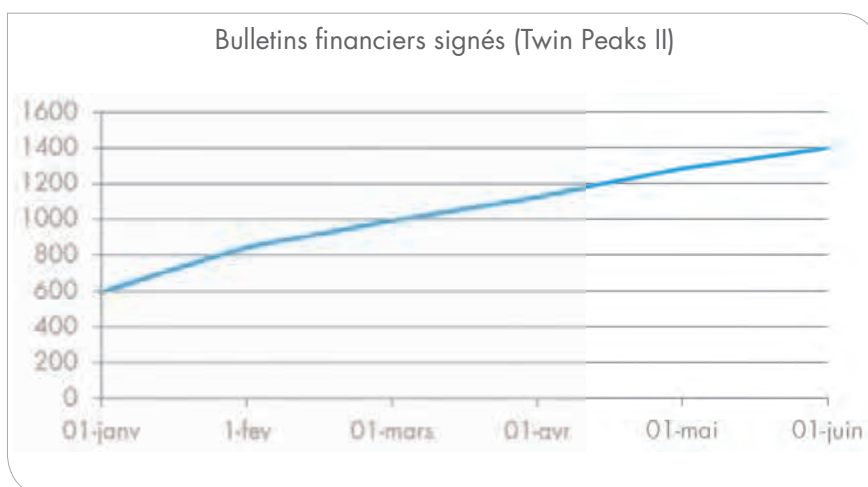
Ainsi, avec BRIO4YOU, les courtiers ont toujours une longueur d'avance et cela a fait progresser les résultats de Portima en 2014. Le nombre de licences BRIO4YOU a augmenté de 4,8 % et représente 7.881 utilisateurs concurrents.

L'utilisation des outils est également en hausse. Le bureau sans papiers compte 6.099 (+14 %) utilisateurs qui téléchargent tous les jours 85.000 (+21 %) documents. Au niveau de MyBroker, 2.031 (+81 %) courtiers ont donné accès à 18.600 (+170 %) clients.

25.000 CLIENTS UTILISENT MYBROKER



1.400 BULLETINS FINANCIERS ONT ÉTÉ SIGNÉS ÉLECTRONIQUEMENT





11.300 FICHES CLIENTS ONT ÉTÉ SIGNÉES ÉLECTRONIQUEMENT



Pour les produits réseau, Portima a aussi lancé des nouveautés en 2014. La mobilité devient de plus en plus importante. C'est pourquoi Portima a proposé un abonnement 4G, dont le prix a baissé de 30 % par rapport à l'ancien abonnement 3G, et lancé AS/Mob pour tablettes afin d'offrir des fonctionnalités semblables à celles offertes via AS/Web sur PC.

Portima attache beaucoup d'importance au service.

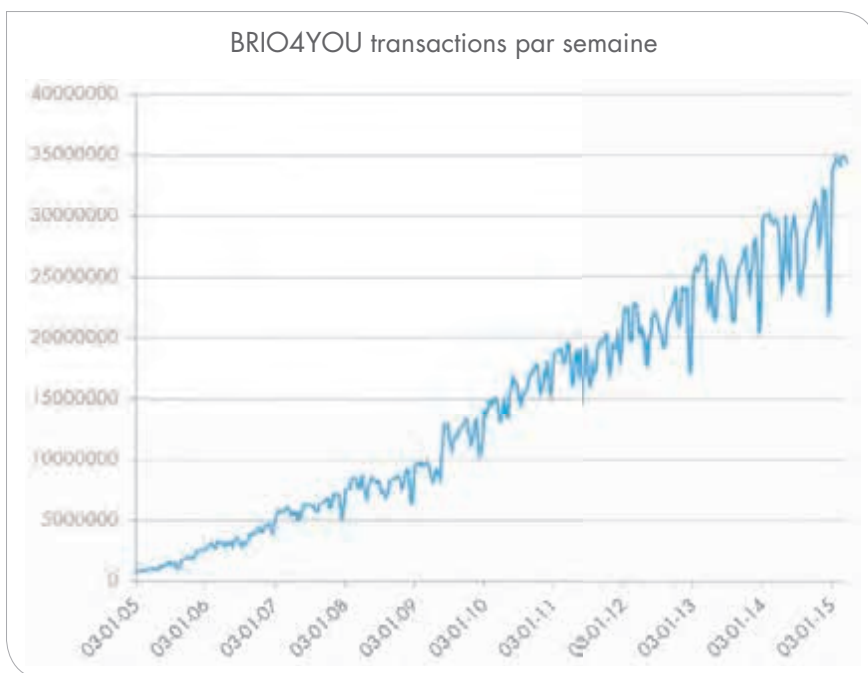
Le premier objectif du Brokers Contact Center, par exemple, est de répondre très vite au téléphone. 95 % des appels sont pris en moins de 30 secondes.

Ces beaux résultats sont appréciés par les courtiers.

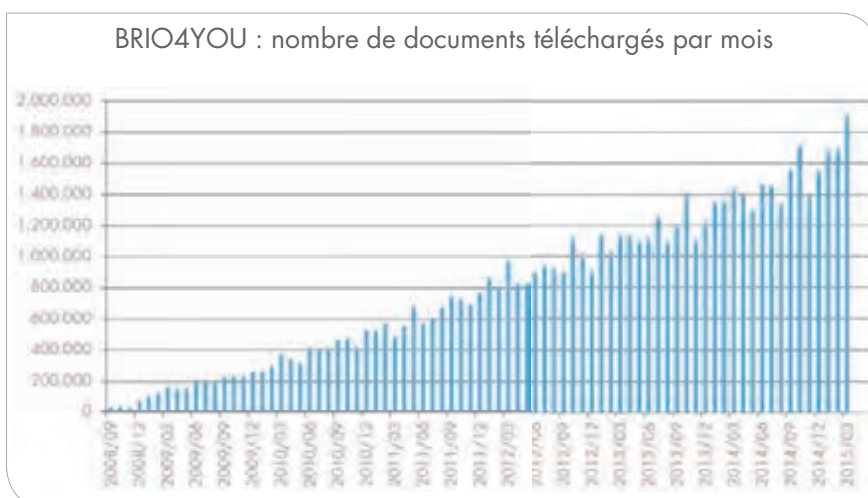
Dans le cadre de l'enquête de satisfaction annuelle, Portima a reçu pour la troisième fois un label « A », avec une nette augmentation de la perception de la valeur ajoutée de Portima.

Pour l'avenir, Portima veut continuer à surfer sur la vague mobile pour que le canal de distribution du courtage reste le canal par excellence pour les consommateurs et pour les compagnies d'assurances.

EN 2015 : POINTE DE 34.704.754 TRANSACTIONS PAR SEMAINE



EN 2015, PLUS DE 1.920.000 DOCUMENTS ONT ÉTÉ TÉLÉCHARGÉS PAR JOUR



Claude RAPOPORT
Administrateur délégué Portima



Activités de l'Association des Juristes de l'Assurance (AJA)

Créée en 1952, l'Association des Juristes de l'Assurance regroupe, pour l'ensemble du pays, des juristes actifs dans le secteur des assurances (Compagnies, Courtiers, Agents...) ou des avocats spécialisés en cette matière.

Outre des déjeuners-causeries périodiques sur des thèmes d'actualité, l'AJA organise également des conférences-débats en collaboration avec les Universités. Ces manifestations sont accessibles aux membres ; les non-membres y ont également accès moyennant une contribution financière supplémentaire.

Objectifs

À l'heure actuelle, les juristes sont confrontés à des difficultés inhérentes à notre modèle de société :

- Les matières grandissent en difficulté et en quantité ;
- Le droit, dans son ensemble, doit faire face à de substantielles évolutions, de plus en plus fondamentales et fréquentes ;
- Les horloges de nos vies professionnelles donnent l'impression de tourner de plus en plus vite alors que le temps devient sans cesse plus précieux, notamment en matière de recyclage, de formation permanente et de documentation.

Dans pareil contexte, l'AJA ambitionne de jouer un rôle non négligeable. Elle se veut en effet un lieu de rencontre, un lieu de formation et d'information, un lieu de réflexion scientifique.

En bref

L'AJA joint l'utile à l'agréable. Les conférences ont lieu sur l'heure de midi avec pour objectif de favoriser les relations humaines et scientifiques. Le climat est convivial. Vous trouverez ci-après, la liste des conférences qui se sont déroulées de septembre 2014 à juin 2015.

- Lundi 6 octobre 2014 : « Assemblée générale de l'AJA ».
- Vendredi 24 octobre 2014 : « Quel est l'impact des nouvelles dispositions législatives sur la gestion des plaintes ? », par Josette VAN ELDEREN, Ombudsman des Assurances.
- Jeudi 27 novembre 2014 : « La segmentation et autres questions relatives à l'exercice des activités d'assurance au regard de la loi du 4 avril 2014 » par Jean-Christophe ANDRÉ-DUMONT, Directeur juridique d'Allianz Life Luxembourg - Co-directeur du CU en assurance UCL-Mons (Cefiad).
- Jeudi 5 mars 2015 : « Renforcement des obligations d'information en assurance : une

histoire belge ou européenne ? » par Virginia SCHREURS, Conseiller Assurances Vie Assuralia.

- Mardi 24 mars 2015 : « MIFID et avis de changement d'intermédiaire : l'actualité vue par un courtier en assurances » par Jérôme DANDOY, Courtier et consultant en assurances - Co-directeur du certificat universitaire en assurances aux Ateliers des FUCaM (UCL Mons).
- Mardi 21 avril 2015 : « Expertise amiable, expertise judiciaire : que choisir ? Quelles sont les responsabilités des experts ? », Paul-Henri DELVAUX, Avocat au barreau de Bruxelles et maître de conférence invité à l'UCL.
- Lundi 15 juin 2015 : « RC Auto : article 19bis -11, § 2 de la loi du 21 novembre 1989 - État des lieux » par Anthony RONDAO ALFACE, Avocat au barreau de Bruxelles.

Le programme des conférences à venir de l'AJA est disponible sur www.aja-vvj.be.

Isabelle DASTOT
Juriste d'entreprise

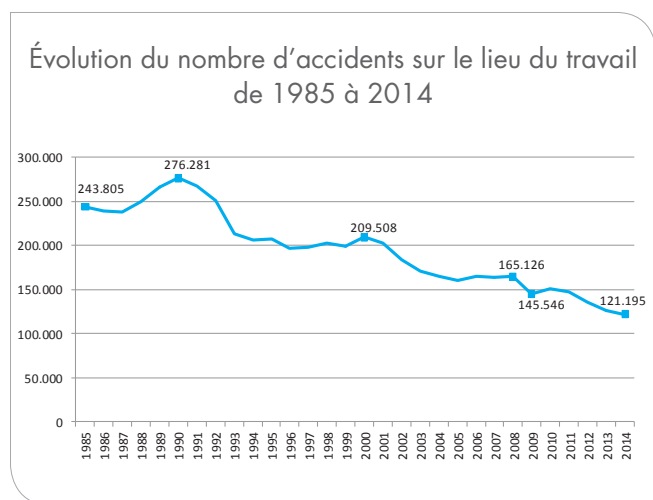


Les accidents du travail en baisse de 5,7 % dans le secteur privé

Pour la quatrième année consécutive, le nombre d'accidents du travail dans le secteur privé est en baisse en 2014. C'est ce qui ressort du rapport statistique annuel 2014 du Fonds des accidents du travail (FAT).

De manière globale, 141.865 accidents du travail ont été enregistrés en Belgique dans le secteur privé (que ce soit sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail), ce qui correspond à un recul de 5,7 % par rapport à 2013. Et ce, alors que l'emploi est resté relativement stationnaire (+0,4 %).

Cette diminution résulte de la baisse du nombre d'accidents tant sur le lieu du travail (-4,4 %) (121.195), que sur le chemin du travail (-13,1 %) (20.670).



Entre 2008 et 2014, le nombre d'accidents mortels sur le lieu du travail est passé de 103 à 59. Soit 13 décès en moins que l'année précédente. Un tiers des accidents mortels surviennent sur la voie publique. Il s'agit généralement d'accidents de la circulation. Les chutes de hauteur constituent la deuxième cause des décès survenus pendant l'exécution du contrat de travail.

L'impact de la crise de 2009 sur le risque d'accidents du travail a été limité dans le temps

La tendance à la baisse observée depuis des décennies du nombre des accidents survenus sur le lieu du travail a connu une brève parenthèse avec la crise économique de 2009 et la reprise esquissée l'année suivante. Le ralentissement des activités économiques en 2009 a entraîné une baisse de 11,9 % du nombre des accidents du travail. En 2010, le nombre d'accidents est remonté légèrement (+3,7 %). Depuis 2011, ce nombre diminue à nouveau chaque année. La crise de 2009 et son impact sur l'emploi n'ont pas frappé tous les secteurs d'activités avec la même intensité. Quatre secteurs en ont principalement subi les effets qui se sont traduits par une diminution significative du nombre des accidents en 2009 : l'industrie manufacturière, la construction, les services (dont l'intérim) et les transports. Cette même année, 55 % des accidents du secteur privé et 63 % des accidents entraînant une incapacité de plus de 30 jours s'y sont produits. Après 2009, la tendance générale à la baisse du risque d'accidents du travail observée antérieurement à la crise a repris son cours dans l'ensemble. L'évolution des taux des accidents du travail est relativement similaire dans les secteurs où l'emploi a diminué par rapport à 2008 et ceux où il a augmenté.

Les hivers doux diminuent le risque d'accidents sur le chemin du travail

La diminution du nombre d'accidents sur le chemin du travail en 2014 est à mettre en relation, pour une bonne part, avec les mois d'hiver particulièrement doux que nous avons connus l'année dernière. La température mensuelle minimale moyenne enregistrée par l'IRM n'est jamais descendue sous zéro au cours la période hivernale. Or il existe une corrélation entre la température minimale et le nombre d'accidents sur le chemin du travail, qu'il s'agisse d'accidents de la circulation ou de glissades sur les trottoirs.

Le rapport 2014 et l'ensemble des données actualisées sont disponibles sur www.fat.fgov.be/fr/professionnel/secteur-prive/statistiques/rapport-annuel-statistique.



Rapport annuel 2014 de la FSMA

L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) a publié son rapport annuel 2014. Lors de la présentation de ce rapport, plusieurs thèmes ont été mis en exergue : les résultats des inspections effectuées et des missions de mystery shopping réalisées, le contrôle des produits d'épargne, d'investissement et d'assurance, ainsi que les initiatives prises en matière d'éducation financière.

Le rapport annuel 2014 commente les activités menées par la FSMA au sein de chacun de ses six domaines de compétence, à savoir : le contrôle de l'information diffusée par les sociétés, le contrôle des produits, le contrôle des règles de conduite, le contrôle des opérateurs de marché, des prêteurs et des intermédiaires, le contrôle des pensions complémentaires et l'éducation financière.

Lors de la présentation du rapport annuel, l'accent a été mis plus particulièrement sur cinq domaines :

Inspections

- **Inspections sur place.** En 2014, la FSMA a effectué des inspections sur le thème du « devoir de diligence ». Ces inspections se sont poursuivies début 2015. Elles ont notamment pour objectif de vérifier si les banques et autres entreprises réglementées servent au mieux les intérêts de leurs clients lorsqu'elles fournissent des conseils en investissement et exécutent des ordres. Lors de ces inspections, les collaborateurs de la FSMA se rendent non seulement dans les sièges centraux afin de contrôler les procédures, mais passent également dans les agences locales en vue de s'assurer du respect des règles sur le terrain. Les inspections axées sur le devoir de diligence couvrent à ce jour 88 %¹ du secteur.

¹. Chiffre calculé sur la base du nombre de clients retail.

- **106 injonctions.** Dans le cadre de ce cycle d'inspections, la FSMA a constaté que le respect des règles relatives au devoir de diligence était susceptible d'amélioration. La FSMA a identifié 210 faiblesses, dont 106 ont donné lieu à une injonction, mesure par laquelle la FSMA ordonne à l'entreprise concernée d'adapter sa manière d'opérer. Les faiblesses identifiées portaient, entre autres, sur la vérification des connaissances et de l'expérience du client et sur l'utilisation des profils d'investisseur. La FSMA a publié sur son site web une note globale résumant ses constatations et recommandations sur le devoir de diligence. Les entreprises concernées ont établi des plans d'action afin d'ajuster leurs pratiques. La mise en œuvre de ces plans sera surveillée notamment par recours au mystery shopping.
- **Best execution.** En 2015, la FSMA restera attentive au respect du devoir de diligence. Elle entamera parallèlement un nouveau cycle d'inspections portant sur le thème de la 'meilleure exécution' (best execution). Ce thème aborde la question de savoir si toutes les mesures raisonnables ont été prises pour obtenir, lors de l'exécution d'un ordre, le meilleur résultat possible (en ce qui concerne le prix, les coûts, la rapidité...) pour le client.

Mystery shopping

- **Compétence légale.** La FSMA est habilitée par la loi à pratiquer le mystery shopping. Cette technique permet à des collaborateurs de la FSMA ou à des tiers mandatés par cette dernière de procéder à des constatations auprès des entreprises soumises au contrôle de la FSMA sans préciser qu'ils agissent pour le compte de la FSMA.
- **Projet pilote.** En 2014, la FSMA a fait appel à un prestataire de services externe pour mener un projet pilote. Dans le cadre de ce projet, 201 visites

de mystery shopping ont été effectuées dans cinq banques. À chaque fois, l'un des deux scénarios possibles (aversion/appétence pour le risque) a été testé. Les conclusions de cette mission s'inscrivent dans la ligne des constatations auxquelles les inspections auprès des mêmes banques ont donné lieu. Le projet pilote a permis à la FSMA d'examiner la méthodologie utilisée et la cohérence des informations récoltées à l'aune des constatations dégagées par les inspections.

Plan d'action 2015-2016. Le plan d'action comporte deux volets. La FSMA effectuera, d'une part, des missions de mystery shopping auprès des établissements qui n'ont pas encore fait l'objet d'une inspection. Les informations ainsi récoltées serviront de base lors d'éventuelles futures inspections auprès de ces établissements. La FSMA examinera, d'autre part, par le biais du mystery shopping, dans quelle mesure les plans d'action élaborés par les établissements qui ont déjà fait l'objet d'une inspection, ont un effet sur le terrain. Plus de 200 visites de mystery shopping sont planifiées tant pour 2015 que pour 2016.

Produits financiers

- **Examen des produits.** Le moratoire sur la commercialisation de produits structurés particulièrement complexes, lancé en 2011, a donné lieu à une diminution sensible de la complexité des produits structurés. En 2014, la FSMA a passé sous la loupe 118 produits structurés présentant de nouvelles caractéristiques ; 46 de ces produits ont été jugés trop complexes et n'ont pas été mis sur le marché. La FSMA a par ailleurs traité 1.466 dossiers de publicité concernant des OPC, 210 dossiers de publicité et 199 documents d'informations clés pour l'investisseur afférents à des comptes d'épargne réglementés, ainsi que 315 dossiers de publicité portant sur des notes.
- **Enquêtes sectorielles dans le domaine des assurances.** La FSMA a réalisé des enquêtes sectorielles ciblées sur certains types d'assurances. Ces enquêtes portaient sur les rapports financiers à fournir aux clients concernant les assurances vie de la branche 23, sur les informations données par les assureurs quant aux critères de segmentation utilisés, ainsi que sur les assurances « vol », « garantie » et « annulation de voyage ». Ces enquêtes ont chaque fois permis de remédier à un certain nombre de manquements constatés. L'une des enquêtes sectorielles menées par la FSMA en 2015 a trait aux assurances incendie.

Éducation financière

- **Enseignement.** En 2014, la FSMA a lancé un projet pilote en collaboration avec 25 écoles relevant tant de l'enseignement francophone que de l'enseignement néerlandophone. Ce projet pilote vise à tester du matériel pédagogique en classe. Sur la base du feedback des enseignants concernés, le matériel est adapté et étoffé. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, ce matériel sera diffusé à plus grande échelle.
- **Wikifin.be.** À la fin du mois de janvier 2013, la FSMA a lancé son programme d'éducation financière en ouvrant le site web « Wikifin.be ». Ce site fournit des informations neutres, fiables et pratiques sur toutes sortes de questions d'argent. À ce jour, il a été consulté plus de 1,7 million de fois. Wikifin.be est connu de 14 % des Belges. (voir page 80)

Crédit hypothécaire et crédit à la consommation

- La FSMA s'est vue dotée d'une nouvelle compétence qui concerne l'agrément et l'inscription des prêteurs et des intermédiaires en crédit hypothécaire et en crédit à la consommation. L'on estime à plus de 20.000 le nombre de prêteurs et d'intermédiaires qui devront se faire inscrire ou agréer auprès de la FSMA.
- La FSMA a développé à cet effet un nouvel outil d'inscription en ligne auquel les intéressés peuvent accéder via le site web de la FSMA.

Le rapport annuel de la FSMA est disponible sur www.fsma.be.



Source : Communiqué de presse de la FSMA, 12/06/2015

Wikifin a soufflé ses deux bougies

La deuxième conférence sur l'éducation financière a eu lieu le 11 mars au Palais d'Egmont à Bruxelles. Pour l'occasion, la FSMA avait invité un public de haut niveau pour constater les avancées de Wikifin, son programme relatif aux questions d'argent des consommateurs. La reine Mathilde était présente. Après un accueil par le Président Jean-Paul SERVAIS, Johan VAN OVERTVELDT, Ministre des Finances, a prononcé le discours inaugural, soutenant pleinement le concept de l'éducation financière.



Il ne s'agit pas d'une surprise en soi : il n'est en effet pas étonnant que personne ne soit opposé à un concept consistant à aider le citoyen à gérer intelligemment son argent.

Le ministre de l'Économie Kris PEETERS, qui clôturait le programme de la matinée, a fait une boutade qui ne passera pas inaperçue du côté des assureurs. Il a cité le chanteur de folk Pete SEEGER, qui avait déclaré que celui qui lit les petits caractères acquiert une formation, tandis que celui qui ne le fait pas acquiert de l'expérience.

Le ministre a ajouté qu'il fallait encore comprendre les petits caractères... Il a par ailleurs vivement critiqué

l'attitude des personnes qui planifient trop peu leur avenir, réfléchissent trop peu avant de prendre d'importantes décisions financières et qui comparent trop peu, alors qu'elles le font bien lorsqu'elles achètent des chaussures... C'est la raison pour laquelle c'est une bonne chose que la FSMA donne également de l'élan à des initiatives ayant vu le jour ailleurs et ayant prouvé leur utilité.

Le ministre a fait référence à cet égard aux réalisations du SPF Économie (cf. l'offre d'informations présente sur le site <http://economie.fgov.be/> sous l'onglet protection des consommateurs>assurances) et il a souligné la collaboration entre le SPF et la FSMA.

Le ministre PEETERS a énuméré un certain nombre de groupes cibles vulnérables et s'est longuement attardé sur les PME pour lesquelles il n'est pas non plus si facile d'avoir un bon dialogue avec leur banque, souvent parce que leur dossier n'est pas bien préparé. Lors de la conférence, la FSMA a présenté les chiffres d'une étude réalisée pour Wikifin par TNS Dimarso. Il en ressort que tout n'est pas si noir en ce qui concerne les connaissances financières, les attitudes financières (la question de savoir si l'on se considère comme une cigale ou comme une fourmi) et le comportement financier.

La synergie entre ces facteurs reste toutefois trop faible. Les



connaissances, les attitudes et le comportement ne sont pas suffisamment coordonnés et la FSMA continuera donc à investir simultanément sur ces trois fronts à l'avenir. Il convient tout d'abord de relativiser l'autosatisfaction du Belge, qui croit pouvoir bien gérer son argent, et de lui faire prendre conscience de son niveau d'ignorance, de négligence et d'insouciance.

La FSMA a proposé trois thèmes autour desquels il convient de mener des actions. Les assureurs seront contents d'apprendre que la constitution de la pension en fait partie. Ils souscriront également à l'objectif consistant à veiller à l'équilibre budgétaire des ménages et à éviter la souscription de dettes excessives. Devoir courir derrière les mauvais payeurs n'apporte en effet pas de véritable plus-value.

Les assureurs seront peut-être moins convaincus par le troisième thème qui est axé sur la comparaison. Sur le principe, il est effectivement une bonne chose que des consommateurs avertis soient à l'affût d'un bon rapport qualité/prix et puissent comprendre les avantages et les inconvénients à l'aide de conditions claires. On en vient toutefois rapidement à proposer de standardiser l'offre, voire même de laisser un logiciel - substitut bon marché pour la fourniture de ce type de conseil - indiquer la voie au consommateur...

Assuralia était également représentée à la conférence. Le soussigné a eu l'opportunité d'expliquer brièvement en quoi les risques, les assurances et les pensions diffèrent des transactions financières, des crédits et des placements. Il a également mentionné les actions menées en matière d'éducation financière par Assuralia, en synergie avec la FSMA, notamment par le biais de www.abcassurance.be, de brochures, de projets dans



l'enseignement et d'informations fournies suite à des catastrophes.

« Les assureurs ont effectué un effort pédagogique majeur, utilisant, une fois n'est pas coutume, un langage simple et accessible », écrivait le lendemain Patrick DATH-DELCAMBE dans La Dernière Heure au sujet de ce website.

La FSMA avait invité deux orateurs externes. André LABOUL de l'OCDE a souligné que l'éducation financière et la réglementation étaient toutes

deux nécessaires - ce qui arrangera bien la FSMA qui, en tant que gendarme du marché, a souligné les avertissements qu'elle avait formulés après des inspections sur le terrain dans le monde bancaire.

Paul DOLAN de la London School of Economics a attiré l'attention sur le fossé entre les facteurs inculqués, qui vous permettent d'avancer dans la vie en pilote automatique, et la pensée structurée, qui est plus contraignante mais qui est nécessaire pour prendre des décisions qui vous sont moins familières. En sciences du comportement, il est possible d'orienter le comportement des gens.

Ainsi, lors du remplissage d'un formulaire, il est très différent de demander en tête de document au répondant de jurer qu'il répond avec honnêteté que de lui demander de le faire à la fin du formulaire. Il est également efficace d'appeler les répondants au conformisme : si l'administration fiscale indique que 96 % des habitants de votre commune paient leurs impôts bien à temps, cela s'avérera plus efficace qu'une sommation avec menace d'une amende. Partant de tels exemples, Paul DOLAN attire l'attention sur l'orientation du choix entre le présent et l'avenir (en d'autres termes : la rente ou le capital) et sur les résultats inattendus de la transparence.

Source : Assurinfo n°11, 26/03/2015



Nette progression de l'e-commerce en Belgique



Chaque année, le baromètre de la société de l'information publié par le SPF Economie analyse les performances de notre pays dans un contexte international et dans le cadre des objectifs du « Digital Agenda for Europe » (DAE). Le bulletin belge 2015 est globalement positif.

La Belgique remplit 7 des 9 objectifs de l'Agenda numérique pour l'Europe. Ainsi, 54 % des Belges ont fait des achats sur internet en 2014, contre 48 % en 2013. Cette belle progression permet de dépasser l'objectif du DAE (50 %) mais ce score reste bien inférieur aux résultats de nos voisins : 62 % pour la France et 79 % au Royaume Uni. Quant aux entreprises belges, la part de l'e-commerce dans leur chiffre d'affaires est passée de 14 % en 2013 à 22 % en 2014 (soit mieux que la moyenne européenne de 15 %).

Revers de la médaille, le nombre de cyber-incidents visant les entreprises connaît une augmentation très importante.

L'EIOPA vise la vente par Internet

L'autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles pose plusieurs constats :

- les consommateurs n'utilisent pas bien les informations disponibles sur Internet ;
- pour les achats en ligne, les consommateurs ne se focalisent que sur le prix et sont moins enclins à lire des documents d'information standardisés ;
- les distributeurs en ligne ne donnent pas suffisamment de conseils ou proposent des informations biaisées.

L'EIOPA demande aux contrôleurs nationaux d'entreprendre les démarches nécessaires pour faire respecter les obligations en matière de conseil et de veiller à ce que les clients reçoivent des informations adéquates.

USAGE DE L'INTERNET : FINALITÉS

Activités liées à internet (% des individus qui ont utilisé l'internet au cours des trois derniers mois)

Envoyer/recevoir des messages électroniques	91
Rechercher des informations sur des biens et services	84
Services bancaires sur internet	72
Lire/télécharger des jeux, des images, des films ou de la musique	65
Communiquer sur des réseaux sociaux (créer un profil d'utilisateur, envoyer des messages ou intervenir sur un ou plusieurs réseaux sociaux p.ex. Facebook, Twitter, etc.)	62
Lire des sites d'actualités en ligne/journaux/magazines d'information	62
Accéder à des services relatifs aux voyages et à l'hébergement	52
Appels téléphoniques ou vidéo	42
Ecouter des radios en ligne	28
Publier un contenu créé par soi-même sur un site web en vue de le partager	26
Vendre des biens et des services	23
Prendre un rendez-vous auprès d'un médecin, d'une personne exerçant une profession paramédicale ou d'un autre spécialiste de la santé	22
Jouer à des jeux en réseau avec d'autres personnes	17
Créer un site web ou un blog	7

Source : Enquête TIC ménages et individus (2014), SPF Economie - DG Statistique - Statistics Belgium.

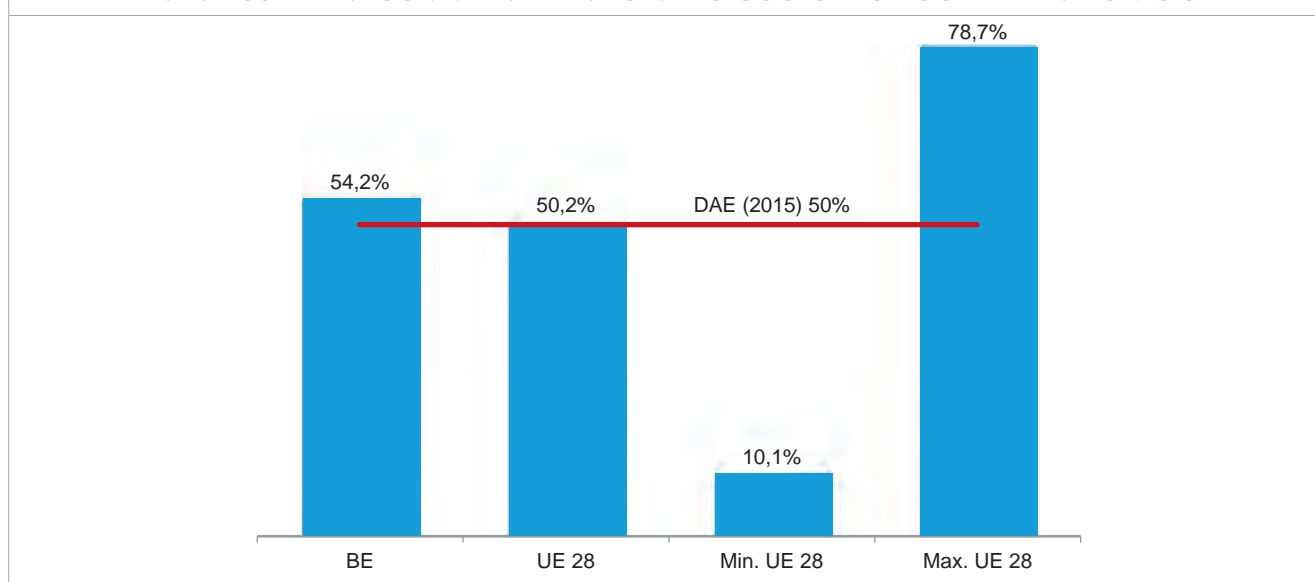
SITE INTERNET

Entreprises ayant un site web et entreprises ayant reçu des commandes sur un site web

(en %)	Entreprises		Grandes	Moyennes	Petites
	UE 28	BE		BE	
Entreprises ayant un site web ou une page d'accueil	73,6	79,2	96,2	90,8	76,5
Entreprises ayant reçu des commandes sur un site web	13,6	19,4	31,8	21,1	18,7

Source : Enquête 'Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises' (2014), SPF Economie - DG Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

INDIVIDUS AYANT COMMANDÉ EN LIGNE AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS



Source : Enquête TIC ménages et individus (2014), Eurostat.

MÉDIATION EN LIGNE

Demandes adressées à Belmed en 2014, ventilation par secteur

Secteur	Demandes
Services de loisirs	36
Biens de consommation	25
Services généraux aux consommateurs	12
Services de transport	8
Services financiers	6
Services postaux et communications électroniques	3
Energie et eau	3
Santé	1
Enseignement	0
Total	94

Source : SPF Economie - DG Inspection économique.



De nouvelles check-lists et vidéos sur ABCassurance.be

Le 2 juin dernier, Assuralia a diffusé le communiqué de presse suivant :

ABCassurance.be, le site Internet contenant des informations prêtes à servir sur les assurances, a vu son contenu s’enrichir au cours de ces derniers mois, avec comme nouveautés deux thèmes vidéo comprenant chacun trois films, six nouvelles check-lists ainsi qu’une série de questions fréquemment posées.

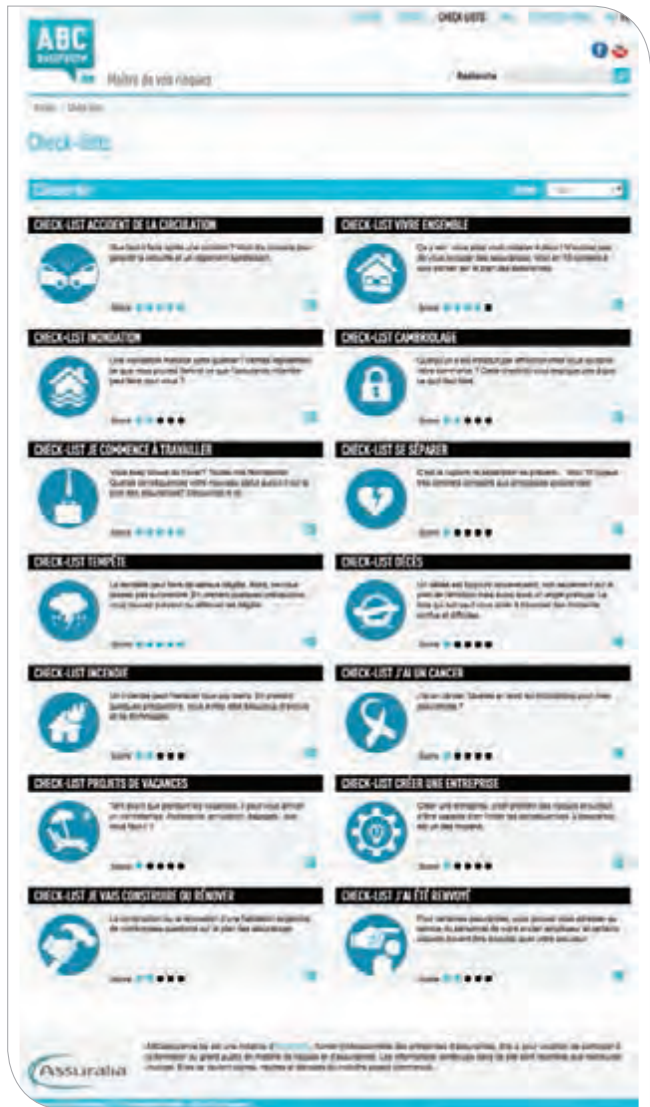
Les risques, la prévention et les assurances font parfois irruption dans votre vie alors que vous avez déjà suffisamment d’autres soucis en tête : pensez par exemple à un licenciement, un projet de construction ou un projet de voyage. Autant savoir ce que vous avez à faire et à quoi vous devez veiller sans devoir lire tout un manuel. Vous vous reconnaissez dans cette situation ? ABCassurance.be propose des check-lists contenant chacune dix conseils à suivre dans de tels moments.

Vous y trouverez également des vidéos dans lesquelles des passants donnent leur opinion sur une assurance et un expert explique ensuite les principaux aspects de cette assurance.

Pour rappel, qu’est-ce qu’ABCassurance.be ?

Ce site Internet est une initiative d’Assuralia, l’union professionnelle des entreprises d’assurances. ABCassurance fournit des informations prêtes à servir et neutres sur les risques et la manière de les gérer, d’une manière agréable et claire, par exemple au moyen de check-lists, de vidéos ou de questions fréquemment posées.

Vous y trouverez également de plus amples informations sous la forme de brochures et même un module qui filtre les informations disponibles en fonction de votre situation personnelle. Cette initiative s’inscrit dans le cadre des efforts consentis par Assuralia en vue de familiariser le grand public aux risques, à la prévention et aux assurances. Être bien informé, c’est en effet être maître de ses risques.



Nouveau sur ABCassurance.be

- Check-list « licenciement »
- Check-list « je démarre ma propre affaire »
- Check-list « incendie »
- Check-list « je vais construire ou rénover »
- Check-list « projets de vacances »
- Check-list « j’ai un cancer »
- Vidéo sur l’assurance protection juridique
- Vidéo sur l’assurance voyage

Source : Assurinfo n°19, 04/06/2015



Les mesures du gouvernement réduisent de moitié le coût du vieillissement

Le Bureau fédéral du Plan établit chaque année ses perspectives d'évolution à long terme des dépenses publiques. Suite aux récentes réformes socioéconomiques du gouvernement, le Bureau du Plan a rédigé un nouveau rapport chiffrant les conséquences précises de ces réformes sur les dépenses publiques. Ce rapport se base sur le dernier rapport du Comité d'étude sur le vieillissement, complété des dernières perspectives économiques connues de 2015.

Le nouveau rapport analyse l'impact sur le budget de l'État des mesures prises en ce qui concerne le marché du travail, les pensions et les soins de santé. Ainsi, les conséquences du durcissement de l'accès à la prépension, de la suppression du crédit-temps non motivé et de la réforme des allocations d'insertion pour les jeunes diplômés ont notamment été chiffrées. Il présente également les conséquences des mesures en matière de pension, à savoir le relèvement progressif de l'âge légal de la pension à 67 ans d'ici 2030 et le durcissement des règles relatives à la pension légale de retraite anticipée (relèvement progressif de l'âge minimum à 63 ans d'ici 2018 et condition de carrière de 42 ans d'ici 2019). Un certain

nombre de mesures relatives aux pensions des fonctionnaires, comme la suppression de la bonification pour diplôme, n'ont pas été prises en compte dans ce rapport étant donné le haut degré d'incertitude entourant leurs modalités d'application concrètes.

Impact sur le marché du travail et les pensions

En conséquence des mesures prévues, le taux d'emploi « administratif » (l'emploi total rapport à la population de 15 à 69 ans) progressera à long terme de 6,5 points de pourcentage pour atteindre 65,4 % en 2060. C'est 3,2 % de plus que ce qui était prévu dans le dernier rapport du Comité d'étude sur le vieillissement. Le taux d'emploi progresse surtout pour la catégorie des personnes âgées de 55 à 64 ans (+ 10 %), ce qui est logique étant donné que c'est justement ce groupe qui restera plus longtemps au travail en raison du relèvement de l'âge légal de la pension.

Alors que le précédent rapport du Bureau du Plan prévoyait encore que les dépenses de sécurité sociale progresseraient de 25,3 % à 29,5 % du PIB (soit une hausse de 4,2 %), la progression est ramenée à 2,2 % du PIB en raison des récentes réformes. En chiffres absolus (PIB de 2014), cela représente une diminution du coût annuel du vieillissement de 16,52 milliards d'euros à 8,65 milliards d'euros d'ici 2060. L'impact le plus important est observé au niveau des pensions, où les dépenses

n'augmenteront que de 2,4 % du PIB (contre 4,1 % à politique inchangée). Dans le domaine des soins de santé et des autres dépenses sociales, les coûts à long terme en pourcentage du PIB seront également inférieurs de 0,3 % par comparaison avec le précédent rapport. Lors de l'interprétation des résultats, il ne faut pas perdre de vue le fait que les réformes (en matière de pension) entraînent non seulement une diminution des dépenses, mais aussi une hausse du PIB.

Conclusion

Les initiatives socioéconomiques prises par le gouvernement Michel I^{er} impliquent une adaptation structurelle du coût du vieillissement. Même si le coût du vieillissement continuera à augmenter en raison de la population vieillissante, les mesures prises récemment permettent déjà de le réduire sensiblement par rapport à ce qui était prévu antérieurement.

Vous pouvez consulter le rapport complet du Bureau fédéral du Plan sur : http://www.plan.be/admin/uploaded/201504241417080.Rapport_consequences_budgetaires_FR.pdf

Source : Assurinfo n°21, 18/06/2015



PLCI : la croissance se poursuit en 2014

La loi sur les pensions complémentaires des indépendants (LPCI), qui est entrée en vigueur en 2004, a remodelé le cadre de la pension libre complémentaire des travailleurs indépendants (PLCI).

Depuis lors, les travailleurs indépendants peuvent souscrire un contrat PLCI auprès d'un organisme de pension de leur choix. Auparavant, ils ne pouvaient s'adresser qu'aux caisses d'assurances sociales. Le succès ne s'est pas fait attendre puisque, depuis, des dizaines de milliers de travailleurs indépendants souscrivent chaque année une nouvelle police PLCI par le biais de leur assureur : c'est ce qui ressort de l'enquête annuelle organisée par Assuralia. Les indépendants sont donc également de plus en plus nombreux à prendre conscience de la problématique des pensions et à vouloir assurer leurs vieux jours.

Une forte croissance depuis 2004

D'après l'enquête d'Assuralia, le nombre de contrats PLCI (en ce compris les contrats INAMI) souscrits auprès d'un assureur continue de présenter, année après année, une croissance considérable. Lors de l'entrée en vigueur de la loi, le nombre de contrats PLCI avait enregistré une forte croissance puisqu'il avait plus que doublé en un an. Depuis lors, les indépendants sont chaque année plus nombreux à s'adresser à un assureur pour la constitution d'une pension complémentaire par le biais d'un contrat PLCI.

Pour 2014, le nombre de contrats d'assurance PLCI nouvellement souscrits s'élève à un peu moins de 38.000, ce qui représente un encaissement de près de 54 millions d'euros. De ce fait, le nombre de contrats d'assurance PLCI s'établit au total à plus de 478.000. Les nouveaux contrats PLCI ont pour une grande part été directement souscrits auprès d'une entreprise d'assurances sans l'intervention d'une caisse d'assurance sociale (94 %).

Les PLCI sociales

Un contrat d'assurance PLCI nouvellement souscrit sur cinq environ est une convention sociale PLCI. Même si leur part affichait une courbe croissante depuis un certain temps déjà, elle semble se stabiliser autour des 20 % ces dernières années.

Dans le cas d'une convention sociale PLCI, le travailleur indépendant peut déduire fiscalement un montant de prime plus élevé pour autant que 10 % au moins de la prime soient affectés à des prestations de solidarité (p. ex., poursuite du versement des primes pendant une période d'incapacité de travail ou prestation en rente en cas d'invalidité ou de décès).

Les contrats INAMI qui peuvent être souscrits par des prestataires de soins médicaux conventionnés (pharmaciens, médecins, kinésithérapeutes et dentistes) sont toujours des conventions sociales. L'encaissement de ces contrats INAMI représente quelque 18 % des encaissements des assureurs pour l'ensemble du portefeuille PLCI.

Conclusions

Le dernier rapport de la FSMA sur la PLCI révèle qu'en 2011, 45 % des indépendants à titre principal se constituaient une pension complémentaire par le biais d'un contrat PLCI. Compte tenu du nombre de contrats PLCI nouvellement souscrits auprès des assureurs au cours de ces dernières années, Assuralia estime que plus de la moitié des indépendants à titre principal versent actuellement des cotisations dans le cadre d'une PLCI. L'intérêt des indépendants pour la PLCI a en effet continué de croître ces dernières années. Il s'agit dès lors d'un produit idéal pour se constituer un capital complémentaire pour ses vieux jours.



Compte tenu du succès de la PLCI, Assuralia se réjouit de voir que le gouvernement envisage de développer davantage encore le deuxième pilier de pension. À cet égard, qu'il suffise de songer à l'intention d'élaborer un système comparable pour les travailleurs salariés au travers de ce qu'on appelle la pension libre complémentaire des travailleurs salariés (PLCS). Dans le cadre de cette dernière, les travailleurs salariés pourraient choisir de se constituer une pension complémentaire du deuxième pilier par le biais d'une retenue facultative sur le salaire.

En ce qui concerne plus particulièrement les travailleurs indépendants, l'accord de gouvernement reprend également l'intention d'offrir aux indépendants-personnes physiques, qui n'ont actuellement accès qu'à la PLCI, les mêmes possibilités dont disposent les dirigeants

d'entreprise indépendants pour se constituer un capital de pension complémentaire. À côté de la PLCI, ces derniers peuvent aujourd'hui se constituer également une pension complémentaire par le biais par exemple d'un engagement individuel de pension (EIP).

Assuralia espère dès lors pouvoir mettre en oeuvre ces initiatives en concertation avec le gouvernement et les autres parties prenantes, et contribuer de la sorte au nécessaire développement du deuxième pilier de pension en Belgique.

Source : Assurinfo n°11, 26/03/2015

**97% de proches satisfaits,
ce sont aussi 97%
de nouveaux clients
potentiels satisfaits.**

**Ajoutez un Plan de Prévoyance Obsèques DELA
à votre portefeuille d'assurances.**



Assister les familles lors d'un des moments les plus difficiles de leur vie. C'est notre spécialité depuis plus de 70 ans déjà, à la grande satisfaction de 97% de nos clients. DELA paie et règle les obsèques de l'assuré(e) en étroite concertation avec les proches. Nos services comprennent également une assistance très complète et des conseils personnalisés pour le suivi administratif et pratique lié aux obsèques. Unique en son genre : notre assistance élargie. Nous sommes présents avant, pendant et après les obsèques. Enfin, votre qualité de courtier vous vaut de bénéficier de notre part d'un service exceptionnel, mais aussi d'un solide soutien commercial. Autant de raisons d'ajouter DELA à votre portefeuille.

Pour en savoir plus, envoyez un e-mail à salessupport@delab.be ou appelez le 03 231 56 63.

DELA

Près de 33.000 contrôles réalisés par l'Inspection économique en 2014

En 2014, l'Inspection économique du SPF Economie a effectué 32.700 enquêtes qui ont donné lieu à la rédaction de 2.841 avertissements et de 3.816 procès-verbaux. Elle a également traité 16.511 signalements et demandes d'information de la part de consommateurs, d'entreprises, d'organisations et d'autorités publiques, comme le révèle son rapport annuel de 2014.

À titre de comparaison, en 2013, l'Inspection économique avait mené 37.360 enquêtes et reçu 17.147 signaux. Selon Wim VAN POUCKE, directeur général de l'Inspection économique, « il y a eu 12 % de contrôles en moins en 2014, mais l'Inspection économique veut travailler plus efficacement avec moins de moyens. Nous nous concentrons donc sur des contrôles plus ciblés et spécifiques. »

Quelques exemples de dossiers traités

Outre la réalisation d'enquêtes générales, une attention particulière a été apportée aux domaines suivants :

- L'Inspection économique a réalisé 11.699 contrôles relatifs à des infractions à la réglementation des pratiques du marché et à la protection du consommateur, qui ont mené à la rédaction de

1.360 avertissements et 959 procès-verbaux. Les infractions concernaient principalement les annonces de prix et de dénomination de biens et de services ainsi que certaines pratiques déloyales vis-à-vis des consommateurs.

- Le contrôle de la publicité dans le secteur du crédit montre que ce thème reste un point d'attention. Sur les 483 publicités analysées, 37,5 % étaient en infraction, soit une hausse par rapport à 2013 (28 % d'infractions) à la suite de contrôles plus ciblés.

La plupart des infractions concernaient :

- ✓ l'absence d'un exemple ou d'un montant moyen de crédit ;
- ✓ l'utilisation de mentions interdites ;
- ✓ l'emploi de caractères trop petits ;
- ✓ l'affichage erroné ou absent du slogan « attention, emprunter de l'argent coûte aussi de l'argent » ;
- ✓ la non-communication du taux d'intérêt fixe ou variable ou d'informations sur le coût total du crédit.

- Compte tenu de leur développement, l'internet et l'e-commerce ont retenu toute l'attention de l'Inspection économique. Près de 2.500 signalements ont concerné le commerce en ligne (2.300 signalements en 2013), dont près de la moitié pour des pratiques commerciales trompeuses et près d'un tiers concernant l'absence de livraison d'un produit ou

service payé à la commande. Une attention particulière a été portée à la problématique des échantillons fausement gratuits sur internet ou via les réseaux sociaux. Cette pratique consiste à proposer à l'internaute des échantillons gratuits - souvent des produits de beauté -, moyennant le paiement de frais de port peu élevés. Une fois ceux-ci payés, la carte de crédit de la victime est débitée de montants beaucoup plus élevés, correspondant à un abonnement (« subscription trap »). Une action ciblant le secteur des produits d'amaigrissement, en collaboration avec l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et le « Belgian Internet Service Centre (BISC), a visé 267 sites internet. Au final, 140 sites étaient en infraction pour divers motifs. En matière de contrefaçon sur internet, l'Inspection économique a notamment participé à des opérations internationales, en collaboration avec Europol, visant à bloquer les sites internet proposant des marchandises contrefaites (produits de luxe, vêtements de sport, chaussures...). Au total, 480 noms de domaines reliés à des noms de domaine « .be » ou « .eu » ont été bloqués à travers le monde dont 225 en Belgique.

- Afin de garantir une concurrence honnête et loyale, l'Inspection économique a réalisé 1.908 enquêtes sur le travail frauduleux (absence d'enregistrement auprès

de la Banque-Carrefour des Entreprises), qui ont mené à la rédaction de 225 procès-verbaux.

- 725 plaintes concernant des annuaires professionnels et démarcheurs publicitaires ont été enregistrées en 2014. La méthode souvent utilisée est de solliciter auprès d'une entreprise la mise à jour de ses informations dans un annuaire ou l'insertion d'une publicité dans une revue sans aucune valeur. Au moment de la signature, l'entreprise s'est en fait engagée dans un contrat de 2 ou 3 ans à des tarifs démesurés.

- En 2014, l'Inspection économique a aussi mené 1.711 contrôles concernant la limitation des paiements en espèces (3.000 euros maximum) dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. 435 procès-verbaux ont été dressés et le montant total des paiements illégaux en espèces s'est élevé à plus de 95 millions d'euros.

- En 2014, 1.385 consommateurs ont signalé des problèmes concernant la garantie, soit beaucoup plus que les années précédentes (955 en 2013, 630 en 2012). Il s'agit principalement de litiges de garantie relatifs à des articles TIC, des véhicules neufs et d'occasion, des meubles et des appareils électroménagers.

- Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle, de très nombreux dossiers

« contrefaçon » ont été ouverts. Plus de 1.200 commerces ont fait l'objet de contrôles qui se sont soldés par 121 avertissements et 309 procès-verbaux. L'ensemble des contrefaçons retirées du marché en 2014 s'élève à 435.707 pièces, pour une valeur marchande estimée à plus de 9 millions d'euros.



Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, Kris PEETERS : « Au cours de cette année, nous avons vu quelques actions remarquables qui démontrent le fonctionnement efficace de l'Inspection économique. Je pense par exemple à la lutte contre la revente illégale de tickets de festivals – une bande étrangère a encore été interceptée récemment pendant Tomorrowland –, aux prises record de produits contrefaits ou au nombre croissant de consommateurs qui connaissent les droits que leur confère la législation sur la garantie

et s'adressent toujours plus facilement à l'Inspection économique en cas de problèmes.

C'est pourquoi j'entends continuer de veiller à l'application correcte des droits des consommateurs. Quant aux entreprises, je souhaite principalement leur fournir une « guidance », c'est-à-dire les informer clairement sur la manière d'appliquer correctement une législation souvent technique, le tout dans l'intérêt du consommateur et de l'entrepreneur. En effet, il est clair que la protection des consommateurs et la transparence du marché vont de pair. »

Pour Wim VAN POUCKE, directeur général de l'Inspection économique, « la publication du rapport annuel 2014 illustre cette année encore la diversité des activités menées par l'Inspection économique, laquelle vise une efficacité maximale par le contrôle et la répression, mais également par une attention accrue à l'information, la concertation, et la responsabilisation des consommateurs et des entreprises ».

Vous pouvez télécharger le rapport annuel 2014 sur : http://economie.fgov.be/fr/modules/pressrelease/s4/20150903_rapport_annuel_2014_inspection_economique.jsp.

Source : Communiqué de presse du SPF Économie, 03/09/2015



Risque de surcharge d'informations...

... Étant donné le doublement attendu des exigences de l'UE en matière de fourniture d'informations

Dans un communiqué de presse publié le 14 avril dernier, Insurance Europe affirme qu'un certain nombre de réglementations de l'UE risquent de surcharger les consommateurs d'informations qui ne leur procureraient aucun avantage lors du choix de produits d'assurance.

En vue d'une meilleure protection du consommateur, il est crucial de garantir une transparence aidant effectivement les consommateurs à comparer les produits et à prendre des décisions éclairées. La surabondance d'informations est toutefois contreproductive et risque de distraire et d'embrouiller les consommateurs et, au final, de les éloigner d'une prise de décision éclairée.

Michaela KOLLER, directrice générale d'Insurance Europe, a déclaré : « La réglementation devrait mettre l'accent sur la qualité et la pertinence des informations fournies aux consommateurs, plutôt que sur leur quantité. Ce n'est malheureusement pas la voie actuellement suivie par l'UE. Les dernières évolutions législatives au niveau de l'UE augmenteront considérablement le nombre d'informations à fournir par les assureurs aux consommateurs. En l'état actuel des choses, on s'attend à un doublement des exigences en matière d'informations. »

En vertu de la législation européenne en vigueur, un courtier vendant en ligne un produit d'investissement fondé sur l'assurance doit fournir au consommateur 75 éléments différents d'information précontractuelle. Avec le nouveau Règlement relatif aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), la directive Solvabilité II et la proposition de la Commission européenne (CE) concernant la directive sur l'intermédiation en assurance (IMD 2), les consommateurs recevront en fin de compte 147 éléments différents d'information précontractuelle.

Une ventilation entre les différentes composantes révèle que le nombre d'informations précontractuelles concernant le produit passera de 20 sous la directive Vie à 66 sous la directive Solvabilité II et le Règlement PRIIPs, ce qui représente une hausse de 330 %, tandis que les exigences d'information concernant les règles de commercialisation passeront de 9 sous la directive IMD 1 à 35 sous la directive IMD 2, soit une hausse de 388 %.

De nombreux exemples de doublons sont également constatés au niveau des exigences fixées dans ces nouvelles règles. Des doublons sont notamment observés en matière d'information précontractuelle entre le Règlement PRIIPs et la directive Solvabilité II ainsi qu'en matière d'informations relatives aux frais et aux charges entre le Règlement PRIIPs et la directive IMD 2. Dans la pratique, cela signifie que les consommateurs risquent de recevoir deux fois le même type d'informations, mais sous une formulation et un format différents.

Michaela KOLLER a ajouté : « Une « réglementation intelligente » est ici nécessaire. La nouvelle Commission a pointé l'objectif d'une meilleure réglementation comme étant l'une de ses priorités, s'engageant ainsi à promulguer des lois européennes apportant aux citoyens et aux entreprises le plus grand bénéfice possible de la manière la plus efficace et la plus cohérente possible. Il est par conséquent crucial qu'elle analyse l'impact cumulé de la surcharge et de la répétition des exigences et prenne les démarches nécessaires en vue d'y mettre fin. Cet objectif peut par exemple être atteint par le biais de la directive IMD 2, qui est toujours en cours de discussions.

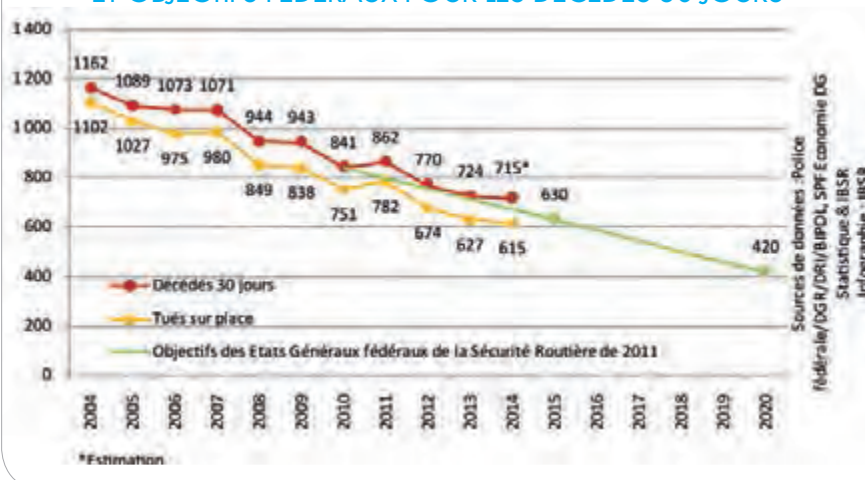
Source : Assurinfo n°15, 20/04/2015



Le nombre de tués sur les routes en légère baisse en 2014

Selon le dernier baromètre de la sécurité routière de l'IBSR, le nombre de tués a légèrement baissé dans notre pays en 2014, atteignant un nouveau plancher historique. On observe toutefois des différences notables en fonction des Régions, ainsi qu'une augmentation préoccupante du nombre de tués dans les accidents impliquant des poids lourds.

ÉVOLUTION À LONG TERME DU NOMBRE DE TUÉS SUR PLACE ET DU NOMBRE DE DÉCÉDÉS 30 JOURS ENREGISTRÉS EN BELGIQUE ET OBJECTIFS FÉDÉRAUX POUR LES DÉCÉDÉS 30 JOURS



Baisse des tués, statu quo pour les accidents

Le nombre de tués sur place a légèrement baissé sur nos routes l'an dernier: -1,9 % par rapport à 2013 (soit 615 tués sur place au lieu de 627). Il s'agit du plus faible niveau jamais enregistré. Au nombre de tués sur place, il conviendra toutefois d'ajouter les personnes décédées dans les 30 jours suivant l'accident pour obtenir le nombre définitif de tués sur nos routes. Selon les estimations de l'IBSR, ce nombre devrait s'élever à environ 715 en 2014 (contre 724 enregistrés en 2013). Cette trop faible diminution nous éloigne malheureusement des objectifs fixés pour 2015 (630 tués maximum) et 2020 (420 tués maximum).

Par contre, tant le nombre de blessés (de 53.271 à 53.396, soit +0,2 %) que le nombre d'accidents corporels (de 41.489 à 41.651, soit +0,4 %) ont stagné en 2014.

ÉVOLUTION ENTRE 2013-2014 D'ACCIDENTS CORPORELS ET DE VICTIMES ENREGISTRÉS, BELGIQUE

	2013	2014	Évolution 2013-2014 En chiffres absolus	Évolution 2013-2014 %
Accidents corporels	41.489	41.651	+ 162	+ 0,4 %
Total victimes	53.898	54.011	+ 113	+ 0,2 %
Tués sur place	627	615	- 12	- 1,9 %
Blessés	53.271	53.396	+ 125	+ 0,2 %

Source : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOL – Infographie : IBSR

On note un grand contraste entre la première moitié et la seconde moitié de l'année. Le nombre d'accidents a augmenté au cours des deux premiers trimestres, avec une hausse particulièrement importante au 1^{er} trimestre due en partie à la météo beaucoup plus clémente par rapport à la même période de 2013.

Mieux que nos voisins

Par ailleurs, la Belgique semble faire relativement mieux que ses pays voisins pour lesquels nous disposons déjà de données chiffrées. Alors que les nombres d'accidents corporels et de blessés sont restés quasiment inchangés dans notre pays, le >>>

>>> nombre d'accidents corporels a augmenté de 3,4 % et le nombre de blessés de 3,5 % en Allemagne au cours des 11 premiers mois de 2014 par rapport à la même période en 2013. Pour toute l'année 2014, la France a vu le nombre d'accidents corporels augmenter de 1,7 % et le nombre de blessés de 2,5 % en comparaison de 2013. Et tandis que notre pays a enregistré une légère baisse du nombre de tués¹, aussi bien l'Allemagne que la France ont connu une hausse du nombre de tués dans la circulation de respectivement 0,7 % et 3,7 %.

Situation contrastée dans les Régions

Tués sur place

Comme c'est le cas depuis 2011, la Région wallonne a encore enregistré une diminution du nombre de tués sur place en 2014 (de 288 à 262, soit -9,0 %). La tendance est également favorable dans la Région de Bruxelles-Capitale. Après deux années d'augmentation, cette Région a de nouveau atteint en 2014 son résultat le plus bas (17 tués sur place contre 21 en 2013). La situation est nettement moins positive en Flandre, seule Région où le nombre de tués sur place a augmenté (de 318 à 336, soit +5,7 %).

Accidents corporels et blessés

L'évolution du nombre d'accidents corporels (+1,3 %) et de blessés (+1,2 %) en Région wallonne s'est rapprochée de la moyenne belge. La tendance à la hausse est un peu plus nette dans la Région de Bruxelles-Capitale: tant le nombre d'accidents corporels que le nombre de blessés sont en hausse (respectivement +3,3 % et

NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS ET DE VICTIMES ENREGISTRÉS, 2012, 2013 ET 2014, RÉGION WALLONNE

	2012	2013	2014	Évolution 2013-2014 Nombre	Évolution 2013-2014 %
Accidents corporels	12.332	11.623	11.771	+148	+1,3 %
Total victimes	16.580	15.646	15.804	+158	+1,0 %
Tués sur place	321	288	262	-26	-9,0 %
Blessés	16.259	15.358	15.542	+184	+1,2 %

Source des données : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOI - Infographie : IBSR

NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS ET DE VICTIMES ENREGISTRÉS, 2012, 2013 ET 2014, RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

	2012	2013	2014	Évolution 2013-2014 Nombre	Évolution 2013-2014 %
Accidents corporels	3.891	3.596	3.716	+120	+3,3 %
Total victimes	4.670	4.288	4.452	+164	+3,8 %
Tués sur place	20	21	17	-4	-19,0 %
Blessés	4.650	4.267	4.435	+168	+3,9 %


Source des données : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOI - Infographie : IBSR

NOMBRE D'ACCIDENTS CORPORELS ET DE VICTIMES ENREGISTRÉS, 2012, 2013 ET 2014, RÉGION FLAMANDE

	2012	2013	2014	Évolution 2013-2014 Nombre	Évolution 2013-2014 %
Accidents corporels	28.161	26.270	26.164	-106	-0,4 %
Total victimes	35.897	33.964	33.755	-209	-0,6 %
Tués sur place	326	318	336	+18	+5,7 %
Blessés	35.571	33.646	33.419	-227	-0,7 %

Source des données : Police fédérale/DGR/DRI/BIPOI - Infographie : IBSR

¹ Les chiffres belges parlent du nombre de tués « sur place » alors que les chiffres de France et d'Allemagne parlent du nombre de décédés « 30 jours ». Cette catégorie comprend également les victimes qui ont succombé à leurs blessures au cours des 30 jours suivant l'accident.



+3,9 %). La Région flamande est la seule où les nombres d'accidents corporels (-0,4 %) et de blessés (-0,7 %) n'ont pas augmenté.

Tendances en fonction du type d'usager

Tués sur place

La tendance la plus préoccupante concerne les accidents impliquant des poids lourds: le nombre de tués sur place a augmenté de 84 à 121 (+37). Par contre, le nombre de tués chez les motards et dans les accidents impliquant des camionnettes a considérablement chuté (respectivement de 91 à 66 (-25) et de 75 à 53 (-22)).

Accidents corporels et blessés

La plus forte augmentation du nombre d'accidents corporels est observée chez les cyclistes (+8,5 %). On note également une augmentation chez les motards (+3,8 %) et les poids lourds (+2,7 %). Les autres catégories d'usagers étudiées dans ce baromètre de la sécurité routière ont, par contre, connu une légère diminution du nombre d'accidents corporels et atteint ainsi un niveau plancher record: les cyclomotoristes (-3,2 %), les camionnettes (-2,3 %), les voitures (-1,3 %) et les piétons (-0,9 %).

Quelques tendances positives à épingle

Chute du nombre d'accidents corporels sur autoroute

Après une légère augmentation en 2013, le nombre d'accidents corporels sur autoroute a de nouveau diminué (5,0 % ; -184) pour atteindre 3.501. Nous notons une petite augmentation (+1,5 % ; +14) uniquement au cours du troisième trimestre. Le nombre de tués sur place est resté inchangé (108). La baisse du nombre de tués sur place durant la seconde moitié de l'année a pu compenser la forte augmentation observée pendant le premier trimestre (+10).

Les accidents corporels en nette diminution la nuit

L'évolution des accidents corporels et des tués sur place diffère en 2014 également d'une période de la semaine à l'autre. Ainsi, alors que les accidents corporels ont connu une légère augmentation en journée (+1,7 %), ils ont fort diminué pendant la nuit (-7,8 %). Le nombre de tués sur place a diminué dans chacune des périodes de la semaine sauf les journées de semaine (+7). La baisse du nombre de tués les nuits de week-end (-4) est due à l'évolution survenue durant le quatrième trimestre (-13).

Baisse du nombre d'accidents impliquant des jeunes

Parmi les tendances positives du baromètre de l'IBSR, notons la baisse du nombre d'accidents corporels impliquant de jeunes automobilistes (18-24 ans) : - 6,0 % par rapport à 2013 (soit un niveau plancher record de 7.949 accidents). C'est surtout les nuits que la diminution est la plus notable (de 121 à 84 tués, soit -37).

Conclusion

Même si l'évolution qu'a connue notre pays en 2014 est plus positive qu'en France et en Allemagne, où tant le nombre d'accidents que celui de tués ont augmenté, les résultats de ce baromètre de la sécurité routière sont en demi-teinte. Le nombre de tués est certes en diminution, mais cette tendance est trop faible pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés. C'est pourquoi l'IBSR organisera des États Généraux de la Sécurité Routière fin de cette année 2015 afin de faire le point sur le chemin encore à parcourir et les moyens que nous pouvons mettre en oeuvre pour y parvenir.

L'ensemble du baromètre se trouve sur : www.ibsr.be/fr/presse/barometre-de-la-securite-routiere.

Source : IBSR, Via Secura n°93, Avril 2015

Rapport annuel 2014 du CSIPME

Au cours des assemblées générales qu'il a tenues en 2014, le Conseil Supérieur des Indépendants et des PME a rendu douze avis sur un large éventail de sujets soit de sa propre initiative, soit à la demande des Ministres compétents. Ces avis sont présentés de manière succincte ci-dessous et peuvent être consultés dans leur version intégrale sur le site web du Conseil Supérieur : www.csipme.fgov.be.

Liste des avis :

- Avis sur la technique de création d'entreprises dite essaimage.
- Avis sur la réforme et la simplification de la fiscalité : impôt sur les personnes physiques et impôt sur les sociétés.
- Avis sur la consultation publique de la Commission européenne sur la révision du Small Business Act.
- Avis sur un projet de loi relatif au statut et au contrôle des planificateurs financiers indépendants et à la fourniture de consultations en planification financière par des entreprises réglementées et sur les amendements 6 et 7 sur ce projet de loi en matière de financement participatif.
- Avis sur un projet d'arrêté royal fixant le code de déontologie des experts en automobiles de l'Institut des experts en automobiles.
- Avis sur un projet de loi portant insertion d'un Titre 2 «de l'action en réparation collective» au Livre XVII «procédures juridictionnelles particulières» du Code de droit économique et portant insertion des définitions propres au livre XVII dans le Livre I du Code de droit économique.
- Avis sur la disparition des pièces de 1 et 2 cents et l'introduction de l'arrondi symétrique.
- Avis sur un avant-projet d'arrêté royal portant mise en vigueur et exécution des Livres VI, XIV et XV du Code de droit économique relatif à l'arrondissement des paiements en euro.
- Avis sur la proposition de l'AFSCA portant sur la classification et la publication des résultats d'inspection dans le secteur B2C.
- Avis sur la deuxième proposition de l'AFSCA portant sur la classification et la publication des résultats d'inspection dans le secteur B2C.
- Avis sur une proposition de loi portant modification du code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les titres-repas et les éco-chèques (doc. sénat, 5-2182/1 et 5-2182/2).
- Avis sur une consultation publique de la Commission européenne sur le réexamen de la législation existante en matière de TVA en ce qui concerne les organismes publics non soumis à la TVA (article 13 - Directive TVA) et les exonérations fiscales pour certaines activités d'intérêt général (articles 132-134 - Directive TVA).



Rapport annuel 2014 du CSIPME

En plus de la présentation de ces avis, le rapport annuel 2014 du CSIPME reprend en ces pages un chapitre très complet d'indices. Celui-ci se borne à présenter des données statistiques concernant les indépendants et les entreprises tels que le nombre d'indépendants, le nombre de personnes débutant et cessant leur activité, les professions libérales, le nombre d'entreprises, le nombre de faillites, le volume de travail, etc.

Source : Rapport annuel 2014 du CSIPME

Quelques brèves

L'année écoulée n'était pas de tout repos, nous vous livrons ci-après quelques brèves annuelles qui touchent de près ou de plus loin notre secteur mais qui méritent d'être relayées.

Une chercheuse belge reçoit le soutien d'AXA

L'AXA Research Fund investit 15 millions d'euros dans 44 projets de recherche dans le monde entier ou du moins dans 19 pays. Ces projets sont axés tant sur des thèmes socioéconomiques que sur des sujets liés au climat ou à la longévité. Dans cette dernière catégorie, AXA encourage une étude menée à la VUB sous la direction d'Eline Menu sur la maladie de Kahler, une forme de cancer du sang touchant les personnes âgées, et entre ainsi, aux côtés d'éminentes associations de patients, dans le cercle des sympathisants de cette étude internationalement reconnue.

Source : Assurinfo n°14, 23/04/2015

FATCA : mise à jour de la plateforme de test MyMinfin PRO et séance d'information

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est une loi américaine qui vise à contrer l'évasion fiscale des contribuables américains. Dans cette optique, les institutions financières situées en dehors des États-Unis, dont les entreprises d'assurances, sont tenues d'identifier leurs clients américains (« US persons ») et de transmettre à l'administration fiscale des données relatives à certaines assurances-vie (cash-value insurance contracts et contrats de rente).

Pour réaliser cet échange d'information fiscale automatique, le SPF Finances a ouvert un environnement afin de permettre aux institutions financières de tester leur infrastructure et leur configuration et de communiquer en mode « XML valide » les informations pertinentes en vue du respect des obligations FATCA.

Après avoir éprouvé quelques difficultés au lancement, le SPF Finances a annoncé que la plateforme de test est intégralement opérationnelle moyennant une nouvelle procédure d'accès.

Les institutions financières peuvent se connecter au portail Myminfin PRO (via le rôle FATCA de Production) et choisir l'onglet FATCA SIMULATION pour effectuer leurs tests.

La page e-services FATCA a été mise à jour et comprend toute la documentation à jour (<http://finances.belgium.be/fr/E-services/fatca/>).

Source : Assurinfo n°14, 23/04/2015



AIG a le feu vert pour des expertises par drone

Les autorités de l'aviation civile américaine ont accordé un permis de vol à AIG pour procéder à des expertises par drone. C'est ce que l'assureur annonce dans un communiqué daté du 8 avril, qui renvoie à des expériences menées avec succès en Nouvelle-Zélande, ce qui atteste du souci de l'entreprise d'exploiter son savoir-faire à l'échelle mondiale. Les drones permettent d'examiner les risques à assurer, de mesurer l'étendue des dommages, sans les problèmes d'accès que connaîtrait une inspection depuis le sol. AIG entend en même temps étudier comment les drones, outre le fait de permettre un règlement et un paiement plus rapide, peuvent servir mieux les intérêts des assurés.

Source : Assurinfo n°14, 23/04/2015

Finances des ménages : l'assurance termine 2014 sur une bonne note

Le patrimoine financier des Belges a progressé de près d'un pour cent au quatrième trimestre 2014 et s'élève en fin d'année à 945 milliards d'euros en termes nets. Sachant que les crédits des ménages ont augmenté - surtout du côté des prêts hypothécaires - pour atteindre 248 milliards, le volume des actifs financiers frôle les 1.193 milliards, en hausse de onze milliards. Les livrets d'épargne se portent bien et drainent 4,6 milliards de plus pour un total de 238,3 milliards, tandis que la détention d'obligations par les ménages recule une nouvelle fois, à raison de plus de cinq milliards d'euros. Les avoirs auprès d'assureurs et organismes de pension progressent de 3,8 milliards, soit un bon tiers de l'ensemble du mouvement d'ensemble positif des actifs : pas mal pour un secteur qui, en fin de compte, représente 274,5 milliards soit un quart à peu près de la fortune financière des Belges.

Le trimestre précédent, la progression des avoirs d'assurance n'était que de deux milliards. Plus d'informations dans le communiqué du 17 avril de la Banque Nationale (www.nbb.be).

Source : Assurinfo n°15, 30/04/2015

Swiss Re et IBM ensemble face aux cyber-risques

IBM et Swiss Re ont conclu un accord le 23 avril pour aider les entreprises à faire face à des attaques visant les technologies de l'information. À chacun sa spécialité : selon l'accord, IBM passera en revue la sécurité interne et externe des entreprises et leur recommandera des stratégies en vue de maîtriser les risques, tandis que Swiss Re interviendra en cas de crise. IBM fait valoir que si autrefois, les avoirs essentiels d'une entreprise pouvaient pour ainsi dire être protégés dans un coffre-fort, aujourd'hui ils circulent dans un monde virtuel.

Source : Assurinfo n°17, 21/05/2015



L'assurance auto avec boîte noire : c'est bon pour le moral

En Amérique du Nord, J.D. Power s'est fait connaître comme consultant spécialisé dans les enquêtes de satisfaction, dans les secteurs de l'automobile et de l'assurance notamment. Sa dernière étude, portant sur l'assurance auto au Canada, indique que la perception par la clientèle peut se détériorer malgré une détente quant aux prix : les assureurs canadiens font face à un public moins satisfait en termes de rapports administratifs (l'aspect où le recul est le plus net), de facturation, de traitement des sinistres et d'expériences vécues avec les centres d'appels (promptitude, courtoisie...) et les sites web. Sur cette toile de fond négative sans devenir pour autant accablante, un point lumineux : les assurés qui ont adopté un plan fondé sur l'enregistrement de données de conduite (« usagebased insurance ») sont davantage satisfaits, et pas seulement en termes de prix. Ils se sentent plus proches de l'assureur et davantage « en contrôle » des conditions qui leur sont appliquées. 60 % des assurés qui n'ont pas accès à un tel plan seraient prêts à y adhérer. En revanche, la satisfaction diminue parmi ceux qui avaient adhéré à un tel plan, mais ont par la suite décroché. Comme on pouvait s'y attendre, sans doute. Plus d'informations sur www.jdpower.com.

Source : Assurinfo n°18, 28/05/2015

L'alcool au volant coûte chaque année la vie à 6.500 Européens

TISPOL, le réseau international des polices en charge de la sécurité routière, a organisé un séminaire sur l'alcool et les drogues le 19 mai à Bristol. Un expert gantois a avancé des chiffres inquiétants en matière de risques liés à la consommation d'alcool et de drogue au volant.

Ellen TOWNSEND du Conseil européen pour la sécurité des transports (European Transport Safety Council ou ETCS) a calculé - sur la base de chiffres de 2010 - que la Communauté européenne aurait pu compter 6.500 tués de moins sur ses routes si tous les conducteurs avaient respecté la législation en vigueur en matière d'alcool au volant. Selon elle, les statistiques relatives au nombre de victimes pourraient principalement être améliorées en réduisant les taux d'alcoolémie autorisés dans un certain nombre de pays et en introduisant des mesures de répression effectives comme l'utilisation d'un alcolock.

Le professeur Alain VERSTRAETE (Université de Gand) a expliqué aux participants que les conducteurs encourant les risques les plus élevés étaient ceux présentant une intoxication alcoolique supérieure à 0,5 et ceux combinant intoxication alcoolique et consommation de stupéfiants. Les conducteurs qui font encore plus fort et qui combinent alcool, stupéfiants et stimulants voient leur risque d'accident multiplié par 200. Au cours du séminaire, Alain VERSTRAETE a également fait référence à des études françaises qui démontrent que la consommation de cannabis double le risque d'accident. Pour les amphétamines, le risque d'accident est 7,6 fois plus élevé, pour la cocaïne 5,3 fois et pour l'opium 3,3 fois.

Tispol attend avec impatience de pouvoir effectuer, d'une manière aléatoire, des tests d'intoxication approfondis le long des routes. L'appareil de test est quasiment au point, mais la législation est à la traîne, selon le communiqué publié sur le site www.tispol.org.

Source : Assurinfo n°19, 04/06/2015



« 1 jour sans ! », le 13 novembre

Les cambriolages restent la forme de criminalité la plus importante en Belgique. En 2014, 71.753 cambriolages ont été signalés à la police. Pour contrer ce phénomène, le SPF Intérieur, la Police fédérale, les provinces, zones de polices, communes et citoyens se sont unis lors de la première journée nationale de lutte contre le cambriolage : 1 jour sans.

Avec 350 initiatives pour susciter la vigilance générale et de montrer que des mesures simples et peu coûteuses permettent déjà de mieux sécuriser une habitation, cette première édition organisée le 11 décembre 2014 fût un réel succès. 312 communes y ont participé.

Les actions de prévention ont été très variées : soirées de prévention, visites en porte-à-porte, vols dans habitations, articles dans les journaux d'info communaux, groupes Facebook, actions de surveillance dans les quartiers en collaboration avec l'agent de quartier et les riverains, drinks de quartier, actions « sachets de pain », promenades de surveillance avec chiens, actions d'affichage et de distribution de dépliants, stand d'information communal... Et même si la diminution du nombre de cambriolages le jour-même n'était pas un objectif en soi puisque la campagne s'étalait sur plusieurs semaines, une légère baisse a été enregistrée le 11 décembre 2014 : 196 faits contre 251 faits en 2013 (source : Police fédérale).

Suite au succès de cette première édition, l'ensemble des partenaires ont décidé de réitérer l'aventure 1 jour sans en 2015 le vendredi 13 novembre 2015, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas. Ce moment coïncide avec la période des mois sombres. En 2014, Assuralia ainsi que ses membres avaient participé à l'initiative des autorités en répercutant les messages de prévention via leurs différents supports de communication. Le secteur des assurances entend poursuivre sa collaboration cette année.

Source : Assurinfo n°20, 11/06/2015

Le G7 reconnaît le rôle des assurances pour répondre au défi climatique

Lors de son sommet en Allemagne, le G7 a adopté une initiative qui atteste du rôle de l'assurance comme réponse au défi climatique :

« Une gestion efficace des risques climatiques visant à renforcer la résilience aux effets du dérèglement climatique, en particulier pour les habitants pauvres et vulnérables des pays fortement exposés et à faible revenu, implique une politique de réduction des risques de catastrophes naturelles, d'adaptation aux changements climatiques et d'assurance en vue de couvrir une partie des risques résiduels liés aux aléas naturels et aux phénomènes climatiques extrêmes.

L'initiative du G7 a pour objectif général de stimuler la création de marchés et de solutions efficaces en matière d'assurance contre les risques climatiques ainsi que l'utilisation judicieuse de mécanismes d'assurance des populations et des biens exposés aux risques dans des pays en développement pauvres et vulnérables. Elle vient compléter les politiques d'adaptation au changement climatique et contribue aux efforts de croissance économique, de lutte contre la pauvreté et de résilience climatique. L'initiative du G7 en matière d'assurance contre les risques climatiques vise à doter, d'ici 2020, 400 millions d'habitants de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire d'une couverture d'assurance directe ou indirecte contre les effets néfastes des risques liés au dérèglement climatique, en tirant notamment parti des mécanismes d'assurance risques en vigueur en Afrique, en Asie, dans les Petits États insulaires en développement, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette approche par le transfert des risques climatiques renforcera un environnement propice à l'assurance associé à des mesures de sensibilisation pour promouvoir l'assurabilité. L'initiative entend tirer parti de synergies avec les cadres d'action internationaux pertinents tels que la Convention cadre des Nations Unies pour le changement climatique (CCNUCC) et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. »

Source : Assurinfo n°21, 18/06/2015



Évolution du prix des pièces détachées en Europe

Insurance Europe vient de publier l'étude 2015 sur l'évolution du prix des pièces détachées en Europe, vu leur importance pour les assureurs automobiles. Ceux-ci dépensent en effet 17 milliards d'euros par an en pièces détachées, dans le cadre de leur intervention. Cette étude annuelle couvre 12 pays et suit les prix de 12 pièces de rechange de 20 véhicules différents. Le prix moyen le plus bas pour l'ensemble de ces pièces détachées cette année est observé en Pologne, soit 295,7 euros, et le plus élevé en Norvège, soit 413,6 euros. La Belgique se situe en septième position, avec un prix moyen de 332,4 euros (une augmentation de 1,48 % par rapport à 2014).

Des modèles observés, les pièces détachées de la VW Polo représentent le prix le plus bas (249,5 euros) alors que celles de la Mercedes Classe E ont le prix le plus élevé : 566,9 euros.

Pour les pièces de rechange des petits modèles, les prix sont les plus bas en Pologne, pour le haut de gamme, en Allemagne. Tous modèles confondus, les pièces sont les plus chères en Norvège. L'étude d'Insurance Europe confirme que le prix moyen a augmenté pour tous les 18 modèles de véhicule qui étaient déjà sur le marché l'an dernier. Dans trois cas, le prix des pièces détachées a même doublé: 134 % pour l'aile arrière d'une Renault Mégane en Finlande, 130 % pour l'aile avant d'une Opel Insigna et 121 % pour la lampe avant d'une Audi A4, toutes deux à Malte.

Enfin, il apparaît que le prix est systématiquement moins cher chez l'équipementier par rapport au constructeur automobile : la différence est de 24,9 % pour un phare avant, 25 % pour un phare arrière et même 42,8 % pour un radiateur.

Source : Assurinfo n°21, 18/06/2015

Le nombre de faillites se tasse doucement

Selon les chiffres de Graydon, les faillites ont diminué de 14 % pendant l'été, par rapport à l'année précédente. La société souligne elle-même que le chiffre doit être relativisé. Il pourrait y avoir des corrections en septembre. La tendance est bel et bien à la baisse, mais seulement de 1,3 % pour les huit premiers mois de l'année. Bruxelles reste même dans le rouge, sous réserve toujours de corrections.

Pour la Wallonie, l'embellie est assez nette avec 7 % tout pile de faillites en moins par rapport à 2014 pour les huit premiers mois de l'année. C'est positif. Il semble que le pire soit derrière nous en termes de dépôts de bilan. La situation reste cependant difficile pour les indépendants et les chefs de PME, dont beaucoup ne sentent pas encore les effets de la légère reprise économique. Les chiffres enregistrés en ce début d'année restent élevés en Wallonie, avec 2.025 faillites. En 2010 par exemple, le chiffre n'était que de 1.745 faillites.

Pour l'UCM, l'embellie s'explique par un retour relatif de la confiance des consommateurs, une amélioration des délais de paiement, ainsi qu'un phénomène d'écroulement : les entreprises les plus fragiles ont déjà été emportées par la crise. Les trois derniers baromètres trimestriels de l'UCM, réalisés auprès des PME, indiquaient d'ailleurs une progression de la confiance chez elles aussi.

Si la fièvre retombe un peu, le thermomètre est encore loin au-dessus des 36,6°. Il est évident pour l'UCM que les pouvoirs publics ne doivent pas relâcher leurs efforts pour réduire le nombre de faillites et d'emplois perdus. Sous les chiffres se cachent des drames personnels. Pour prévenir plus efficacement les faillites, l'UCM insiste sur la professionnalisation accrue des starters, un meilleur accès au financement et une plus grande souplesse dans les amendes, majorations et intérêts de retard infligés par les différentes administrations (TVA, fisc, ONSS...) aux entreprises en difficultés.

Source : Communiqué de presse UCM, 02/09/2015

Codification : un concept en vogue



Ces quelques derniers mois auront été marqués par deux codifications importantes pour notre secteur. La première plus générale, plus réfléchie et mieux préparée concerne le Code de droit économique. La seconde moins complète, nettement plus précipitée et prise dans le sillage de Twin Peaks II concerne la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances. Ces deux codifications font déjà l'objet d'un premier projet de loi « réparateur » qui a été déposé le 27 août dernier à la Chambre. N'est-ce pas révélateur ?

Code de droit économique

L'ambition principale du code est de créer un cadre légal général, clair et durable de la législation économique excluant, autant que possible, les réglementations de nature sectorielle qui n'ont pas vocation à être généralement applicables.

Les matières économiques ont été subdivisées par thème dans les différents Livres du nouveau Code de droit économique. Chacun des Livres a ensuite parcouru séparément le processus législatif.

Le nouveau Code de droit économique est composé de dix-huit Livres dont la structure est élaborée suivant une logique précise.

Le premier Livre a pour objet de développer un cadre conceptuel univoque pour les différentes matières régies par le Code (Livre I. Définitions).


Suit une description du champ d'application et d'un ensemble de principes de base essentiels applicables au Code (Livre II. Principes généraux). Viennent ensuite les dispositions applicables de manière générale aux entreprises en ce qui concerne l'accès au marché et les

obligations générales qui s'imposent en toute hypothèse aux entreprises indépendamment de l'acte qu'elles posent (Livre III. Liberté d'établissement, de prestation de service et obligations générales des entreprises).

Les Livres qui suivent reprennent une série de règles auxquelles l'entreprise est soumise lorsqu'elle intervient dans la vie économique. Il s'agit plus particulièrement des prescriptions en matière de concurrence (Livre IV. Protection de la concurrence), les règles relatives aux prix (Livre V. La concurrence et les évolutions des prix), les règles relatives aux pratiques du marché et à la protection du consommateur (Livre VI. Pratiques du marché et protection du consommateur), les règles complémentaires relatives à la protection du consommateur dans le secteur financier (Livre VII. Services de paiement et de crédit), les règles ayant pour objet d'assurer la qualité des biens et des services (Livre VIII. Qualité des produits et des services), les règles visant à assurer la sécurité des biens et des services (Livre IX. Sécurité des produits et des services), les règles relatives à certains contrats spéciaux de droit économique (Livre X. Contrats d'agence commerciale, contrats de coopération commerciale et concessions de vente), les droits intellectuels (Livre XI. Propriété intellectuelle) et les règles de droit économique particulières applicables dans l'univers numérique (Livre XII. Droit de l'économie électronique).

Le Livre XIII contient les règles qui organisent les mécanismes de concertation mis en place par la loi tantôt entre l'autorité publique et divers intérêts catégoriels tantôt entre ces intérêts catégoriels.

Le Livre XIV a trait aux professions libérales. Le Livre XV est relatif à la recherche et à la constatation des infractions ainsi qu'aux sanctions. Le Livre XVI est consacré à la résolution extrajudiciaire des litiges de consommation. Le Livre XVII contient les règles de droit judiciaire spécifiques à la mise en oeuvre des règles de fond contenues dans le Code, à savoir notamment l'action en cessation et l'action collective. Enfin le Livre XVIII contient les mécanismes particuliers d'intervention de l'autorité en situation de crise.



Dans certaines matières, le Code de droit économique va plus loin qu'un simple exercice de codification ou de coordination et introduit des nouveautés telles que l'action en réparation collective dite aussi « class action » (voir Principium de janvier 2014 - p.30-31), le regroupement des services de médiation au sein d'un « Service de Médiation pour le consommateur » (point de contact pour le règlement extrajudiciaire des litiges de consommation) dont l'Ombudsman des assurances fait partie en gardant sa personnalité juridique et son organisation, l'amélioration du droit des consommateurs dans le cadre des ventes à distance, la création d'un statut pour les intermédiaires en crédit à la consommation et hypothécaire (un arrêté royal doit encore être publié - entrée en vigueur prévue au 1^{er} novembre 2015), l'extension des possibilités d'intenter une action en cessation ou encore une réforme de la loi relative aux droits d'auteur.

La majorité des dispositions du nouveau Code sont d'application mais les travaux ne sont pas encore totalement terminés. En effet, certains arrêtés d'exécution doivent encore être adoptés, et ceci alors que le premier projet de loi « réparateur » est déjà en vue.

Loi du 4 avril 2014 relative aux assurances

Bien qu'ayant soulevé de nombreuses critiques tant de la part des fédérations du secteur, que de la Commission des assurances et d'éminents professeurs, cette loi est passée comme la réforme Twin Peaks II au pas de course. L'empressement du politique semble l'avoir emporté sur le goût du travail pleinement accompli.

Sauf disposition spécifique contraire, la loi est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014. Les entreprises d'assurances étaient tenues de procéder à l'adaptation des contrats au plus tard pour le 1^{er} mai 2015.

La loi comporte 353 articles répartis en 9 parties et constitue essentiellement une codification des législations suivantes :

- une partie des dispositions de la loi de contrôle du 9 juillet 1975 ;
- la plupart des dispositions de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre ;
- les dispositions de la loi du 11 juin 1874 (qui est abrogée) contenant les titres X et XI, livre Ier, du code de commerce. Des assurances en général - De quelques assurances terrestres en particulier ;

- les dispositions de la loi du 27 mars 1995 (qui est abrogée) relative à l'intermédiation en assurances et en réassurances et à la distribution d'assurances.

Au-delà de la codification de la législation existante et avec la volonté de protéger le consommateur toujours mieux, la nouvelle loi introduit un certain nombre de nouvelles règles qui ont notamment trait :

- aux assurances vie liées à des fonds d'investissement ;
- à l'accroissement de la transparence en matière de participation aux bénéfices ;
- à la limitation des possibilités de segmentation ;
- à la publicité, autres documents et avis et à leur conservation ;
- au contrôle et aux possibilités d'intervention de l'autorité de contrôle.

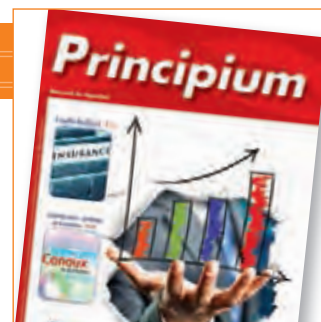
Par ailleurs, la nouvelle loi a également modifié un certain nombre de dispositions existantes concernant notamment le droit de rétractation, l'information médicale, les montants payés aux mineurs, interdits et autres incapables, la prise d'effet de la suspension de la garantie ou de la résiliation, la résiliation après sinistre, les effets du divorce et les règles d'application pour les assurances obligatoires.

FEPRABEL a consacré une journée d'étude à cette nouvelle loi le 4 décembre 2014. Les slides exposés au cours de ce colloque sont disponibles sur le site de la fédération www.feprabel.be/colloqueassurance/documentation.

FEPRABEL regrette la précipitation dans laquelle s'est faite cette codification partielle et est favorable à une codification plus complète du droit de l'assurance.



Isabelle DASTOT
Juriste d'entreprise
isabelle@feprabel.be



Ce que vous avez pu lire dans Principium en 2014-2015

AUTO - MOTO - SECURITE ROUTIERE

2014	N°9	P.36	Sécurité routière : Statistiques d'accidents : les 7 tendances inquiétantes
2014	N°9	P.41	Auto : l'Opel Cascada
2014	N°10	P.34	Sécurité routière : Voiture sans pilote : et l'assurance dans tout ça ?
2014	N°10	P.35	Sécurité routière : Dans quelle mesure êtes-vous apte à la conduite (65 ans et plus) ?
2014	N°10	P.41	Auto : Citroën C4 Cactus
2014	N°11	P.36	Sécurité routière : Des changements dans le code de la route
2015	N°1	P.36	Sécurité routière : Résultats de l'enquête nationale d'Insécurité routière 2014-2015
2015	N°1	P.38	Auto : Janvier, le mois du salon
2015	N°2	P.34	Sécurité routière : Âge et sexe des victimes selon leur mode de déplacement
2015	N°2	P.41	Auto : Tesla Model S, voilà une voiture qui sort de l'ordinaire
2015	N°3	P.34	Sécurité routière : les seniors au volant, un enjeu sociétal majeur
2015	N°3	P.46	Auto : Ancêtres : 3 visions, laquelle choisir ?
2015	N°4	P.36	Sécurité routière : En moyenne un piéton sur 5 traverse au rouge
2015	N°4	P.38	Auto : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la voiture de l'année...
2015	N°5	P.46	Auto : Essai nouvelle VW Passat, une VW Premium
2015	N°6	P.36	Sécurité routière : L'IBSR mesure la vitesse des motards
2015	N°6	P.41	Auto : Renault Kwid : le Losange se met au MEGA LOW-COST...
2015	N°7	P.34	Sécurité routière : Ronds-points : quelles règles ?
2015	N°7	P.46	Auto : Plaques personnalisées, le boum « inattendu », réflexion et analyse
2015	N°8	P.46	Auto : La nouvelle Mercedes C Break
2015	N°8	P.36	Sécurité routière : Impact de la météo sur la sécurité routière

BROCOM

2014	N°9	P.30	Brocom : Campagne de promotion dernier trimestre 2014
2014	N°10	P.30	Brocom : Nouvelle campagne 20 m ²
2015	N°1	P.32	Brocom : BROCOM a atteint ses 20 ans et rayonne de santé robuste et d'enthousiasme
2015	N°2	P.13	Brocom : Rencontre avec la nouvelle Présidente de Brocom : Anne-Marie SEEUWS
2015	N°8	P.30	Brocom : Bientôt une nouvelle campagne de promotion

DROIT ET TECHNIQUE

2014	N°9	P.8	Législation : Prime d'assurances : la segmentation encadrée ?
2014	N°10	P.10	Législation : Obligations de l'assuré et connaissance des conditions générales
2014	N°10	P.12	Législation : Le Code de droit économique est désormais réalité
2014	N°11	P.8	Législation : Preuve du vol... et assurance
2014	N°11	P.24	Droit social : La transmission familiale prend au moins cinq ans. Un processus délicat, à encourager
2015	N°1	P.8	Législation : Une nouvelle loi pour les experts
2015	N°2	P.8	Législation : Accident : pas de responsable connu... (Suite)
2015	N°2	P.28	Droit social : Égalisation des pensions indépendants sur celles des salariés : la mesure est anticipée
2015	N°3	P.8	Législation : licenciement abusif... inconstitutionnel
2015	N°3	P.32	Droit social : situation financière des indépendants au 4e trimestre 2014
2015	N°4	P.8	Législation : Un PV d'estimation n'est pas (toujours) une transaction
2015	N°4	P.32	Droit social : PME et environnement : bien, mais peut mieux faire

DROIT ET TECHNIQUE (suite)

2015	N°5	P.8	Législation : Article 29 bis : Impliqué ne veut pas dire responsable
2015	N°5	P.36	Droit social : L'engagement d'étudiants : zoom sur une forme de travail à faible coût
2015	N°5	P.37	Droit social : Abandon de travail : comment réagir ?
2015	N°6	P.8	Législation : Sinistre intentionnel... uniquement l'auteur
2015	N°6	P.38	Droit social : Quelles obligations concernant le certificat médical ?
2015	N°7	P.8	Législation : Responsabilité du banquier dispensateur de crédit
2015	N°7	P.36	Droit social : Dépôt des comptes annuels : moins cher et plus simple !
2015	N°7	P.37	Droit social : Un plan prometteur pour les PME wallonnes, le « Small Business Act »
2015	N°8	P.8	Législation : Assurance automobile obligatoire... prime unique pour toute l'Europe
2015	N°8	P.33	Droit social : Pour un système de pension payable et plus équitable
2015	N°8	P.34	Droit social : Grandir, c'est plus facile l'esprit serein et en réseau

ÉVÉNEMENTS

2014	N°9	P.12	Événement : Trophées Decavi de l'assurance Vie 2014
2014	N°11	P.13	Événement : Succès pour la 1ère édition du Salon de l'Assuré ! (France)
2014	N°11	P.14	Congrès FEPRABEL 2015 : Sortez du cadre !
2014	N°11	P.16	Colloque FEPRABEL : « Loi relative aux assurances »
2015	N°1	P.26	Événement : Congrès FEPRABEL 2015 : Sortez du cadre !
2015	N°4	P.12	Trophées Decavi de l'assurance Non-Vie 2015
2015	N°4	P.16	Congrès FEPRABEL 2015 « Sortez du cadre »
2015	N°6	P.32	Les Journées du Courtage, 15 & 16 septembre 2015, Palais des Congrès, (Paris - France) - Deux journées dédiées aux courtiers en assurances
2015	N°6	P.34	Déjeuner-conférence : Facebook, Twitter, la relation client dans les médias sociaux

INFORMATIONS

2014	N°9	P.4	Coin lecture
2014	N°9	P.6	En Bref
2014	N°9	P.16	Ausbildung : Neu: Bachelorstudiengang für Versicherungsmakler in der Deutschsprachigen Gemeinschaft (Re) découvrez le R.C.J.A.B.
2014	N°9	P.17	(Re) découvrez le R.C.J.A.B.
2014	N°9	P.22	L'Assurance dans le monde en 2013
2014	N°9	P.24	Contre le vol, assurer & rassurer - INCERT : la certitude d'être bien protégé contre le vol
2014	N°9	P.26	Assistance : Bilan des vacances d'été - Hausse des dossiers médicaux et baisse des interventions techniques à l'étranger
2014	N°9	P.28	Expertise : AXA met l'accent sur le rôle d'ambassadeur de l'expert
2014	N°9	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°9	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°10	P.4	Coin lecture
2014	N°10	P.8	En Bref
2014	N°10	P.15	Durable : Funds for Good, solidaire et rentable
2014	N°10	P.18	Cercles et bourses : Réginald VAN INGELGEM, Président du CRAB
2014	N°10	P.22	CrashStickers® un service qui séduit de plus en plus !
2014	N°10	P.28	Accidents du travail : une amélioration relative
2014	N°10	P.32	Agence à remettre ? AXA vous aide !
2014	N°10	P.42	Assurances dans les médias
2014	N°10	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2014	N°11	P.6	En Bref
2014	N°11	P.18	Rapport annuel d'Assuralia 2013 : L'assurance malade de la Vie... !
2014	N°11	P.28	Pension : Les jeunes sont de plus en plus nombreux à souscrire une épargne-pension
2014	N°11	P.30	Pension : Un autre regard sur un autre monde. Ce siècle sera la transition de la pensée « ou » vers la pensée « et »
2014	N°11	P.38	DKV fête ses 50 ans. La revanche de l'assurance allemande
2014	N°11	P.41	In memoriam : au revoir Luc...
2014	N°11	P.42	L'assurance dans les médias
2014	N°11	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°1	P.4	Coin lecture



INFORMATIONS (suite)

2015	N°1	P.6	En Bref
2015	N°1	P.10	Les classements des assureurs, 2013 : un millésime médiocre
2015	N°1	P.22	Classements 2013 pour le Grand-Duché de Luxembourg
2015	N°1	P.34	Pension : Les nouveaux défis d'une vie plus longue
2015	N°1	P.42	Assurances dans les médias
2015	N°1	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°2	P.4	Coin lecture
2015	N°2	P.6	En Bref
2015	N°2	P.16	Quels rendements en branche 21 en 2014 ? Sous le signe de la baisse des taux
2015	N°2	P.18	De beaux rendements pour les fonds de pension belges en 2014
2015	N°2	P.20	Batibouw 2015 : Qui sont les visiteurs ? Que cherchent-ils ?
2015	N°2	P.24	Votre chambre en action : La Section Record Bank en marche !
2015	N°2	P.26	Coin technique : Réflexions sur la nouvelle réglementation en matière de sécurité incendie sur les lieux de travail
2015	N°2	P.32	Permettez à vos clients de vivre toutes leurs vies, avant et après la pension
2015	N°2	P.42	L'assurance dans les médias
2015	N°2	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°3	P.4	Coin lecture
2015	N°3	P.6	En Bref
2015	N°3	P.12	Enquête Benthurst
2015	N°3	P.16	Votre chambre en action : l'Union Professionnelle des Intermédiaires Bancaires (UPIB) définit son champ d'action !
2015	N°3	P.18	Chiffres : Rapport annuel d'Assuralia
2015	N°3	P.20	Chiffres : Distribution : ombres et lumières
2015	N°3	P.28	Prévention : avec le nouveau détecteur de fumée, AXA franchit une nouvelle étape en matière de prévention
2015	N°3	P.42	L'assurance dans les médias
2015	N°3	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°4	P.6	En Bref
2015	N°4	P.24	Cette année, Make-A-Wish® fête ses 25 ans
2015	N°4	P.30	AXA soutient les micro-entreprises dans les risques liés à leur activité
2015	N°4	P.42	L'assurance dans les médias
2015	N°4	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°5	P.4	Coin lecture
2015	N°5	P.6	En Bref
2015	N°5	P.10	Microcrédit : 2014 restera un grand millésime pour « microStart » - AG Insurance investit 1 million d'euros dans l'organisme de microcrédit
2015	N°5	P.12	Éducation financière : La FSMA mesure les comportements financiers en Belgique
2015	N°5	P.14	Ombudsman de l'assurance : Chiffres et analyse 2014
2015	N°5	P.22	Ombudsman en conflits financiers : Les chiffres 2014 de l'Ombudsfin
2015	N°5	P.24	Mécénat d'entreprise : un engagement porteur de sens
2015	N°5	P.28	Willy BORSUS au CSIPME : « La politique PME du Gouvernement actuel »
2015	N°5	P.32	Longévité : Maladies du cerveau : des recherches de pointe à l'ULB
2015	N°5	P.42	L'assurance dans les médias
2015	N°5	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°6	P.4	Coin lecture
2015	N°6	P.5	En Bref
2015	N°6	P.10	L'Association Belge des Experts face aux défis du XXIème siècle
2015	N°6	P.14	Quand les normes plombent le prix des logements
2015	N°6	P.16	La couverture du risque nucléaire en Belgique
2015	N°6	P.18	Situation financière des indépendants au 1 ^{er} trimestre 2015
2015	N°6	P.20	Situation financière des PME Wallonie-Bruxelles au 1 ^{er} trimestre 2015
2015	N°6	P.22	Les experts en automobiles disposent désormais d'un code de déontologie
2015	N°6	P.23	Sondage Principium
2015	N°6	P.28	Simple et connecté, cela passe aussi par le Marketing
2015	N°6	P.42	L'assurance dans les médias
2015	N°6	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°7	P.4	Coin lecture
2015	N°7	P.5	En Bref

INFORMATIONS (suite)

2015	N°7	P.10	Fondation « Ceci n'est pas une crise »
2015	N°7	P.15	Ça bouge à la fédé : UPIB : Dirk JORIS a passé le flambeau à Alain WINAND
2015	N°7	P.16	15 ^{ème} baromètre des vacances d'Europ Assistance - Les Belges seront plus nombreux à partir que l'an dernier
2015	N°7	P.20	La pension : un âge heureux
2015	N°7	P.22	Bruno COLMANT à la « Chaire Pensions UCL » : le financement des pensions
2015	N°7	P.25	Les agences de souscription dirigeantes se mobilisent en vue d'obtenir un statut légal
2015	N°7	P.28	Fiscalité : Le GAFI globalement satisfait de la prévention du blanchiment de capitaux en Belgique
2015	N°7	P.38	La vie des chambre : L'UPIB, entre inquiétude et confiance
2015	N°7	P.42	L'assurance dans les médias
2015	N°7	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter
2015	N°8	P.4	Coin lecture
2015	N°8	P.6	En Bref
2015	N°8	P.14	UPCA : Nouveau Gouvernement, nouvelles orientations, nouvelles priorités
2015	N°8	P.16	Les dépenses nationales en soins de santé
2015	N°8	P.20	Cancer : La France instaure le « Droit à l'oubli »
2015	N°8	P.24	Pension : Les seniors belges et leur couple : vivre à 65 ans comme à 45
2015	N°8	P.26	Cessez de suspecter les experts : expertise et indépendance vont de pair
2015	N°8	P.42	L'assurance dans les médias
2015	N°8	P.44	FEPRABEL y était pour vous représenter

INTERNATIONAL

2014	N°9	P.32	Europe : Rapport de la Commission européenne sur le fonctionnement des AES et du SESF
2014	N°9	P.34	Focus à l'international
2014	N°10	P.36	Focus à l'international : L'assurance au Grand-Duché de Luxembourg - 2013 : une évolution en dents de scie
2014	N°10	P.38	Europe : La Commission européenne remet en cause l'exemption par catégorie pour les assurances
2014	N°11	P.32	Europe : Un nouveau cadre européen pour des transactions électroniques plus sûres
2014	N°11	P.33	Focus à l'international : assurance internationale
2015	N°1	P.30	Focus à l'international : assurance internationale
2015	N°2	P.36	Europe : L'assurance française en 2014
2015	N°2	P.38	Focus à l'international : assurance internationale
2015	N°3	P.38	Focus à l'international : assurance internationale
2015	N°4	P.33	Focus à l'international : assurance internationale
2015	N°5	P.30	Focus à l'international : assurance internationale
2015	N°6	P.27	Focus à l'international : assurance internationale
2015	N°7	P.26	Europe : Accord européen sur la nouvelle législation en matière de blanchiment
2015	N°7	P.41	Focus à l'international : Fusions et acquisitions : le grand retour
2015	N°8	P.41	Europe : Un système d'appel d'urgence automatique dans tous les nouveaux modèles de voiture (Dès le printemps 2018)
2015	N°8	P.45	Focus à l'international : Grand-Duché de Luxembourg 2014 : Une année faste

INTERVIEWS

2014	N°9	P.10	Questions de Principium : Luc VERMEYLEN, courtier d'assurances, Président de la Commission Vie de FEPRABEL
2014	N°10	P.14	Questions de Principium : Nicolas CROCHET, Managing Partner, Funds For Good
2014	N°11	P.10	Questions de Principium : Tom VANHAM, Chief Distribution Officer Generali Belgium
2014	N°11	P.11	Interview : Rencontre avec Generali
2015	N°2	P.12	Questions de Principium : Anne-Marie SEEUWS, Administrateur Délégué de Baloise Insurance et Présidente de Brocom
2015	N°3	P.11	Questions de Principium : Xavier BEKAERT, Partner chez Benthurst & Co
2015	N°4	P.10	Questions de Principium : Florence BILLE, Courtière en assurances, Présidente de Make-A-Wish Belgium South
2015	N°5	P.9	Questions de Principium : Antonio CANO, CEO AG Insurance
2015	N°6	P.9	Questions de Principium : James HUGHES, Président de l'ABEX
2015	N°7	P.9	Questions de Principium : Philippe LALLEMAND, Membre du Conseil de direction en charge des directions collectivités et Administrateur de la Fondation « Ceci n'est pas une crise »
2015	N°8	P.10	Interview Vander Haeghen & C° : Consolidation
2015	N°8	P.13	Questions de Principium : Jean-Jacques SURNY, Secrétaire Général de l'UPCA



NOUVELLES TECHNOLOGIES

2014	N°9	P.39	Photo numérique : la photo de paysage en montagne
2014	N°9	P.46	Productivité & informatique
2014	N°10	P.24	Standardisation des échanges électroniques de données : release 01.01.2016
2014	N°10	P.39	Photo numérique : Comment soigner le cadrage et la composition ?
2014	N°10	P.46	Productivité & informatique
2014	N°11	P.26	Numérique : TIC : La Belgique bonne élève
2014	N°11	P.39	Photo numérique : Cadrer et/ou composer son image ?
2014	N°11	P.46	Productivité & informatique
2015	N°1	P.39	Photo numérique : Comment donner plus de magie encore à votre image ?
2015	N°1	P.46	Productivité & informatique
2015	N°2	P.19	Informatique : Nouveau : le bulletin financier dans AS/Web
2015	N°2	P.22	Webzone : Votre compte utilisateur sur le site de Feprabel
2015	N°2	P.39	Photo numérique : Le flou en arrière-plan, comment l'exploiter au mieux ?
2015	N°2	P.46	Productivité & informatique
2015	N°3	P.30	Webzone : vos attestations de recyclage sur www.feprabel.be
2015	N°3	P.39	Photo numérique : comment découper un sujet photographié sur un fond harmonieux !
2015	N°4	P.34	Informatique : Update : le bulletin financier dans AS/Web
2015	N°4	P.39	Photo numérique : Comment gérer la profondeur de champ ?
2015	N°4	P.46	Productivité & informatique
2015	N°5	P.38	Webzone : Pourquoi ne puis-je pas utiliser le logo FEPRABEL ?
2015	N°5	P.39	Photo numérique : Le flou ou le net, dans la photo de paysage
2015	N°6	P.35	Webzone : Bien choisir le nom de domaine de son entreprise
2015	N°6	P.39	Photo numérique : Variation autour d'un thème choisi
2015	N°6	P.46	Productivité & informatique
2015	N°7	P.30	Webzone : L'internet mobile : découvrez les atouts & votre profil sur surfmobile.be
2015	N°7	P.39	Photo numérique : La priorité à la vitesse, pour quoi faire ?
2015	N°8	P.32	Webzone : Les assureurs se sentent prêts à relever les défis technologiques
2015	N°8	P.39	Photo numérique : La priorité à la vitesse, mode d'emploi !

POSITION – REFLEXION

2014	N°9	P.5	Éditorial
2014	N°10	P.6	Éditorial
2014	N°11	P.4	Éditorial
2015	N°1	P.5	Éditorial
2015	N°2	P.5	Éditorial
2015	N°3	P.5	Éditorial
2015	N°4	P.4	Éditorial
2015	N°5	P.5	Éditorial
2015	N°6	P.3	Éditorial
2015	N°7	P.3	Éditorial
2015	N°8	P.5	Éditorial

RISK MANAGEMENT

2014	N°9	P.18	Risk management : le financement des risques : les compagnies captives (1ère partie)
2014	N°10	P.25	Risk management : Le financement des risques : les compagnies captives (2e partie)
2014	N°11	P.34	Risk management : Quand les calculs financiers perturbent le Risk Management
2015	N°1	P.28	Risk management : Le Baromètre des risques 2015 d'Allianz Un environnement en pleine mutation
2015	N°2	P.30	Risk management : Le coût du risque : une évaluation « hasardeuse »
2015	N°3	P.26	Risk management : risques et anticipation
2015	N°4	P.26	Risk management : Résilience : l'incertitude du futur
2015	N°5	P.34	Risk management : Risques électroniques et vie privée
2015	N°6	P.30	Risk management : Gestion des risques : INFORMATION/autoMATIQUE
2015	N°7	P.32	Risk management : Supply Chain Management & Just in Time
2015	N°8	P.28	Risk management : Les trois R



Lexique

A

AABR

Association des Actuaire de l'ULB

ABAM

Association belge des Assureurs maritimes

ABE

Autorité bancaire européenne

ACAM

Association des Compagnies d'Assurances moyennes

AES

Autorités européennes de Surveillance

AEVM

Autorité européenne des marchés de valeurs mobilières

AG

Assemblée générale

AGEA

Fédération des Agents généraux d'Assurances (France)

AJA

Association des Juristes de l'Assurance

ALTIS

En 2003, un décret scinde l'IFPME en deux entités wallonne (IFAPME) et bruxelloise (SFPME). Une structure dénommée IFPME et renommée ALTIS subsiste néanmoins et conserve des missions liées à l'harmonisation et la mobilité des apprenants entre les centres wallons et bruxellois.

AMICE

Association des sociétés d'assurance mutuelle et des assureurs coopératifs

ANPI

Association nationale de Prévention Incendie et Vol

APCC

Association professionnelle des Courtiers de Crédits

AS2

Assurnet 2

ASSURALIA

Union professionnelle des Entreprises d'Assurances

B

BABW

Bourse de l'Assurance du Brabant wallon

BAM

Bourse de l'Assurance de Mons et du Centre

BAN

Bourse de l'Assurance de la Province de Namur

BAUA

Belgian Association Of Underwriting Agencies

BBAA

Bureau belge des Assureurs Automobiles

BIPAR

Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances

BRIO

Brokers Remote Insurance Office (Logiciel de gestion)

BZB

Beroepsvereniging voor zelfstandige bank- en verzekeringsbemiddelaars

C

CA

Conseil d'Administration

CAC

Cercle des Assureurs de Charleroi

CAHO

Cercle des Assureurs du Hainaut occidental

CAT NAT

Catastrophes naturelles

CBAWB

Cercles et bourses d'assurance de Wallonie et Bruxelles

CCI

Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCR

Cadre commun de référence

CD

Conseil de Direction

CEA

Comité européen des Assurances

CEBS

Comité européen des Contrôleurs bancaires

CEO

Chief Executive Officer (directeur général)

CECAP

Comité européen des Contrôleurs des Assurances et des Pensions de Retraite

CEIOPS

Comité européen des Contrôleurs des Assurances et des Pensions professionnelles

CEPOM

Courtier Education paritaire Opleiding Makelaar

>>> CERS

Comité européen du risque systémique

CERVM

Comité européen des Régulateurs des Marchés de Valeurs mobilières

CESR

Comité européen des régulateurs de valeurs immobilières

CG

Conditions générales

CHABRA

Chambre syndicale des Producteurs d'Assurances du Brabant et Bruxelles

CIFORM

Centre interdisciplinaire de Formation à la Médiation

CJCE

Cour de Justice des Communautés européennes

CLA

Cercle liégeois des Assureurs

CLUXA

Cercle luxembourgeois des Assureurs

CMS

Commission Mixte de Suivi

CNUCED

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement

CRAB

Cercle royal des Assureurs de Belgique

CSCM

Conseil supérieur des Classes moyennes

CSIPME

Conseil supérieur des Indépendants et des PME

CTIF

Cellule de Traitement des Informations financières

CVAP

Cercle verviétois des Assureurs professionnels

D

DATASSUR

Datassur gère des bases de données destinées aux entreprises d'assurances. L'assureur a en effet un besoin vital de décider en connaissance de cause. Bien connaître le risque pour s'engager sans réserve ni sans surprise dans l'intérêt de tous, telle est l'utilité des bases de données de Datassur.

DE

Démocrates européens

DECAVI

Nom propre, société active dans les events et l'information en assurance

DG

Direction générale

DIA

Directive sur l'Intermédiation en Assurance

DIV

Division Immatriculation des Véhicules

DPCD

Directive sur les pratiques commerciales déloyales

E

ECON

Commission des Affaires économiques et monétaires

EEE

Espace économique européen

EFPM

Espace Formation PME Bruxelles

EIOPA

Autorité européenne des assurances et des pensions

ESA

Autorité bancaire européenne (European Supervisory Authority)

ESMA

Autorité européenne des marchés financiers (ESMA - European Securities and Markets Authority)

F

FABIN-FZBA

Fédération des Agents bancaires indépendants

FCCI

Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie

FCGA

Fonds commun de Garantie automobile

FEB

Fédération des Entreprises de Belgique

FEBELFIN

Fédération belge du Secteur financier

FEDAFIN

Fédération des Agents financiers indépendants francophones

FEDICT

Service public fédéral technologie de l'information et de la communication

FERMA

Fédération européenne des Associations en Gestion de Risques

FMI

Fonds monétaire international

FNUCM

Fédération nationale des Unions des Classes moyennes de Belgique

FSMA

Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)

FVF

Federatie voor Verzekerings- en financiële tussenpersonen

G

GACI

Groupement des Assureurs Conseils indépendants

GAFI

Groupe d'Action financière sur le Blanchiment de Capitaux

GPF

Groupement des Professionnels francophones (agents indépendants LAP)

GRCA

Fonds de garantie pour la responsabilité de la profession de courtier en assurances et d'intermédiaire indépendant en assurances

GRILLE CORPUS

Outil informatique d'aide à l'évaluation des dommages corporels

GRUPE EGMONT

Le Groupe Egmont est un forum international, créé en 1995 à l'initiative de la CTIF (Belgique) et de FinCEN (États-unis), qui réunit, au niveau mondial, les services chargés de recevoir et de traiter les déclarations de soupçon de blanchiment et de financement du terrorisme

GUBERNA

Réseau de et pour les administrateurs fondé sur des bases académiques.

GULDEN REGEL

Récompense annuelle décernée par la FVF

I

IAIS

Association internationale des Contrôleurs des Assurances (international Association of Insurance Supervisors)

IAWM

Institut für Aus- und Weiterbildung im Mittelstand und in KMU

IBP

Internet Broker Projekt

IFAPME

Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et petites et moyennes Entreprises

IMCO

Commission Marché intérieur et protection des consommateurs

IRP

Institutions de retraite professionnelle

J

JO DE L'UE

Journal officiel de l'Union européenne

JURI

Commission sur les affaires juridiques

K

KERN

Bureau restreint

L

LCAT

Loi sur le Contrat d'Assurances terrestres

LE

Libre Établissement

LIVRES BLANCS

« Les livres blancs publiés par la Commission européenne sont des documents contenant des propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique. Ils s'inscrivent parfois dans le prolongement de livres verts dont le but est de lancer un processus de consultation au niveau européen. Lorsqu'un livre blanc est accueilli favorablement par le Conseil, il peut alors mener à un programme d'action de l'Union dans le domaine concerné. »

LIVRES VERTS

« Les livres verts sont des documents publiés par la Commission européenne dont le but est de stimuler une réflexion au niveau européen sur un sujet particulier. Ils invitent ainsi les parties concernées (organismes et individus) à participer à un processus de consultation et de débat sur la base des propositions qu'ils émettent. Les livres verts sont parfois à l'origine de développements législatifs qui sont alors exposés dans les livres blancs. »

LPS

Libre Prestation de Services

LUMINUS

Fournisseur d'électricité verte

M

MIFID

Markets in Financial Instruments Directive - Version anglophone de la directive MIF (Marchés d'instruments financiers)

MONEYVAL

Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

N

NAIC

Association nationale américaine des Commissaires à l'Assurance (national Association of Insurance Commissioners)

NOUCONEC

Organe de concertation 3 fédérations : FEPRABEL - FVF - UPCA

NUKM

Nationale Unie van Kredietmakelaars

NVA

Association professionnelle des Courtiers hollandais

O

OCDE

Organisation de Coopération et de Développement économique

OMC

Organisation mondiale du Commerce

OPCVM

Organismes de placement collectif en valeurs mobilières

ORIAS

Registre des Intermédiaires d'Assurance (en France)

P

PASf

Plan d'Action pour les Services financiers

PDECA

Principes du droit européen du contrat d'assurance

PE

Parlement européen

PKI

Manière standard d'authentifier des connexions VPN, des postes de travail connectés sur des réseaux sans fils ou même cablés

PLCI

Pension libre complémentaire des Indépendants

>>> POI

Partners of Insurance Intermediaries est une initiative conjointe des associations nationales d'intermédiaires d'assurances en Europe et du BIPAR, le Bureau international des Producteurs d'Assurances et de Réassurances

PME

Petites et moyennes Entreprises

PPE

Parti Populaire européen

PRIP'S

Package retail investment products (Un PRIP est un produit dont le montant payable à l'investisseur est exposé à une fluctuation de la valeur de marché d'actifs ou des paiements en provenance d'actifs, par une combinaison ou un encadrement de ces actifs ou par tout mécanisme autre qu'une détention directe.)

PSE

Parti socialiste européen

Q

QBE

Société d'Assurances spécialisée en crédit caution

R

RCJAB

Royal Club des jeunes Assureurs de Belgique

RDC

Relevé de Portefeuille normalisé

RDR

L'appellation RDR est la contraction du français Règlement direct. Convention élaborée par les assureurs en 1972 dans le but d'accélérer l'indemnisation de la victime d'un accident de roulage et de rendre la gestion du dossier plus souple, plus transparente et plus rapide.

REC

Règlement d'exemption par catégorie

REL

Règlement extrajudiciaire des litiges

RGA

Régimes de garantie des assurances

RSE

Responsabilité sociétale des entreprises

S

SEPA

Single euro payments area (espace unique de paiements en euros)

SESF

Système européen de surveillance financière

SIEP

Service d'Information sur les Études et les Professions

T

TAF

Taxe sur les activités financières

TELEBIB2

Le standard TELEBIB2 est la norme sectorielle en matière d'échange électronique de données dans le secteur belge des assurances

TPA

Taxe sur prime d'assurance

TTF

Taxe sur les transactions financières

TVA

Taxe à la Valeur ajoutée

TWIN PEAKS II

Loi du 30 juillet 2013 visant à renforcer la protection des utilisateurs de produits et services financiers ainsi que les compétences de la FSMA et ses arrêtés royaux d'exécution. Application des règles de conduite Mifid au secteur de l'assurance

U

UBAC

Union belge des Agents commerciaux

UCA

Users club Assurnet

UCL

Université catholique de Louvain

UCM

Union des Classes moyennes

UE

Union européenne

ULB

Université libre de Bruxelles

UNCC

Union nationale des Courtiers de Crédits

UPCA

Union professionnelle des Courtiers d'Assurances

UPCC

Union professionnelle des courtiers de crédit

UPIB

Union professionnelle des intermédiaires bancaires

UWE

Union wallonne des Entreprises

W

WEBDIV

Application informatique développée par le SPF Mobilité et Transports qui permet aux courtiers, agents et compagnies d'assurances ainsi qu'aux sociétés de leasing, de réaliser eux-mêmes les immatriculations des véhicules de leurs clients.

WFII

World Federation of Insurance Intermediaries

Z

ZAWM

Zentrum für Aus- und Weiterbildung des Mittelstandes in Eupen

CONSEIL D'ADMINISTRATION

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Philippe MUYS
PRÉSIDENT

philippe.muys@feprabel.be

Armand KOCH
VICE-PRÉSIDENT

info@akoch.be

Henri-Philippe DINCQ
VICE-PRÉSIDENT & TRÉSORIER

dincassur.goss@portima.be

Valéry LAMOTTE
VICE-PRÉSIDENT

vl@groupassur.be

Jean-Marc BOCCART
VICE-PRÉSIDENT

jean.marc.boccart@rbgroupe.be

Martine GILSON
PRÉSIDENTE BRABANT WALLON
martine.gilson@assurances-gilson.be

Laurent CHODA
PRÉSIDENT CHABRA (BRUXELLES ET BRABANT)
laurent@live-in.be

Marc DOSSCHE
PRÉSIDENT HAINAUT
marcdossche@portima.be

Raymond LEISTEN
PRÉSIDENT OSTBELGIEN
info-ova@skynet.be

Grégory CORMAN
PRÉSIDENT LIÈGE
gregory.corman@coandcoassurances.be

Pierre LAMOTTE
PRÉSIDENT LUXEMBOURG
pierre.lamotte@figass.be

Jean-François MARTIN
PRÉSIDENT NAMUR
martin.jf@primemartin.be

Albert FOBE
FLANDRE
assufobe@scarlet.be

Alain WINAND
**PRÉSIDENT INTERMÉDIAIRES
BANCAIRES (UPIB)**
alain.winand@awinand.be

Bernard de MALEINGREAU
**PRÉSIDENT
COURTIERS DE CRÉDITS (UPCC)**
b.de.maleingreau@portima.be

Michel PIRSON
CHIEF PROCESS OFFICER
michel@apicinsurance.be

Patrick CAUWERT
CHIEF EXECUTIVE OFFICER
patrick.cauwert@feprabel.be

PRÉSIDENTS HONORAIRES FEPRABEL

Vincent MAGNUS
vincent.magnus@sa-magnus.be

André LAMOTTE
al@groupassur.be

Réginald VAN INGELGEM
reginald@van-ingelgem.be

Alain de MIOMANDRE
mioconsult@skynet.be

ADMINISTRATION

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique

Avenue Albert-Elisabeth 40 - 1200 Bruxelles
Tél : 02/743 25 60
www.feprabel.be - info@feprabel.be

CEO : Patrick CAUWERT
patrick.cauwert@feprabel.be

Conseiller juridique : Denis GOUZEE
denis.gouzee@legalex.be

Responsable graphique : Sabine GANTOIS
sabine@feprabel.be

Juriste d'entreprise : Isabelle DASTOT
isabelle@feprabel.be

Assistante de direction : Virginie SCOHY
virginie@feprabel.be

Atelier et expédition : Michel OBBIET

Assistante de communication : Fleur JASOIGNE
fleur@feprabel.be

Informatique : Yves COLPAERT
informatique@feprabel.be

Principium



ABONNEZ-VOUS À PRINCIPIUM

pour vous **111** € seulement ! = **1 AN**
11 NUMÉROS

www.feprabel.be/principium/abonnement

Une offre PME
en **5 minutes** ?
C'est possible...

Editeur responsable : C. Deschoolmeester – Rue de Laeken 35 – 1000 Bruxelles – Tél. : +32 2 214 61 11 – 15SEP133

ProLink PME est un outil ultra performant pour souscrire vos contrats PME en ligne :

- 5 minutes pour une offre standard
- 24h pour une offre sur mesure
- 3 jours maximum* pour recevoir votre contrat.



Testez-nous !

Avec vous de A à Z

Allianz



* Délai respecté pour 90% des envois des contrats.